

**APPEL A RECONNAISSANCE DES
PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT
ET AGENDAS 21 LOCAUX**

SESSION 2010



DOSSIER DE CANDIDATURE

PROGRAMME D'ACTIONS

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient impuissants le désastre.

Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu.

Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :

« Colibri ! Tu n'es pas fou ! Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?! »

Le colibri lui répondit alors :

« Je le sais, mais je fais ma part ».

PIERRE RHABBI

(extrait de « La part du Colibri : l'espèce humaine face à son devenir » - Editions de l'AUBE -collection Voix Libres - en partenariat avec le Festival du Livre de Mouans-Sartoux - 2006)

« ... La richesse de la vie associative, le dynamisme des commerçants et des artisans, l'essor des activités industrielles, ont évité à notre commune ... de devenir "cité dortoir".

Les élus en sont conscients, ils privilégieront l'équilibre de population, la préservation des espaces naturels et la qualité de la vie des habitants, quitte à limiter l'expansion démographique... »

« **Il reste un écueil à éviter, celui de grandir trop vite.** Tout y participe : la situation privilégiée de Mouans-Sartoux, au carrefour de plusieurs voies de communications au centre de l'agglomération Cannes-Grasse-Antibes, dans un espace où les réserves foncières existantes, l'environnement et la convivialité sont des facteurs favorables à l'urbanisation. »

Ces réflexions exprimées en 2001 restent encore d'actualité.

Que nous regardions les évènements à l'échelle du village, de notre bassin de vie ou de la planète, nous devons construire ensemble et mettre en œuvre des solutions qui vont permettre de répondre aux grands défis de ce siècle :

- *la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère*

en veillant à ce que nos efforts pour améliorer l'isolation de nos bâtiments, ou l'utilisation des transports alternatifs à l'automobile ne soient pas annulés par des décisions d'aménagements de collectivités voisines, génératrices de trafic automobile et de nuisances destructrices de la vie,

- *la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources*

en limitant l'étalement urbain et les consommations d'espaces naturels qui ont rogné nos terres et fragilisé nos paysages et notre biodiversité, en valorisant nos espaces verts urbains, en veillant à préserver l'eau de nos sources, une ressource précieuse gérée et préservée avec le seul souci du bien public, au sein de la régie publique municipale.

- *l'épanouissement de tous les êtres humains*

pour que chacun ait droit à une vie saine dans ses activités ou par son alimentation, que nous ayons tous accès aux lieux publics et aux animations aidant à découvrir nos passions et nos talents, tout en nous appréciant dans nos différences, pour consolider et défricher les chemins de l'éducation et la culture, des lieux où vivent des citoyens libres et solidaires

- *la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations*

pour que perdure le dynamisme et progresse la qualité de notre vie associative, mais aussi pour que sur notre territoire nous apportions des réponses au besoin en logements,

- *le développement de modes de production et de consommation responsables,*

par le soutien au commerce de proximité, ou par le réveil de nos capacités locales de production agricole, pour une meilleure autosuffisance alimentaire locale.

Tel est le sens du programme d'actions que nous retenons pour la période 2009-2014, et que nous voulons **en cohérence avec les propositions recensées pour la révision de notre « plan local d'urbanisme »**.

Réussir les actions prévues dans cet agenda21, c'est faire que chacun puisse apporter sa part à la vie ensemble, pour le bénéfice de tous aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour un territoire à dimension humaine



21 ENGAGEMENTS en complément de notre PLU

A - PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

- 1 : Améliorer la qualité de vie avec des projets éducatifs ouverts à tous les enfants
- 2 : Encourager une vie associative qui développe une culture de l'éthique
- 3 : Conforter la vie culturelle pour l'épanouissement des êtres humains
- 4 : Renforcer les solidarités pour l'implication du plus grand nombre à la vie de la cité
- 5 : Améliorer l'accessibilité des lieux publics à tous les habitants et aux secours d'urgence.
- 6 : Développer l'aide et la prévention envers les personnes âgées ou en situation précaire

B - VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE

- 7 : Vivre à échelle humaine en maîtrisant l'urbanisation
- 8 : Proposer une offre de logements équilibrée et adaptée à la demande
- 9 : Encourager une mobilité durable et soutenable avec des transports alternatifs à la voiture et des modes de déplacements doux

C - PRESERVER NOTRE PATRIMOINE, NOS RESSOURCES NATURELLES ET NOS PAYSAGES, EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES DECHETS, LES NUISANCES ET LES RISQUES

- 10 : Assurer la pérennité des écosystèmes et de l'espace forestier
- 11 : Protéger durablement la ressource en eau
- 12 : Mettre en valeur les paysages remarquables
- 13 : Maîtriser et gérer l'espace public : couvert végétal urbain, voiries et commerce
- 14 : Maîtriser la demande en énergie par des bonnes pratiques et l'emploi des énergies renouvelables
- 15 : Gérer au mieux les déchets en limitant leur production et en suscitant l'exemple.
- 16 : Réduire l'exposition des personnes aux nuisances et aux risques naturels

D - ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE

- 17 : Contribuer au développement des entreprises, commerces et services de proximité qui répondent aux finalités d'un développement durable et soutenable
- 18 : Consolider les espaces agricoles pour le développement de l'agriculture périurbaine au service de la qualité de la vie.

E - AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE

- 19 : Promouvoir une organisation et une gestion adaptée des missions communales en comptant sur un personnel mobilisé en faveur des enjeux du développement durable
- 20 : Pour une collectivité exemplaire dans la gestion du patrimoine communal et pour le développement des bonnes pratiques éco-responsables
- 21 : Conforter et développer les services publics locaux en régie municipale et concourir au renforcement des services publics d'Etat

70 ACTIONS

pour 21 ENGAGEMENTS



Orientation 1 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

Engagement 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AVEC DES PROJETS EDUCATIFS OUVERTS A TOUS LES ENFANTS

ACTIONS 1 à 3:

Finaliser et mettre en œuvre le projet éducatif local (PEL)	8
Créer et animer des comités d'usagers « jeunes »	9
Créer une maison des collégiens	10

Engagement 2 : ENCOURAGER UNE VIE ASSOCIATIVE QUI DEVELOPPE UNE CULTURE DE L'ETHIQUE

ACTIONS 4 A 6

Diffuser les valeurs de la charte de vie associative	11
Récompenser des personnes témoins des valeurs du bénévolat	12
Accompagner les associations dans leur développement	13

Engagement 3 : CONFORTER LA VIE CULTURELLE POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

ACTIONS 7 A 10

Ouvrir l'accès aux services d'un ERIC : Espace régional internet citoyen	14
Définir un plan d'action pour diversifier les publics de la médiathèque	15
Créer une librairie	16
Un festival du livre de mieux en mieux éco-responsable	17

Engagement 4 : RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE

ACTIONS 11 A 15

Organiser des rencontres et activités intergénérationnelles	18
Pérenniser la réservation de 1% du budget de l'eau pour l'accès à l'eau des populations pauvres	19
Créer un « conseil local pour le commerce équitable »	20
Mettre en place les actions solidaires proposées par les enfants du conseil de ville	21
Renforcer l'information et la participation de la population à la vie publique	22

Engagement 5 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS A TOUS LES HABITANTS ET AUX SECOURS D'URGENCE

ACTIONS 16 A 19

Former et outiller pour les gestes qui sauvent	23
Améliorer l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite	24
Intégrer les personnes handicapées aux activités dans la cité	25
Rendre les sites internet de la ville accessibles aux personnes handicapées	26

Engagement 6 : DEVELOPPER L'AIDE ET LA PREVENTION ENVERS LES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION PRECAIRE

ACTIONS 20 A 21

Créer un service d'aide à la parentalité	27
Créer une épicerie sociale	28

Orientation 2 - VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE

Engagement 7 : VIVRE A ECHELLE HUMAINE EN MAITRIANT L'URBANISATION

ACTIONS 22 A 24

Contenir l'étalement urbain et densifier les secteurs déjà urbanisés au centre et dans sa périphérie immédiate	29
Créer un boulevard urbain reliant le village au quartier des Plaines	30
Chaque année, réhabiliter une rue du village	31

Engagement 8 : PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE ET ADAPTEE A LA DEMANDE

ACTIONS 25 A 27

Créer 44 logements sociaux par an intégrant les principes du développement durable.....	32
étudier la faisabilité de créer sur la commune un site en eco-habitat	33
Créer un site de jardins familiaux	34

Engagement 9 : ENCOURAGER UNE MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE AVEC DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE ET DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

ACTIONS 28 A 31

Arrêter le schéma directeur cyclable	35
Installer des garages et parcs à vélos	36
Réouvrir au public le bâtiment de la gare et offrir un vrai guichet aux usagers du train TER	37
Mettre en place un comité de pilotage pour les plans de déplacement inter-entreprise	38

Orientation 3 - PRESERVER NOTRE PATRIMOINE, NOS RESSOURCES NATURELLES ET NOS PAYSAGES, EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES DECHETS, LES NUISANCES ET LES RISQUES

Engagement 10 : ASSURER LA PERENNITE DES ECOSYSTEMES ET DE L'ESPACE FORESTIER

ACTIONS 32 A 33

Arrêter les orientations du « plan d'aménagement de la forêt communale »	39
Valider et engager les actions du « plan d'aménagement de la forêt communale »	40

Engagement 11 : PROTEGER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

ACTIONS 34 A 36

Réaliser un réservoir de stockage d'eau potable avec un belvédère près du canal	41
Mettre en œuvre un plan d'action pour l'amélioration des rejets d'eaux usées dans le réseau d'assainissement	42
Réaliser un plan d'action pour la réduction des consommations d'eau	43

Engagement 12 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

ACTIONS 37 A 41

Réhabiliter les restanques du domaine de Haute Combe	44
Inventorier des sujets remarquables constitutifs de paysages à valoriser	45
Mettre en valeur le patrimoine paysager du canal de la Siagne	46
Organiser des visites commentées du village, pour la mise en valeur du patrimoine	47
Réaliser le jardin d'accueil dans le parc du château	48

Engagement 13 : MAITRISER ET GERER L'ESPACE PUBLIC : COUVERT VEGETAL URBAIN, VOIRIES ET COMMERCE

ACTIONS 42 A 43

Réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts urbains	49
Créer le giratoire des « sources »	50

Engagement 14 : MAITRISER LA DEMANDE EN ENERGIE PAR DES BONNES PRATIQUES ET L'EMPLOI DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTIONS 44 A 45

Créer un club d'utilisateurs des énergies renouvelables	51
Connaître l'incidence carbone des services communaux vers la mise en place d'un « plan climat territorial »	52

Engagement 15 : GERER AU MIEUX LES DECHETS EN LIMITANT LEUR PRODUCTION ET EN SUSCITANT L'EXEMPLE

ACTIONS 46 A 47

Créer un « point de collecte enterré » et améliorer le point de collecte près du château	53
Créer et animer un programme de prévention de la production des déchets municipaux avec tous les acteurs concernés... ..	54

Engagement 16 : REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ET AUX RISQUES NATURELS

ACTIONS 48 A 51

limiter l'exposition aux nuisances sonores routières aux abords du « rond point des sources »	55
Agir pour réduire les nuisances électromagnétiques	56
Participer aux travaux préparatoires de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles	57
Apprendre à se déplacer en sécurité en respectant l'environnement	58

**Engagement 17 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI
REPENDENT AUX FINALITES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE**

ACTIONS 52 A 58

Préparer un plan de réhabilitation pour le Parc d'activité de Tiragon.....	59
Réaliser un parc de stationnement poids lourds dans le Parc d'activité de l'Argile	60
Veiller à limiter les nuisances en bordure des zones d'activité et d'habitation.....	61
Conforter et étendre le partenariat avec les acteurs économiques pour l'aménagement des zones d'activité.....	62
Accompagner les entreprises pour réduire leur empreinte écologique.....	63
Réaliser une charte d'occupation du domaine public.....	64
Actions suivies en faveur de l'emploi des personnes en difficulté d'insertion	65

**Engagement 18 : CONSOLIDER LES ESPACES AGRICOLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE AU
SERVICE DE LA QUALITE DE LA VIE**

ACTIONS 59 A 60

Permettre l'installation d'un agriculteur sur des terres de maraîchage non cultivées	66
Créer de nouvelles surfaces agricoles	67

**E - AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE
EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE**

**Engagement 19 : PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN
COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

ACTIONS 61 A 66

Créer un groupe de travail municipal sur l'éco-responsabilité.....	68
Former le personnel communal aux pratiques de développement durable dans leur métier.....	69
Mettre en place des vélos communaux.....	70
Utiliser des logiciels libres au sein de la collectivité	71
Réaliser un plan communal des déplacements.....	72
Développer une politique d'achats responsables pour la commune	73

**Engagement 20 : POUR UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET POUR
LE DEVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES ECO-RESPONSABLES**

ACTIONS 67 A 68

Aménager le bâtiment des services techniques en site économe en énergie et accessible au public	74
Réaliser la maison de l'écologie.....	75



**Engagement 21 : CONFORTER ET DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN REGIE MUNICIPALE ET CONCOURIR AU
RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'ETAT**



ACTIONS 69 A 70

Créer une « commission consultative des services publics locaux »	76
Créer une régie municipale de production agricole.....	77



ANNEXES

Orientations et finalités du DD dans le programme d'actions	78
Vue synthétique des actions selon les services et compétences.....	79
Glossaire	80

FINALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)		FICHE ACTION N°1
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 1 AMELIORER LA QUALITE DE VIE AVEC DES PROJETS EDUCATIFS OUVERTS A TOUS LES ENFANTS		FICHES : 2, 3, 14
OBJECTIFS Afin de pérenniser toutes les actions pertinentes, la préparation d'un PEL entre tous les services et associations concernés de la commune sera réalisé de façon à : - Offrir aux enfants et aux jeunes des équipements, des structures et des activités éducatives, de qualité - Faire en sorte qu'ils soient accessibles à tous (âge, handicap, condition sociale, éloignement) - Mettre en cohérence l'action éducative de tous les intervenants et partenaires.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Enfants, jeunes et professionnels de l'action éducative		
DESCRIPTIF Depuis plusieurs années, la commune de Mouans-Sartoux mène une politique engagée pour offrir de nombreux équipements et services de qualité dans la vie scolaire, périscolaire et associative. Ce qui permet aujourd'hui aux habitants de bénéficier d'une qualité de vie appréciable. L'évolution de la démographie, des besoins, et des activités populaires à Mouans-Sartoux doit être suivie de près. Le plan prévoit de s'adapter à ces changements de manière à rendre les propositions de loisirs adaptés aux demandes des habitants de la commune. Le PEL sera conduit - en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et des jeunes - en veillant à instaurer une large concertation avec le maximum de personnes agissant dans le domaine de l'éducation Ce projet veut définir des actions favorisant : - l'accessibilité technique et financière de l'offre de services au plus grand nombre d'enfants et jeunes, et plus globalement la réduction des inégalités - la place des parents - la citoyenneté, l'écoute et la participation - la cohésion sociale - la réussite scolaire - l'épanouissement des enfants et des jeunes - mettre en œuvre les 9 ambitions « ville amie des enfants » Et plus globalement la réduction des inégalités.		DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance Culture Sport et loisirs <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
CE QUE PREVOIT LE PLU - La réservation de terrains pour des constructions d'écoles supplémentaires en cas de besoin. - Le confortement de cheminements pour les piétons et cyclistes		
INDICATEURS - Evolution des participations - Refus d'inscriptions - Identification des participations et leur évolution selon les tranches de quotient familial - Evolution des tarifs, et positionnement par rapport aux moyennes départementales - Nombre de personnes handicapées accueillies - Lieux d'habitation des participants - Participation des parents aux concertations - Faits d'incivilité	RESULTATS ATTENDUS - Une meilleure fréquentation des activités et services proposés notamment des enfants et des jeunes en situation de handicap ou de précarité ou d'éloignement. - La participation des parents - La citoyenneté - La cohésion sociale - La réussite scolaire - L'épanouissement des enfants et des jeunes	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Comité « P.E.L » Elus référents : G Perole Techniciens référents : MF Pezzini Services concernés : Comité « P.E.L. » (Enfance, Jeunesse, CCAS et crèches, ALSH, Centre culturel, sports et vie associative)	PARTENAIRES ASSOCIES Caisse d'allocations familiales (contrats enfance jeunesse), acteurs du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ; éducation nationale, jeunesse et sport	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER Consultation : juin 2009 Mise en œuvre à partir de septembre 2009	BUDGET Pour le comité, travail du personnel : Environ 1500 euros	



CREER ET ANIMER DES COMITES D'USAGERS « JEUNES »		FICHE ACTION N°2
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 1 AMELIORER LA QUALITE DE VIE AVEC DES PROJETS EDUCATIFS OUVERTS A TOUS LES ENFANTS		FICHES : 1, 3
OBJECTIFS Inciter les jeunes à la citoyenneté, à la compréhension du monde, au respect, à la solidarité. Leur permettre de participer activement à la vie de la commune et de la vie associative.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
PUBLIC CONCERNE Jeunes de 11 à 15 ans et de 16 à 20 ans		
DESCRIPTIF De nos jours, les jeunes ont très peu d'occasions de s'exprimer, de proposer des idées, d'être responsables dans un projet collectif. Notre volonté est donc de leur laisser la parole dans un comité d'usagers de manière à ce qu'ils soient impliqués dans la vie de leur village. Des appels à volontaires seront faits parmi les jeunes qui fréquentent les activités. Ceux qui ont envie de s'investir pourront alors faire vivre ce comité en proposant et en réalisant l'organisation matérielle des lieux, des idées de sorties et activités, la menée de projets culturels, humanitaires, etc. Quand l'expérience aura muri et que les propositions seront d'une ampleur conséquente, le comité pourra alors rencontrer dans un premier temps le Conseil d'Administration de l'association, puis le maire et le conseil municipal pour présenter leurs projets, faire valider leurs idées et pouvoir les mettre en œuvre. Ces comités pourraient constituer les prémices d'un futur conseil de jeunes pour la ville.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		
INDICATEURS - Nb de jeunes dans les comités - Nb de projets proposés, validés et/ou réalisés	RESULTATS ATTENDUS - Développement de l'expression publique des jeunes dans les instances municipales et associatives - Mise en œuvre des projets proposés par les jeunes - Citoyenneté	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance Culture Sport et loisirs <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> Biodiversité RessNat <i>Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : association OMAJ Elus référents : M Humez Bénévole référent : E Tricot-Martinez Techniciens référents : A Sangiani Services concernés : OMAJ, Comité « P.E.L »	PARTENAIRES ASSOCIES Selon les projets présentés, service jeunesse et sport CAF	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER 2009-2010 : mise en place des comités 2010-2014 : vie des comités et réalisation des projets proposés	BUDGET 1000 euros par an	

« La fonction première d'une société est d'éduquer, c'est-à-dire de faire prendre conscience à chacun qu'il peut se choisir un destin et s'efforcer de le réaliser.[...] Il ne s'agit pas de fabriquer des hommes tous conformes à un modèle, ayant tous appris les mêmes réponses, mais des personnes capables de formuler de nouvelles questions. » (Albert Jacquard)

CREER UNE MAISON DES COLLEGIENS		FICHE ACTION N°3
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS FICHES : 2, 11, 20
ENGAGEMENT 1 AMELIORER LA QUALITE DE VIE AVEC DES PROJETS EDUCATIFS OUVERTS A TOUS LES ENFANTS		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
OBJECTIFS Aider les jeunes à la citoyenneté, à la compréhension du monde, au respect, à l'entraide, la solidarité et l'épanouissement personnel, en créant un lieu d'écoute et de rencontre-		
PUBLIC CONCERNE Les Jeunes de 11 à 15 ans		
DESCRIPTIF Les années du collège sont difficiles à vivre pour les jeunes pour de multiples raisons : les écarts d'âge ne sont pas faciles à gérer au sein même de l'établissement. Elles correspondent à une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, ce qui provoque de grandes interrogations de leur part. Il manque actuellement un lieu adapté pour accompagner ces jeunes dans leurs difficultés personnelles ou familiales, un lieu neutre où ils ne seront pas jugés, où ils sauront qu'on les écoute. Un lieu de médiation entre la famille et l'institution scolaire, essentiel pour la qualité de vie et l'épanouissement de personnes. Comme solution, nous avons retenu la mise à disposition d'un local municipal adapté, proche du collège, permettant aux élèves de rencontrer aisément des adultes susceptibles de les aider dans leurs inquiétudes ou leurs difficultés, de répondre à leurs demandes d'information. Ce lieu proposera respect et écoute en toute discrétion en réalisant des entretiens individuels. Selon les situations rencontrées, les collégiens pourront être orientés vers les services compétents. Des actions de préventions seront développées pour lutter contre la violence, la délinquance et pour la santé. Ce lieu proposera aussi des actions d'aide à la parentalité. Les parents sont parfois autant déroutés que leurs enfants dans cette période de leur vie. Ils ont alors aussi besoin d'aide pour surmonter leurs problèmes.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Un bâtiment est destiné à accueillir le projet, à proximité du collège.		DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
INDICATEURS - Ouverture de la maison des collégiens - Actions de communication - Nb de jeunes collégiens qui fréquentent le lieu - Nombre de parents qui sont accueillis	RESULTATS ATTENDUS - Connaissance des lieux par les collégiens, familles - Aide aux personnes en difficulté - Evolution des situations problématiques	
ORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : OMAJ Elus référents : M Humez Bénévole référent : E Tricot-Martinez Techniciens référents : A Sangiani Services concernés : Comité « P.E.L », CCAS, DST	PARTENAIRES ASSOCIES Collège, CAF, CLSPD, Services Sociaux, services de santé et centres de soins, Conseil Général, Région PACA-AGIR pour la réhabilitation	
CALENDRIER Ouverture en 2010 dès la réhabilitation du bâtiment « la laiterie » (avec isolation, chauffage bois) Début des travaux dès que le maire de la commune voisine dont dépend l'assiette foncière du projet accepte de signer le permis de construire.	BUDGET Budget initial : 309000 euros (1700000€ pour la réhabilitation globale de la laiterie dont la maison, l'espace pour le comité des fêtes et ceux destinés aux activités sport et jeunesse) Foyer collège : 200m ² / 1100 m ² Budget fonctionnement global : environ la moitié de l'activité soit 200 000€	COHERENCE TERRITORIALE 

« On parle toujours de la violence du fleuve, jamais de celle des berges qui l'enserrent » (Berthold Brecht)

Paroles d'Anthony, Clara, Camille, Elodie, Tanguy : « Il faudrait trouver une solution pour que nos parents ou nos animateurs ne soient pas les seuls à nous écouter »

DIFFUSER LES VALEURS DE LA CHARTE DE VIE ASSOCIATIVE		FICHE ACTION N°4	
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p>PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>FICHES : 5, 6</p>	
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 2</p> <p>ENCOURAGER UNE VIE ASSOCIATIVE QUI DEVELOPPE UNE CULTURE DE L'ETHIQUE</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Il est difficile de diversifier la Vie Associative et Sportive déjà très importante sur la commune. Notre objectif est de l'améliorer qualitativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en tant que source d'épanouissement personnel, sur les plans individuel et social, . en tant que lieu de rencontre et de mixité, . pour développer toujours plus notre solidarité et notre plaisir de vivre ensemble. 		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>Production et consommation responsables</p>  <p>AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX</p>	
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les habitants de la commune</p>			
<p>DESCRIPTIF</p> <p>La commission de la vie associative et sportive, en collaboration avec les élus et les dirigeants des associations et des clubs, a élaboré une « charte de la vie associative », véritable projet commun collectif. pour que cette charte soit au cœur de la vie associative et sportive, il faut qu'elle soit connue et partagée par tous.</p> <p>Il s'agit donc de lui donner la plus large diffusion pour que chacun réalise les bienfaits d'avoir un code et des valeurs partagées et que ensemble nous la mettions en œuvre.</p> <p>Pour l'instant elle figure sur le site de la commune, elle sera ensuite affichée dans des endroits stratégiques tels que la mairie, les locaux sportifs et associatifs (gymnases, salles de loisirs...).</p> <p>On étudiera les possibilités d'affichages publics ponctuels.</p> <p>Les principes qui figurent dans la Charte servent de base à la fixation de critères permettant d'évaluer objectivement les demandes de subvention des associations. Ces critères figurent sur le Site de la Ville.</p>			
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>			
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance et l'appropriation de la Charte de la Vie Associative. - Les facilités faites aux défavorisés et aux handicapés. - Les actions en faveur des jeunes. - Les actions pour développer l'esprit sportif et l'engagement citoyen. - Les manifestations coorganisées par divers clubs ou associations. - La culture de l'évaluation. 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <p>Maintenir ou améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès de tous à la vie associative et sportive : aux hommes et aux femmes, aux jeunes et aux anciens, aux moins favorisés comme aux handicapés. - La dynamique du bénévolat. - L'éthique dans la vie associative et sportive. - L'animation de la cité. - La coopération entre associations. - La rigueur dans la gestion des deniers publics. 	<p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> Culture <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public</p>	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : JJ Cozzari Elus référents : JJ Cozzari, G Vallette Techniciens référents : V Lacassagne-Bia Services concernés : La Commission et le Service de la Vie Associative et Sportive</p>			<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>La Mairie, le Sporting Club, le Comité des Sports, l'OMAJ, les Associations et les Clubs</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2014</p>			<p>BUDGET</p> <p>1000 euros en 2009 A évaluer pour les années suivantes</p>
		<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>Devenir « collectivité lauréate agir pour l'énergie », notamment sur « la mobilisation des citoyens » et la qualité de « la gestion du patrimoine communal ».</p>	
			

« ... Il ne peut s'agir dans un pays démocratique de caporaliser les distractions et les plaisirs des masses populaires et de transformer la joie habilement distribuée en moyen de ne pas penser. » (Léo Lagrange)

RECOMPENSER DES PERSONNES TEMOINS DES VALEURS DU BENEVOLAT

FICHE ACTION
N°5

ORIENTATION 1
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 2
ENCOURAGER UNE VIE ASSOCIATIVE QUI DEVELOPPE UNE CULTURE DE L'ETHIQUE

FICHES : 4, 6

OBJECTIFS

Mettre en avant les bénévoles qui effectuent un travail essentiel pour la vie de Mouans-Sartoux et qui méritent d'être reconnus.
Valoriser le bénévolat pour lui redonner un statut social d'excellence, et développer son attractivité, notamment auprès des jeunes.

PUBLIC CONCERNE

Les actuels et futurs bénévoles du territoire communal

DESRIPTIF

Ce qui fait société, ce qui crée des liens sociaux ce ne sont ni l'individualisme, ni l'égoïsme, mais l'attention aux autres et l'action désintéressée. Le meilleur exemple en est le bénévolat.

Par la reconnaissance et la valorisation du bénévolat nous voulons :

- Sensibiliser la population à la qualité humaine du bénévolat.
- Sensibiliser les dirigeants des associations à la reconnaissance des bénévoles.
- Reconnaître et faire reconnaître les bénévoles dans le milieu associatif, en les distinguant et en les mettant à l'honneur.
- Organiser une fête des bénévoles avec remise de médailles de la Fondation du Bénévolat.
- Inciter à donner des responsabilités bénévoles à des jeunes bénévoles.
- Organiser des démarches de recrutement de bénévoles, notamment auprès des jeunes.
- Récompenser des personnes reconnues par leur implication bénévole, leur attention aux autres dans les activités de la vie associative de la commune

Tout ceci par différents moyens :

- Des récompenses (médailles, diplômes) décernées à la Fête des associations où se retrouvent un grand nombre de bénévoles
- Des prix décernés aussi bien à des anciens qu'à des plus jeunes.
- Publier des articles de sensibilisation au bénévolat dans le journal local « le mouansois »

La Fête des associations, est l'occasion pour de nombreuses familles de venir s'inscrire en « consommateurs » de loisirs pour leurs enfants ou les adultes.

C'est l'occasion de leur rappeler que ces activités associatives ne sont possibles que grâce au bénévolat, et qu'il est important et gratifiant d'être bénévole.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie.

INDICATEURS

- Actions en faveur des bénévoles et du bénévolat.
- Nombre de nouveaux bénévoles.
- Nombre de nouveaux jeunes bénévoles.

RESULTATS ATTENDUS

- Une valorisation du bénévolat.
- Un accroissement de son attractivité sociale.
- Un renouvellement des bénévoles dans les associations.

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Le Maire et la Commission et le Service de la Vie Associative et Sportive

Elus référents : JJ Cozzari

Techniciens référents : V Lacassagne

Services concernés : La Commission et le Service de la Vie Associative et Sportive

PARTENAIRES ASSOCIES

La Municipalité, les présidents du Sporting, du Comité des Sports, des Associations et des Clubs

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement
climatique et
atmosphère
Ressources
Biodiversité, milieux,
risques

- ✓ Epanouissement
Education Santé
- ✓ Cohésion,
solidarité,
équilibres

Production et
consommation
responsables



DOMAINES D'ACTION CONCERNES

Solidarité-coop

Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance

Culture

Sport et loisirs

Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct

Biodiversité RessNat

Énergie

Services au public

COHERENCE TERRITORIALE

CALENDRIER

2009-2014 chaque année



BUDGET

1000 euros par an
Budget modeste car il s'agit de reconnaissance humaine et non matérielle.



« Les vrais héros d'aujourd'hui, ce sont les bénévoles »

Jean-Jacques Cozzari, 1^{er} adjoint au Maire

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR DEVELOPPEMENT		FICHE ACTION N°6
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p style="text-align: center;">PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 2</p> <p style="text-align: center;">ENCOURAGER UNE VIE ASSOCIATIVE QUI DEVELOPPE UNE CULTURE DE L'ETHIQUE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 4, 5</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Au-delà de la fourniture et de l'entretien d'équipements de qualité et des subventions directes, qui représentent un effort conséquent pour la commune, développer encore le soutien aux associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En donnant une information/formation appropriée aux dirigeants. - En leur fournissant une aide logistique accrue, notamment par une mutualisation des moyens - En donnant des informations sur l'intégration du développement durable dans la gestion de leur association 		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibre ✓ Production et consommation responsables  <p style="text-align: center;">AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les associations mouansoises</p>		<p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv</i></p> <p><i>Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie</i></p> <p><i>Services au public</i></p>
<p>DESCRIPTIF</p> <p>La commune de Mouans-Sartoux encourage au maximum la vie associative de manière à impliquer le plus grand nombre d'habitants à la vie de la collectivité.</p> <p>Pour cela il faut aider les associations dans leurs démarches et être à l'écoute de leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la vie associative. - Mettre à la disposition des associations un service spécifique de renseignement. - Fournir aux dirigeants une formation en matière de législation, de gestion, de comptabilité et d'animation. - Mutualiser les moyens mis au service des associations pour parvenir progressivement à une véritable Maison des Associations : <p>. Lieu unique de réception des adhérents (réception physique, téléphonique, ou électronique) . Service commun de gestion administrative et comptable, et de communication.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bulletins d'information aux associations par messagerie - Les réunions d'information - Les séances de formation des dirigeants - Les informations sur les associations et sur les évènements associatifs - Les services fournis aux associations 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une information accessible et complète sur les associations - Des dirigeants d'association bien informés - Des associations bien gérées - Des moyens accrus donnés aux associations, sans augmentation des charges de la collectivité, par leur mutualisation 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Le Maire et la Commission et le Service de la Vie Associative et Sportive Elus référents : JJ Cozzari Techniciens référents : M Amrane Services concernés : Centre technique municipal</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Mairie, Délégation Départementale à la Vie Associative, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Conseil Général, Conseil Régional, CAF</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2014</p>	<p>BUDGET</p> <p>Le budget de la vie associative est maintenu d'années en années, on inscrira le budget de cette action dans le budget global. Exemple pour 2009 : près d'un million d'euros hors subventions en nature.</p>	

OUVRIR L'ACCES AUX SERVICES D'UN ERIC : ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN

FICHE ACTION
N°7

ORIENTATION 1
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 3
CONFORTER LA VIE CULTURELLE POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

FICHES :
8, 9, 10, 58, 64

OBJECTIFS

Favoriser la mixité sociale dans un lieu conçu pour contribuer à l'éducation et l'accès pour tous à la culture. Diminuer la fracture sociale dans l'accès aux services internet en proposant un lieu d'accueil des personnes qui ne savent pas se servir d'internet ou qui en sont exclus par manque de moyens ou de formation. Favoriser l'alphabétisation de l'informatique par des formations et accès aux ordinateurs

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement
climatique et
atmosphère
Ressources
Biodiversité, milieux,
risques

PUBLIC CONCERNE

Les personnes résidentes sur la commune (enfants, adultes, personnes âgées, en recherche d'emploi, à faible revenu...) et les personnes de passage dans la commune

✓ Epanouissement
Education Santé
✓ Cohésion,
solidarité,
équilibres

DESRIPTIF

Dès la conception de l'ensemble culturel « cinéma-médiathèque », l'articulation entre les espaces, les outils et les compétences réunies sur ce lieu mais aussi la variété des activités proposées sont conçus pour accueillir des publics différents par l'âge, l'histoire, les difficultés personnelles ou professionnelles. Cet espace a vocation à favoriser la mixité sociale et la participation des habitants à la vie de la cité.

Production et
consommation
responsables

Un tel projet permettait d'accueillir un Espace Régional Internet Citoyen (ERIC),

> un lieu aménagé avec des ordinateurs équipés pour pratiquer les nouvelles techniques d'information et de communication, et en nombre suffisant pour accueillir :

- les personnes n'ayant pas d'ordinateur personnel, et désirant fréquenter l'ERIC aux heures d'ouverture,
- les personnes âgées et débutantes en leur proposant des formations individuelles ou en groupe,
- les enfants en quête d'histoires et de jeux, en apprenant à réaliser des recherches sur internet,
- les personnes handicapées, invitées à des activités adaptées (formations, écoutes individuelles),
- les personnes en recherche d'emploi (lettres de motivation et formations).



AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX

> un lieu aménagé pour favoriser l'aide mutuelle et les échanges entre ces publics différents.

Jusqu'en 2008, l'agencement provisoire de l'espace ERIC au sein des espaces de lecture ne permet pas de mettre en œuvre une pédagogie adaptée à la variété des publics souhaités. Fin 2008-début 2009, l'équipement de l'espace ERIC étant finalisé, il est envisagé **d'améliorer la fréquentation et de la diversifier vers quatre types de public** :

DOMAINES D'ACTION CONCERNES

Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public

- Les enfants d'âge scolaire, pendant et hors du temps scolaire,
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes handicapées
- Les adultes et notamment les personnes âgées,

Pour inciter à fréquenter l'espace ERIC, sont proposés des initiations aux outils de bureautique, des ateliers de formation pour la création de site internet, pour la retouche de photos numériques.

Pour les personnes qui veulent aller plus loin, des outils sont disponibles un perfectionnement dans l'utilisation de logiciels ou techniques informatiques particuliers.

Des contacts sont envisagés avec les organismes et établissements intéressés par ce projet, contacts qui pourront devenir des partenariats aussi pérennes que possible.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

Nb de personnes accueillies par catégories d'âge
Nb de personnes accueillies sans équipement personnel
Nb de formations données et suivies

RESULTATS ATTENDUS

- Autonomie des personnes
- Appropriation sociales des TIC*
- Disponibilité des postes en accès libre avec ou sans accompagnement
- Mixité sociale et intergénérationnelle

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Direction Médiathèque
Elus référents : ML Gourdon
Techniciens référents : Stéphane Kartawy
Services concernés : Centre Culturel, Ecoles et ALSH, ...

PARTENAIRES ASSOCIES

ANPE-pôle emploi, Espace activité Emploi
Action Innocence, IME Le Moulin, Valfleurs, et Noisetiers, Foyer jeunes adultes handicapés du RIOU, Foyer ADSEA pour l'insertion sociale et jeunes en difficulté de la Nartassière, ESAT l'Almandin, les Ecoles de Mouans-Sartoux

COHERENCE TERRITORIALE

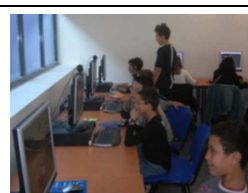
Agenda21 Région Paca :
lutter contre les
inégalités et exclusions :
Création d'ERIC

CALENDRIER

2009 : mise en œuvre du plan d'action avec contacts partenaires
2010 : bilan d'étape

BUDGET

Equipement en postes informatiques ?



Il faut des lieux et des moments pour « apprendre à regarder, car regarder est un acte créatif »

Gottfried Honegger – 1998 – artiste - Citoyen d'honneur de Mouans-Sartoux
propos exprimés lors de l'inauguration des « ateliers pédagogiques » dans le parc du Château

DEFINIR UN PLAN D'ACTION POUR DIVERSIFIER LES PUBLICS DE LA MEDIATHEQUE		FICHE ACTION N°8
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p style="text-align: center;">PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 3</p> <p style="text-align: center;">CONFORTER LA VIE CULTURELLE POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 7, 9, 10</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Diversifier toujours plus les utilisateurs de la médiathèque, de manière à ce que le plus grand nombre bénéficie de cet équipement culturel, sous les différentes formes proposées. Faire de cette médiathèque un espace de rencontre et de partage entre les différents visiteurs.</p>		<p style="text-align: center;">FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>Production et consommation responsables</p> 
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les personnes résidentes et de passage dans la commune : enfants, adultes, personnes âgées, en difficulté...</p>		<p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> Culture <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public</p>
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Depuis 2001, les habitants de Mouans-Sartoux bénéficient d'un complexe culturel de 2500m² placé quasiment au cœur du village. Conçu en qualité HQE par l'architecte Philippe Gazeau, le bâtiment accueille la médiathèque sur 1400m². Sa vocation est d'accueillir un public de tout âge et très diversifié. Pour favoriser la rencontre entre les différents publics, les espaces de lecture dévolus aux différentes catégories de lecteur (enfants, adolescents, adultes et publics en difficulté) sont contigus. Cet agencement permet de passer d'une lecture à une autre, d'agir sous la simple impulsion de la curiosité, sans avoir à changer de salle.</p> <p>Ce bâtiment est aujourd'hui l'équipement culturel le plus emblématique de la ville. Son rayonnement au-delà des limites du territoire et sa fréquentation mettent en lumière le travail effectué par la commune et les associations pour que la vie culturelle ait toute sa place dans la cité.</p> <p>Alors que la population de Mouans-Sartoux atteint 10 000 habitants, la médiathèque compte 6600 adhérents. Nous voulons séduire les publics qui ne fréquentent pas la médiathèque, en trouvant les moyens et les démarches les mieux adaptées pour les y accueillir.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, un plan d'action doit être élaboré pour diversifier les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> > En élargissant la mission du lieu au delà de la lecture. > En développant des activités qui ne sont pas forcément spécifiques à celles qui sont habituelles à la médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> - lire le journal, - consulter sa messagerie, - se rendre à des conférences - ... > En s'adaptant à la demande qui évolue au fil du temps avec l'informatique qui devient prédominant. 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscrits - Fréquence de visite - fréquentation par tranche d'âge 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande fréquentation de la médiathèque. 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Service culturel Elus référents : ML Gourdon Techniciens référents : Directeur ou directrice Services concernés : Médiathèque</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Association des amis de la Bibliothèque</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2010-2011 : définition du plan d'action 2011-2014 : mise en œuvre du plan d'action</p>	<p>BUDGET</p> <p>A définir en fonction des actions mises en place : Temps de salarié temps de bénévole</p>	

Que s'ouvrent des lieux ... pour faire « naître une familiarité, un choc, une passion, une autre façon pour chacun d'envisager sa propre condition. » (André Malraux)

CREER UNE LIBRAIRIE

FICHE ACTION
N°9

ORIENTATION 1
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 3
CONFORTER LA VIE CULTURELLE POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

FICHES : 7, 8, 10, 41

OBJECTIFS

Créer un pôle d'animation et d'attraction non concurrentiel avec le tissu commercial existant et en cohérence avec les animations existantes, un lieu qui soit un facteur de dynamisation économique pour le commerce et les services de proximité dans le centre ville, un lieu qui complète ou prolonge l'offre culturelle dans la commune.

PUBLIC CONCERNE

Les habitants de la commune et des communes voisines, les personnes qui viennent participer aux activités de la commune, les publics de tout âge

DESCRIPTIF

La ville de Mouans-Sartoux est appréciée et fréquentée par les animations qu'elle propose notamment sur le plan culturel et autour de lieux permanents (médiathèque, cinémas, centre culturel, Espace de l'Art Concret, Fondation Albers-Honegger, Ateliers Pédagogiques, Musée Reflets d'un monde rural) ou temporaires (festival du livre, concerts, festivals de cinéma, théâtre)

Ces actions attirent des publics résidents et extérieurs qui font valoir aussi les commerces locaux.

Pour conforter ces actions dans un souci de cohérence et fidéliser les publics qui fréquentent ces lieux, la création d'une librairie peut être un atout supplémentaire.

Cette librairie serait « indépendante », pour mieux adapter son organisation aux besoins locaux.

Elle serait située « en cœur de ville » pour que les personnes puissent disposer de réponses multiples à leurs besoins sans avoir à se déplacer ; le positionnement géographique du projet serait défini de telle sorte qu'il soit un facteur déterminant dans la valorisation du « commerce local » et un atout dans la réussite recherchée d'un plan FISAC à l'étude en concertation avec l'agglomération.

Le projet s'inscrit dans un projet de dynamique économique de qualité, au travers d'animations mais aussi de services culturels qui ne réduisent pas leurs usagers à de simples consommateurs, qui favorisent et diversifient les rencontres, les solidarités, concourent à la construction et à l'enrichissement des personnalités, aident au foisonnement et à la confrontation des idées,

- Avec le conseil et la vente de livres, la librairie proposerait des activités connexes comme des expositions, des rencontres avec les auteurs, des partenariats avec le festival du livre, des participations aux festivités de la commune pour diffuser le livre, la création littéraire et les idées partout où elles peuvent être utiles.

- La commune inviterait le libraire à mettre en œuvre une organisation éco-responsable et éthique tant avec ses partenaires qu'avec les employés qui y travailleraient (gestion de l'énergie, des emballages, des déchets...)

CE QUE PREVOIT LE PLU

Un boulevard urbain en cours d'aménagement à l'entrée nord du village, une possibilité d'aménager un espace qui améliore l'entrée de ville nord tout en optimisant le stationnement près du château.

INDICATEURS

- arrêt du projet
- choix d'un libraire et contractualisation
- construction du bâtiment
- ouverture de la librairie

RESULTATS ATTENDUS

Démarrage de l'activité Librairie

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : la commune
Elus référents : Le Maire, ML Gourdon
Techniciens référents : Cabinet du Maire
Services concernés : Urbanisme, DST

PARTENAIRES ASSOCIES

Centre Culturel
Associations locales
Pôle Azur Provence
Région

COHERENCE TERRITORIALE

CALENDRIER

2009-2010 : étude de faisabilité économique et affinement du cahier des charges
2010-2011 : avant projet et recherche de partenaire
2011-2012 : dépôt du projet finalisé
2012-2014 : lancement de la construction

BUDGET

Le budget sera défini après étude

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement
climatique et
atmosphère
Ressources

Biodiversité, milieux,
risques

✓ Epanouissement
Education Santé

✓ Cohésion,
solidarité,
équilibres

✓ Production et
consommation
responsables



DOMAINES D'ACTION CONCERNES

**Solidarité-coop
Santé**

Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv

**Connaissance
Culture**

**Sport et loisirs
Dévt économique**

Tourisme
Agriculture Forêts



Emploi

Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct

Biodiversité RessNat
Énergie

Services au public



UN FESTIVAL DU LIVRE DE MIEUX EN MIEUX ECO-RESPONSABLE		FICHE ACTION N°10
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 3 CONFORTER LA VIE CULTURELLE POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		FICHES : 7, 8, 9
OBJECTIFS Entrer dans une réelle démarche éco-responsable pour la conception de l'évènement. Mouans-Sartoux et ses bénévoles veulent proposer un évènement exemplaire en matière d'impact sur l'environnement. La conduite de ce projet se réalisera par étape, d'années en années pour atteindre cet objectif final.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Ressources, Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé <input checked="" type="checkbox"/> Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les associations, les organisateurs, les mouansois, les visiteurs, les auteurs, les éditeurs, les libraires, les fournisseurs, les personnels de la commune...		
DESCRIPTIF Créé en 1988, le festival du Livre de Mouans-Sartoux s'étend sur 8500 m ² d'expositions, accueille plus de 50000 visiteurs venus de toute la région pour découvrir des auteurs, des conférenciers, et participer aux débats proposés en rapport avec le thème retenu chaque année par les organisateurs. Un tel évènement contribue fortement à la notoriété de la commune. Il est aussi l'occasion pour plusieurs associations et bénévoles de se rencontrer pendant plusieurs mois de préparation, et de trouver toutes les ressources et énergies nécessaires qui permettront de réussir cette manifestation culturelle sans l'intervention de professionnels de l'évènementiel pour l'organisation générale. L'équipe organisatrice souhaite améliorer sa démarche d'éco-responsabilité pour limiter au maximum l'impact de l'évènement sur l'environnement. Selon un calendrier à définir, elle veut étudier, mettre en place et pérenniser des solutions qui permettront de progresser en fonction des budgets disponibles et de la faisabilité humaine et technique des actions. Quelques actions déjà en œuvre sont à consolider ou améliorer : <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des déchets : le tri sélectif dans les stands et à la buvette - Les transports : partenariat avec la SNCF qui réduit de moitié le prix du billet pour les visiteurs, le vendredi les enfants des écoles viennent en bus ou en train, les auteurs sont invités à covoiturer, ou à prendre le train plutôt que l'avion. - Communication : une grande partie est réalisée par messagerie électronique - Le café servi à la buvette est équitable - Les sacs plastiques sont remplacés par des sacs papiers sur demande seulement Au-delà de ces actions à conforter, voici les domaines de progression envisagés pour 2010 : <ul style="list-style-type: none"> - Pour la petite restauration rapide : vendre des sandwichs composés avec des produits de saison et de région, ou équitables, en négociant un partenariat entre des acteurs connus - Pour la réduction et le tri des déchets : l'étude et la mise en place d'un système de consigne pour les gobelets, la création de stands de tri sélectifs plus visibles et plus attractifs, l'installation de zones de stockages des gros déchets (ex : cartons de livraison) Les années suivantes, l'attention sera portée sur des problèmes qui seront identifiés grâce aux réponses obtenues à un questionnaire.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		
INDICATEURS - Le site www.evenementresponsable.org donne des pistes pour diminuer son impact - Poids des déchets ramassés - Nombre de voitures stationnées - Questionnaires réalisés durant le festival - Nombres d'auteurs qui utilisent les modes de transports moins polluants	RESULTATS ATTENDUS - Réduction de l'impact sur l'environnement - Réduction des émissions de gaz à effet de serre - Réduction du volume d'ordures ménagères - Réduction du nombre de voitures en centre-ville pendant le festival - Réduction du nombre d'auteurs qui prennent l'avion ou leur voiture seuls	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Comité d'organisation du festival Elus référents : ML Gourdon Bénévole référent : C Rey Services concernés : Centre culturel	PARTENAIRES ASSOCIES SNCF, OMAJ atelier Graf, Pôle Azur Provence, Région, Département, Maison du commerce équitable, Malongo pour le café équitable, producteurs d'AMAP, boulangerie fournissant les sandwichs, ARPE-paca	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER 2010 : une partie de l'alimentaire et réduction des emballages en buvette, amélioration du tri sélectif 2011-2014 : continuer l'alimentaire et le généraliser au repas d'accueil - Etudes de liaison festival-hôtel en mode doux ou alternatif	BUDGET Pas de surcoût pour l'alimentation Récupération d'objets pour la signalétique et stands de tri et réutilisation de ceux-ci Budget général du festival :	

« Les vrais gourmands lisent en remuant les lèvres, pour déguster les mots. »

(Yvan Audouard, écrivain journaliste, 1914-2004, citoyen d'honneur de Mouans-Sartoux)

ORGANISER DES RENCONTRES ET ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES

**FICHE ACTION
N°11**

ORIENTATION 1
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 4
RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE

FICHES : 7, 14, 27

OBJECTIFS

Soutenir les liens entre générations par le biais d'activités communes, d'échanges ou de découverte des autres.

**FINALITES DU DD
CONCERNEES**

Changement climatique et atmosphère
Ressources, Biodiversité, milieux, risques

PUBLIC CONCERNE

La population en résidence sur la commune : personnes âgées, jeunes et enfants, parents,...

✓ **Epanouissement
Education Santé**
✓ **Cohésion,
solidarité,
équilibres**

DESCRIPTIF

La question du lien intergénérationnel se pose d'autant plus sur la commune que l'âge moyen de la population tend à augmenter. La topographie de la commune, sa dimension à échelle humaine, et la diversité des animations qu'elle propose sont des atouts pour les personnes retraitées et âgées qui vivent plus longtemps et en bonne santé.

Production et consommation responsables

C'est aussi la raison pour laquelle les capacités d'accueil spécialisé sur la commune sont passées de 42 à 332 lits depuis 1989 (Aquarelles(107), Victoria (94), Bienvenu (89))
Un tel contexte invite alors à considérer les relations entre les générations pour qu'elles soient des facteurs de qualité de vie et de solidarité sur le territoire.



Les différentes générations qui cohabitent sur la commune n'ont pas beaucoup d'occasions de se rencontrer dans des conditions favorables aux échanges naturels, motivants et réguliers. De plus, les personnes âgées se sentent souvent seules et aimeraient aider ou participer à la vie des enfants.

Pour cela il faut permettre aux populations âgées et jeunes de se rencontrer à l'occasion d'activités communes, par exemple :

- > Organiser des rencontres entre les maisons de retraite et les écoles
 - Faire venir les enfants en maison de retraite pour des animations, spectacles (une chasse aux œufs avait préfiguré la démarche pour Pâque 2007 entre les enfants de la crèche et la maison de retraite ISATIS)
 - Aide aux devoirs à l'école concernée et valoriser les liens entre la famille de l'enfant et la personne âgée
 - Promouvoir les sorties de classe « découverte des métiers d'antan »

**DOMAINES
D'ACTION
CONCERNES**

Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public

- > au foyer amical, près du CCAS,
 - Créer des animations ouvertes
 - Organiser des rendez-vous à l'occasion d'une exposition, d'une fête, d'un concert, d'une visite de musée

> Valoriser les activités associatives ou se mêlent les générations différentes (articles presse, site internet...)

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

- Le nombre d'évènements
- Le nombre de personnes âgées qui s'investissent
- L'évolution de la fréquence de ces rencontres

RESULTATS ATTENDUS

- Des liens entre les enfants et les personnes âgées

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : CCAS, enfance, Vie Associative
Elus référents : A Henry, JJ Cozzari
Techniciens référents : J Oddo
Services concernés : CCAS, enfance, Vie Associative

PARTENAIRES ASSOCIES

OMAJ,
Espace Activités Emploi

**COHERENCE
TERRITORIALE**

A21 PACA : *Construire la solidarité avec les personnes handicapées et âgées*

CALENDRIER

2009-2014 :

BUDGET


Budget normalement intégrés dans les structures porteuses des missions




Œuvre de Claire Castagnet



« si la vie n'est pas belle, c'est qu'on l'arrange mal ».

(Charles Vanel, acteur, 1892-1988 – citoyen d'honneur de Mouans-sartoux)

PERENNISER LA RESERVATION DE 1% DU BUDGET DE L'EAU POUR L'ACCES A L'EAU DES POPULATIONS PAUVRES		FICHE ACTION N°12
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 4 RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE		FICHES 33, 34, 35
OBJECTIFS Poursuivre le développement de la politique sociale envers les publics précaires, en aidant et en accompagnant les personnes privées des ressources et des services essentiels pour vivre (eau, éducation, logement), et en répondant à des situations d'urgence.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Ressources, Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé <input checked="" type="checkbox"/> Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Groupements et collectivités de pays en voie de développement, ou de régions isolées et démunies.		
DESCRIPTIF « 1,5 milliard de personnes dans le monde ne disposent pas d'accès à l'eau potable, et 2,6 milliards ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement. Plus de 30 000 personnes meurent chaque jour en raison de problèmes de santé liés à l'eau. » (Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés – qui œuvre pour la création d'une "autorité mondiale de l'eau") En novembre 2001, peu après les sécheresses en Afrique et notamment au DARFOUR, le Maire a proposé que « 1% du budget de l'eau » soit destiné chaque année à des actions en faveur de l'accès à l'eau. Cette aide, effective dès 2002, et dont le principe fut retenu dans une loi de février 2005, prévoit de : - soutenir des démarches citoyennes de solidarité, du local à la planète, et précisément de pérenniser l'attribution du « 1% du budget de l'eau » à des actions en faveur de l'accès à l'eau potable dans des régions déshéritées de la planète, et en partenariat avec des associations humanitaires locales. - suivre les actions engagées depuis 2001 en Afrique (Sénégal, Burkina-Faso, Niger, Togo, Mali, République Démocratique du Congo, Mauritanie, Madagascar,...) et en Asie (Népal, Tibet). - choisir de nouveaux projets qui consolident les premiers ou élargissent le bénéfice de ces actions à d'autres populations en difficulté. Les actions envisagées sont les suivantes : Au NIGER : projet « AMANE IMANE » / association partenaire RENCONTRES AFRICAINE creuser des puits pastoraux pour la recheptélisation de familles Touareg par l'apport d'une quarantaine de bêtes (ruminants) et pour la reprise d'une vie nomade interrompue après de terribles sécheresses. Au TOGO : Forage et fontaine au village d'HAGBOLAVEH / association partenaire MAS 3ème projet, après Kétapui et Akadjamé, pour un accès à l'eau potable toute l'année. Projet eau conçu avec les comités de développt et de gestion de l'eau du village. Appui de la ferme Sichem à 25 km de Lomé. Au TIBET : Construction d'un puits à YANGPACHEN / association partenaire ETHIC 1ère étape d'un projet d'école 4 classes, 1 cuisine-réfectoire, 1 dortoir, des sanitaires. Yangpachen, situé à 90 km au N-O de Lhassa, est un district de 3 000 personnes avec la présence d'un monastère. Au MALI : dans le Cercle de DOUENTZA, région de MOPTI / association partenaire Forages MALI améliorer l'accès à l'eau potable et la situation sanitaire des populations pour l'équivalent du coût d'un forage équipé et de l'animation qui l'accompagne, dans un programme de 300 forages en 25 ans. Les projets 2010 sont en cours de discussion avec les associations humanitaires		
CE QUE PREVOIT LE PLU Garantir l'acheminement en réseau de la ressource en eau pour les habitants.		
INDICATEURS Nb d'actions engagées Nb d'habitants bénéficiaires ou servis Nb de personnes bénévoles impliquées localement	RESULTATS ATTENDUS Améliorer la condition de vie des habitants dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire et G Vallette Elus référents : G Vallette, JJ Cozzari Bénévole référent : AM Hennebelle Techniciens référents : P Bortolini Services concernés : Comité consultatif Solidarités 1% du budget Eau, Vie associative, RME	PARTENAIRES ASSOCIES Régie Municipale des Eaux Méditerranée Afrique Solidarité (MAS), Terre d'Azur, Rencontres Africaines, ETHIC, OMAJ, Service Enfance.	COHERENCE TERRITORIALE Agence de l'EAU Rhône Méditerranée Corse (projets de solidarité) LOI sur l'eau 10/02/2005
CALENDRIER 2009 : programme ci-dessus 2010 : projets à venir non arrêtés 2011-2014 : en fonction des demandes, des risques naturels	BUDGET 1% du budget d'eau soit : 2009 : 18000 euros 2010 : 18000 euros Budget reconductible pour les années suivantes	


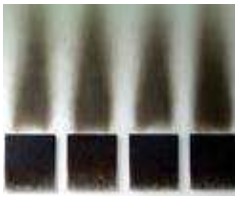
« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »
(Paulo FREIRE)



CREER UN « CONSEIL LOCAL POUR LE COMMERCE EQUITABLE »		FICHE ACTION N°13
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p>PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>FICHES : 61, 66</p>
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 4</p> <p>RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Respecter l'objectif 5 défini dans les engagements pour la campagne "Territoires de commerce équitable" : « La commune crée le Conseil Local pour le commerce équitable et en confie le pilotage et l'animation à un acteur local du secteur » de manière à développer une démarche de progrès, co-construite avec les acteurs locaux pour un commerce équitable à plus grande échelle.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables</p>  <p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplicts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les acteurs de la vie communale : entreprises de commerce, d'artisanat, d'industrie et de service, associations, services de la commune</p>		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>La commune est engagée dans une démarche d'achats publics responsables, et de sensibilisation des citoyens et des acteurs des territoires aux enjeux du commerce équitable : elle s'est engagée par délibération, à acheter des produits issus du commerce équitable.</p> <p>Dans cette optique, nous voulons réaliser l'un des cinq engagements pris par les villes participants à la campagne « territoires de commerce équitable » en créant un « Conseil Local pour le Commerce Equitable »</p> <p>Confier l'animation du « Conseil Local » à une structure locale dont l'action est reconnue et appréciée par le monde associatif qui agit en faveur des solidarités pour les populations pauvres de la planète.</p> <p>Le rôle de ce conseil local étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et inviter les « points de vente » locaux à vendre des produits équitables. - sensibiliser et inviter les « acteurs clés » (entreprises, artisans, associations, etc.) à consommer des produits équitables. - organiser des événements autour du commerce équitable avec les acteurs de son territoire qui se sont engagés à ses côtés dans le courant de l'année. 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création comité local pour le commerce équitable - Nombre d'acteurs sensibilisés - Nombre d'événements réalisés - Satisfaction des acteurs 		
<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des critères Equitables dans les procédures d'achats publics et de marchés. - Changement des critères de commande chez les acteurs 		
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Association MCE Elus référents : D Le Blay Techniciens référents : P Ribas Services concernés : Services acheteurs de la ville, commerce et tourisme</p>		
<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Plateforme Commerce Equitable PFCE, Artisans du Monde, Max Havelaar, Méditerranée Afrique Solidarité, Terre d'Azur, Rencontres Africaines, OMAJ,... Associations, entreprises, commerces...</p>		
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2010 : la création 2010-2011 : définition concertée d'actions avec les acteurs de la commune</p>		<p>BUDGET</p> <p>1000 euros pour Frais de réunions Paris avec la plateforme PFCE Information, affiches</p>

METTRE EN PLACE LES ACTIONS SOLIDAIRES PROPOSEES PAR LES ENFANTS DU CONSEIL DE VILLE		FICHE ACTION N°14
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 4 RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE		FICHES : 1, 2
OBJECTIFS Poursuivre le développement de la politique sociale envers les handicapés, les publics précaires, notamment les personnes isolées, âgées, ou privées des ressources et services essentiels pour vivre (eau, éducation, logement, aides et accompagnement). Mais aussi montrer aux enfants que leurs propositions sont utiles et sont développées.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Enfants, publics précaires, personnes âgées, personnes handicapées		 AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
DESCRIPTIF Le diagnostic partagé a fait ressortir le besoin d'améliorer la prise en compte de la parole des enfants. Ceux-ci ont pourtant une grande volonté d'améliorer la situation des personnes en difficulté ou fragiles. Depuis novembre 2005 le conseil de ville des enfants se réunit régulièrement pour élaborer des projets et mener des actions. Cependant certaines actions, de par leur ampleur nécessitent d'être relayées par les élus et les services de la commune. C'est bien grâce à l'implication des élus et des employés communaux qu'il sera possible de soutenir des actions citoyennes de solidarité avec de nouvelles idées discutées et choisies par les enfants, et allant du local à la planète. Quelques exemples d'actions : - accessibilité des structures et intégrations sociale (accueil dans les structures) des handicapés - créer des espaces de rencontre intergénérationnel - s'engager pour la défense des droits des enfants dans le monde (accès à l'éducation, nitrations, soins)		
CE QUE PREVOIT LE PLU L'utilisation du domaine public pour l'implantation de panneaux réservés à l'expression des enfants.		DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
INDICATEURS - Nb de projets proposés par le conseil de villes repris par les élus municipaux	RESULTATS ATTENDUS La mise en place d'actions nouvelles, solidaires	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Conseil de ville des Enfants Elus référents : G Perole Techniciens référents : MF Pezzini Services concernés : Enfance, CLSH	PARTENAIRES ASSOCIES Régie Municipale des Eaux, Méditerranée Afrique Solidarité, Terre d'Azur, Rencontres Africaines, OMAJ, Enfance, La Maison du Commerce Equitable (MCE), services acheteurs de la ville	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER 2009 : signature d'une convention avec un IME pour accueillir des enfants handicapés dans les centres de loisirs 2010-2014 : d'autres propositions seront votées et mises en œuvre	BUDGET Budget à définir en fonction des projets	


« Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être,
vous les aiderez à devenir ce qu'ils peuvent être »

(Goethe)

RENFORCER L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DE LA POPULATION A LA VIE PUBLIQUE		FICHE ACTION N°15
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p style="text-align: center;">PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 4</p> <p style="text-align: center;">RENFORCER LES SOLIDARITES POUR L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE A LA VIE DE LA CITE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHE : 67</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Informer, consulter, impliquer la population dans les actions qui concourent à la qualité des services et du cadre de vie.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>Production et consommation responsables</p>  <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Tous les habitants et acteurs de la vie communale</p>		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Par l'effet simultané du mitage et du positionnement de la majorité des équipements publics en centre ville, la fréquentation aux réunions de concertation des habitants situés en périphérie n'est pas facilitée. Par ailleurs, des habitants regrettent de ne pas être mieux informés des initiatives prises par les élus et les services notamment quand elles ont un caractère exemplaire, par exemple en matière d'équipement solaire, d'accueil des personnes handicapées dans la cité, ou de traitement des herbes envahissantes.. Aussi, et tout en poursuivant la pratique de réunions publiques d'information, complétées par des réunions de proximité et de concertation avec les personnes concernées par des questions qui touchent plus particulièrement à la vie de leur quartier,... il est proposé de :</p> <p>- Améliorer l'information sur l'action des services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par l'organisation de journées « portes ouvertes » régulières dans les bâtiments et équipements publics • Via internet, bornes, écrans, panneaux électroniques urbains... <p>- Encourager l'usage du site internet de la commune avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lisibilité générale améliorée. • Des fonctionnalités améliorée et notamment la possibilité de poser des questions via le site aux élus ou aux services, la possibilité de télécharger des formulaires administratifs • Une <i>accessibilité du site aux personnes déficientes</i> visuelles ou auditives. • la création de groupes mails thématiques pour encourager l'expression des propositions, les échanges d'expériences, (• la création d'une <i>lettre d'information électronique et périodique</i> • une page « actualités » par service (espaces verts, déchets-brûlage, logement, voirie, bâtiments communaux, urbanisme, personnes âgées, transports en commun, santé et premiers secours...) <p>- Relayer la communication sur l'action et les manifestations des organismes ou associations qui concourent à l'information des acteurs et habitants de la commune et aux orientations de l'Agenda21.</p> <p>- Etudier la possibilité de création d'un espace d'écriture collaborative de documents (de type WIKI) pour valoriser les initiatives personnelles ou associatives, donner la parole au plus grand nombre, et favoriser la conservation du patrimoine local.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Faciliter l'accès aux lieux de réunions et d'information par l'arrêt du mitage et la densification du centre ville.</p>		
<p>INDICATEURS</p> <p>Fréquentation et thématique pour les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions publiques de la commune - réunions de concertation de la commune - réunions et manifestations publiques organisées par des associations ou organismes - Nb de visites du site - Nb de téléchargement de dossier via le site web - Nb d'inscrits à la lettre d'information 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation améliorée aux réunions publiques d'information et de concertation - Investissement étendu des mouansois - Meilleure information de la population - Recensement plus complet des propositions 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Service communication Elus référents : ML Gourdon, JJ Cozzari Techniciens référents : L Delfabro, B Gros Services concernés : Communication, en relation avec les autres services</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Services et régies municipales, mensuel d'information « Le mouansois », Associations Pôle Azur Provence, Syndicats intercommunaux</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2010 : évolution du logiciel 2010-2014 : adaptation progressive des contenus.</p>	<p>BUDGET</p> <p>1500 euros (petit matériel, logiciels,...)</p>	

FORMER ET OUTILLER POUR LES GESTES QUI SAUVENT		FICHE ACTION N°16
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 5 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS A TOUS LES HABITANTS ET AUX SECOURS D'URGENCE		
OBJECTIFS Sensibiliser et former la population à aider toute personne en danger de santé immédiat ou non. Fournir le matériel minimum nécessaire dans les lieux fréquentés pour pratiquer les gestes qui sauvent.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieu, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
PUBLIC CONCERNE Les mouansois, tout âge confondu, entreprises, et personnels des services municipaux.		
DESRIPTIF La sécurité des personnes sur la commune reste une préoccupation majeure. <i>Les risques de feux de forêts</i> ont conduit à la création d'une base communale DFCI, et celle d'un corps de bénévoles volontaires CCFF pour surveiller la forêt. <i>Les 1ers secours</i> attendus par la population justifiaient que la commune dispose d'une nouvelle caserne de pompiers intégrée au SDIS 06. Au sein de ses services, la commune recrutera quatre ACMO, <i>agents chargés de la mise en œuvre des Règles d'hygiène et de Sécurité</i> dans les locaux Mairie, DST, RME et Enfance. Deux autres seront recrutés par le CCAS. Le CCAS et la Police veillent aux <i>personnes âgées</i> pendant les périodes de fortes chaleurs. Le personnel de Police et des Equipements Sportifs ont aussi été formés pour <i>utiliser les défibrillateurs</i> mis à leur disposition. Pour autant, la population souhaite accéder aux solutions de « premiers secours » qui lui seraient utiles en cas d'incidents cardiaques notamment . Pour répondre à ces attentes, cette action propose de : - vérifier et conforter la formation dispensée aux personnels susceptibles d'utiliser les défibrillateurs existants, en bon état de fonctionnement. En 2008, la majeure partie des agents du service des sports a été formée par Annie FRECHE. Une remise à niveau est souhaitée avec le reste de l'équipe sur 3 à 4 ans. - acquérir à terme deux nouveaux défibrillateurs : pour le stade de football et pour les terrains de tennis. La commune dispose de 2 défibrillateurs confiés à la police municipale et au gymnase municipal. Les modèles installés sont tous de type « automatique » conformément aux recommandations. - être commune recensée sur la carte d'implantation départementale des défibrillateurs automatiques http://www.carto-cg06.fr/territoires06/sgresources/cartotheque/DEFIBRILLATEURS_AUTOMATIQUES.pdf - augmenter le nombre de défibrillateurs agréés pour répondre aux urgences de santé cardiaque, et à situer dans des lieux publics de référence, accessibles ou fréquentés (mairie, mairie annexe, salle Léo Lagrange, écoles, centre technique, bergerie pour le parc d'activités) - assurer des formations initiales et continues aux premiers gestes qui sauvent ou « prévention et secours civiques de niveau 1 », (complété par vidéo d'explication recommandée par les spécialistes sur le site internet de la commune). La formation du grand public est indispensable pour améliorer le taux de survie consécutif à un arrêt cardiaque (1 décès pour 1000 hab en 2007) (décret 2007-705). - travailler en synergie avec les animateurs de « L'information préventive aux comportements qui sauvent » (IPCS), initiée par le capitaine Michel Thomas (ER) dans le cadre du SDIS 06 (Programme de formation « Prévention-Premiers gestes » : http://www.oecd.org/dataoecd/58/11/34748729.pdf - travail présenté dans un mémoire accueilli par le site internet de la commune : http://www.mouans-sartoux.net/mouans/comportementsquisauvent/licence_pro%20ingenerie_des_risques.pdf) - soutenir les associations qui oeuvrent pour la collecte du sang et des dons d'organe : dans l'organisation de permanences, ou de manifestations de sensibilisation.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Le maintien d'espaces publics suffisamment vastes et accessibles autour des lieux publics fréquentés pour que les premiers secours d'urgence soient possibles (bd urbain, esplanades, parcs de stationnements)		
INDICATEURS - Recrutement des ACMO et formations assurées - Nb de personnes formées "1ers gestes de secours" - Nb de défibrillateurs installés avec formation - Nb de personnes donneuses de leur sang	RESULTATS ATTENDUS - Former 5% de la population aux premiers gestes qui sauvent (200 habitants + personnel communal) - Faciliter l'organisation de la collecte du sang (information, lieu et fréquence de collecte) - Faciliter les actions pour le don d'organes	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance <i>Culture</i> Sport et loisirs <i>Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : A FRECHE, élu médecin anesthésiste Elus référents : A Henry, C Rouvier, H Sausse Techniciens référents : JOddo, MAmrane, DTlidjane Services concernés : Vie associative, CCAS, Police, RH	PARTENAIRES ASSOCIES Conseil général, SDIS 06, Pompiers, Urgentistes, Secouristes, Entreprises, Education Nationale, Associations des donneurs de sang et d'organes, Croix-Rouge, CCFF, ACMO de la commune	
CALENDRIER 2010-2014 : complément formation service des sports 2010-2011 : formation du personnel du CCAS 2012-2014 : en fonction des subventions et de l'intérêt des personnes : une partie de la population	BUDGET - acquisition : 3000 euros pour acquisition - Budget formation pour le personnel - base de calcul pour budget formation population : 60 euros en moyenne/personne	
COHERENCE TERRITORIALE		
<i>Œuvre de François Morellet ></i>		



Sur les 40000 personnes atteintes d'un arrêt cardiaque, seulement 2 à 3% en survivent si l'on n'intervient pas dans les 3 minutes. Chaque minute de perdue, c'est 10% de chance de survie en moins. (source INSERM)



AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE		FICHE ACTION N°17
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 5 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES ACTIVITES et LIEUX PUBLICS A TOUS LES HABITANTS ET AUX SECOURS D'URGENCE		FICHES : 1,4,7,11, 15, 18, 19
OBJECTIFS Améliorer l'accessibilité physique des bâtiments, espaces publics et voiries aux personnes à mobilité réduite.		FINALITES DU DD CONCERNEES
PUBLIC CONCERNE Personnes à mobilité réduite : personnes handicapées, personnes âgées, personnes avec poussettes...		Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieu, risques
DESCRIPTIF Pour que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent mieux participer à la vie de la cité, une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a été créée (CCAPH) . Cette commission qui associe les usagers et les professionnels du monde du handicap, s'intéresse à l'accessibilité de la totalité de la chaîne des déplacements (de tout point initial à tout point final), c'est-à-dire de l'accessibilité interne et périphérique des espaces et bâtiments publics, de la voirie permettant l'accès à tous ces lieux publics, mais aussi aux commerces, aux activités culturelles et sportives. La CCAPH communale attend de connaître la manière dont la communauté d'agglomération, Pôle Azur Provence, définira son champ d'intervention sur ce domaine de compétence. Dès l'installation de la commission communale CCAPH, il est envisagé : - un premier recensement d'obstacles à la circulation des PMR sur le domaine public , est envisagé sous la forme de 8 « parcours participatifs de relevés d'obstacles ». Ils sont prévus en périphérie immédiate de la ville, le périmètre où est située la majorité des bâtiments communaux accueillant du public. - Partant de ces relevés, la commune définira un programme annuel de travaux pour corriger ces obstacles en fonction des indications réglementaires et des contraintes techniques et financières qui seront notées. Exemples de travaux d'action : - Réaliser trottoirs et piétonniers accessibles et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • mise en accessibilité des abords et du carrefour de la Magnanerie. • cheminement le long de la voie ferrée, parallèle aux Gourettes (piboule-gare) - Compenser l'existence de marches avec la réalisation de plans inclinés <ul style="list-style-type: none"> • assurer la continuité entre le stationnement Léo Lagrange et l'esplanade piétonne des Cèdres 		✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables
CE QUE PREVOIT LE PLU Le PLU va prévoir l'élargissement des voies de circulation quand c'est possible, ou sinon, la réduction à un seul sens de la circulation automobile pour élargir les voies piétonnes		AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
INDICATEURS -Nb d'obstacles voirie restant à corriger -Nb d'espaces publics inaccessibles -Nb bâtiments ERP type 1-4 restant à adapter -Nb de personnes handicapées accueillies dans les associations, les crèches, les écoles, les ALSH	RESULTATS ATTENDUS -Réduction significative des obstacles recensés sur la voirie et les espaces publics - Mise en accessibilité des bâtiments ERP type 1 à 4 - Engagement des études ou travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP de type 5 fréquentés (mairie, DST, château, centre culturel,...)	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme <i>Agriculture Forêts</i> Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct <i>Biodiversité RessNat Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Elus référents : D Le Blay, C Rey, A Bivona Techniciens référents : F Ferrer, JF Leduc, J Oddo, Services concernés : urbanisme, Direction des services techniques, centre technique municipal, CCAS, vie associative, Police	PARTENAIRES ASSOCIES Associations d'usagers (APEDV, APF, AVH, URAPEDA), organismes spécialisés et professionnels (écoles, AFPJR, PMI, EHPAD), services de la commune (urbanisme, enfance, jeunesse, culture, sports, personnel, sécurité), Conseil Général : voiries et transports départementaux, MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées	COHERENCE TERRITORIALE PAP Action 26 de la charte <i>Mise aux normes d'accessibilité</i> A21 Région PACA : <i>Construire la solidarité avec les personnes handicapées et âgées</i>
CALENDRIER 2009-2010 : recensement participatif des obstacles sur la voirie et bâtiments municipaux recevant du public (ERP 1 à 5) 2009-2014 : mise en accessibilité voirie et ERP de type 1 à 4	BUDGET 2009 : 20000€ pour adaptations spécifiques 2009 : 80000€ accessibilité carrefour Magnanerie 2009 : 500000€ travaux sur le bâtiment des services techniques (ascenseurs, circulations, accès) 2010 : 20000€ pour adaptations spécifiques 2010 : 150000€ locaux du Défends 2010 : 180000€ place Anc Combattants (plan incliné) 2011-2014 : selon le programme retenu	

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » aurait dit Bertolt Brecht.

INTEGRER LES PERSONNES HANDICAPEES AUX ACTIVITES DANS LA CITE		FICHE ACTION N°18
ORIENTATION 1 PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 5 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES ACTIVITES et LIEUX PUBLICS A TOUS LES HABITANTS ET AUX SECOURS D'URGENCE		FICHES : 17, 19
OBJECTIFS Faciliter l'accès de tous aux actions de la commune dans les secteurs éducatifs, culturel, associatif et sportif : faire en sorte que l'accessibilité, et les coûts n'excluent personne, en particulier dans les bâtiments et espaces publics aménagés pour accueillir les habitants et usagers de la commune.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Personnes ayant à vivre avec un handicap physique, moteur, auditif, visuel, intellectuel ou psychologique.		
DESCRIPTIF Améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la vie de Mouans-Sartoux, invite à revisiter les conditions techniques et pédagogiques d'accueil des personnes handicapées par les services de culture, loisirs, sports... Les activités doivent alors leur correspondre et s'adapter au mieux à leur handicap. > Pour l'accueil en crèche et halte garderie des enfants handicapés, il est déjà prévu, mais il faut y améliorer leur accueil par des formations spécialisées. > Pour les spectacles de cinéma : Mettre en place des boucles magnétiques pour les malentendants. Si l'expérience fonctionne, alors nous pourrions l'étendre aux salles de conférences. Pour les non-voyants, nous voulons proposer des films audio-descriptifs pour leurs permettre de mieux imaginer les scènes. > Pour les activités sportives : Développer des sports où toute personne (handicapée ou non) puisse jouer, tels que le Torbal : jeu collectif où valides et déficients visuels ou aveugles jouent tous avec un masque occultant la vue et un ballon sonore. > Pour aider à vivre ensemble dans la différence et notamment avec les personnes handicapées, développer des activités et animations où se mêlent personnes valides et handicapées - manifestations de sensibilisation : Sport ensemble ! Choeur ensemble ! - accueil des personnes handicapées dans les associations : sport, loisir, centre de loisirs - prévoir dans les réunions publiques des présentations visuelles, ou des commentaires sonores qui puissent être compris par des personnes malvoyantes ou malentendantes. (formation du personnel)		DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme <i>Agriculture Forêts</i> Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
CE QUE PREVOIT LE PLU Rien de particulier en ce domaine ne peut être intégré dans le PLU. Cependant, à l'occasion de l'instruction des permis de construire ou demandes préalables, et en fonction des travaux envisagés, il pourra être demandé des informations complémentaires sur les mesures prises pour mettre à jour l'accessibilité des lieux.		
INDICATEURS Nb de personnes handicapées accueillies et selon les familles d'handicap : - dans les ALSH - dans les structures culturelles - dans les associations sportives - dans les autres associations, Nb de PV sur les places réservées	RESULTATS ATTENDUS - Fréquentation améliorée des personnes handicapées - Amélioration du comportement du grand public à l'égard des personnes handicapées	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Elus référents : D Le Blay, G Perole, JJ Cozzari, A Henry Techniciens référents : J Oddo Services concernés : Direction des services techniques, centre technique municipal, CCAS, vie associative, culture	PARTENAIRES ASSOCIES Associations d'usagers (APEDV, APF, AVH, URAPEDA), organismes spécialisés et professionnels (écoles, AFPJR, PMI, EHPAD), services de la commune (urbanisme, enfance, jeunesse, culture, sports, personnel, sécurité), Conseil Général, COMMET, MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées	COHERENCE TERRITORIALE A21 PACA : <i>Constuire la solidarité avec les personnes handicapées et âgées</i>
CALENDRIER 2009-2011 : Création d'activités sportives Signature de convention associative avec établissements spécialisés Site internet accessible 2011-2014 : Boucle magnétique et audiovision	BUDGET Auto-financement par les associations qui sont subventionnées par la commune Budget COMMET	

« L'amélioration d'un groupe n'a pas pour base l'élimination des moins bons, ni la sélection des meilleurs. Elle vient des personnes handicapées qui ont surmonté leur handicap. » (Albert JACQUARD)

RENDRE LES SITES INTERNET DE LA VILLE ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES		FICHE ACTION N°19
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 1</p> <p style="text-align: center;">PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: right;">FICHES : 17, 18</p>
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT</p> <p style="text-align: center;">AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS A TOUS LES HABITANTS ET AUX SECOURS D'URGENCE</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Rendre accessible les différents sites internet de la ville aux personnes handicapées, et dans un premier temps aux personnes malvoyantes</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>Production et consommation responsables</p>  <p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> <i>Services au public</i></p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Personnes atteintes d'un handicap, notamment visuel</p>		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Actuellement, deux sites internet contribuent à l'information des résidents sur la commune et de toute personne intéressée par les activités proposées sur le territoire : le site de la ville de Mouans-Sartoux et celui de l'Office du Tourisme.</p> <p>Ces deux sites sont jeunes et ont été mis en place avec des moyens modestes, une grande implication ou du bénévolat. Ils ont été réalisés avec des outils simples permettant d'abord d'afficher la vie communale tout en commençant à mettre en place les habitudes de collecte et de traitement de l'information.</p> <p>Aujourd'hui, ces sites ne sont pas accessibles au sens de la loi de février 2005. La loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", prévoit que "<i>les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées</i>". (article 47)</p> <p>Toutes les personnes handicapées ne peuvent pas profiter pleinement de l'information qui y est proposée alors qu'aujourd'hui, les progrès technologiques améliorent l'accessibilité de l'information.</p> <p>Les animateurs du site Internet de la ville vont s'organiser pour que celui-ci devienne plus accessible et propose un contenu utilisable par n'importe qui, quelle que soit sa situation, son handicap visuel, auditif, moteur... et le matériel utilisé (ordinateur, navigateur Internet, logiciels spécialisés).</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des personnes « handicapées moteur », devraient pouvoir naviguer sur les pages sans jamais utiliser de souris, avec le clavier traditionnel ou un dispositif adapté. > des personnes « aveugles » devraient pouvoir écouter le contenu de chaque page lue par un navigateur vocal, et naviguer à l'aide des indications données par celui-ci. > Les « papi et mamie » ne devraient pas être gênés par la taille des textes, ils devraient pouvoir utiliser facilement la fonction de "grossissement des textes" de leur navigateur. <p>Une première étape consistera à opter pour un logiciel de gestion de site internet compatible avec le référentiel « <i>accessiWeb 2.0</i> » (comme Joomla, qui inclut la fonction de lecteur et navigateur vocal, et est en attente d'évolutions pour les raccourcis-clavier, la qualité des feuilles de style, la performance de la navigation, la qualité de l'affichage....)</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du logiciel utilisé - Avancement dans l'adaptation des contenus aux fonctionnalités spécifiques pour les personnes handicapées 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information des personnes handicapées, résidentes ou usagères des services de la commune 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Service communication Elu référent : ML Gourdon Techniciens référents : B Gros, L Delfabro Services concernés : Service informatique, communication, office du tourisme</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Associations spécialisées (Horus) Résidence Fleurquin Destelle MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées, Conseil Général</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2010-2011 : changement de logiciel, et migration des contenus 2011-2015 : adaptation progressive des contenus aux fonctionnalités du logiciel</p>	<p>BUDGET</p> <p>2000 euros (petit matériel et formation) Temps de travail surtout</p>	

CREER UN SERVICE D'AIDE A LA PARENTALITE		FICHE ACTION N°20
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
DEVELOPPER L'AIDE ET LA PREVENTION ENVERS LES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION PRECAIRE		FICHE : 3
OBJECTIFS Développer la prévention sociale parentale et éducative à partir de tous les lieux où le besoin apparaît : collège, crèches, réseau d'assistantes maternelles, ccas, omaj, indication de police et en disposant des compétences nécessaires pour écouter, accompagner, aider les personnes en difficultés, en souffrance morale / mobiliser les compétences pour entendre écouter surmonter le « mal vivre ».		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les parents qui fréquentent les crèches, les écoles, le CCAS Les parents des jeunes qui fréquentent l'OMAJ, la future maison du collégien		DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> Sécurité Prév Inciv <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
DESCRIPTIF Les lieux de contacts avec les parents (écoles, crèches, stades, collège,...) sont des lieux où apparaissent les besoins sans pour autant disposer de solutions organisées pour répondre aux attentes. Tout en poursuivant les actions de prévention et consolidant leurs résultats pour la qualité de vie dans et autour du village, il est envisagé de définir des lieux et des conditions d'accueil pour que les parents en difficultés puissent trouver l'écoute et les recours susceptibles de les aider à surmonter leurs difficultés de parents. > une préparation de l'accompagnement des adultes en difficulté ou isolées, <ul style="list-style-type: none"> - avec des professionnels en médiation familiale (association Mosaïque) ou des psychologues à la disposition des familles (association Oppals) - avec des associations compétentes (comme le planning familial) pour aider les jeunes femmes à maîtriser leur sexualité - une mutualisation des informations Omaj-police municipale - une information grand public permettant le signalement des enfants en cas de maltraitance, grâce à un numéro vert 0805 40 06 06, au numéro d'appel de la police municipale. > la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité <ul style="list-style-type: none"> - en poursuivant l'accueil des enfants dans les crèches ou haltes-garderies municipales : encadrement, formation du personnel / et ouverture aux enfants en difficulté - en développant le réseau d'assistantes maternelles (RAM) 		
CE QUE PREVOIT LE PLU La localisation de la maison du collégien, prévue dans un bâtiment proche du collège, peut être un des lieux susceptibles de répondre aux besoins d'aide à la parentalité.		
INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Nb de personnes accueillies - dans les différents lieux (CCAS, OMAJ, ...) - selon la classe de problèmes - Conventions signées avec les organismes concernés - Informations diffusées 	RESULTATS ATTENDUS <ul style="list-style-type: none"> - Moins de cas difficiles recensés - Davantage de personnel formé, préparé au repérage et à l'accueil des personnes en difficulté 	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : CCAS Elus référents : A Henry Techniciens référents : I. Edmi, J Oddo Services concernés : OMAJ, Police	PARTENAIRES ASSOCIES Comité de pilotage du PEL (projet éducatif local), Conseil Général, CAF, Associations : Planning familial, Aide aux victimes, Mosaïques, Oppals, HARJES	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER 2010 : nouveau contrat Enfance Jeunesse	BUDGET Temps d'accueil des personnes Structure lamellaire – vue Estelle Epinette >	

« Il est grand temps de rallumer les étoiles »

(Guillaume Apollinaire – poète – 1880-1918)

CREER UNE EPICERIE SOCIALE

FICHE ACTION
N°21

ORIENTATION 1
PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EDUCATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

ENGAGEMENT 6
DEVELOPPER L'AIDE ET LA PREVENTION ENVERS LES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION PRECAIRE

FICHES : 58

OBJECTIFS

Permettre aux personnes en grande difficulté sociale et financière de se procurer des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité à moindre coût.
Aider à retrouver l'estime de soi, promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable,
Faire en sorte que les personnes en difficulté retrouvent confiance et dignité

PUBLIC CONCERNE

Les personnes bénéficiant des minimas sociaux, travailleurs pauvres, personnes surendettées, confrontées à des difficultés ponctuelles, des jeunes sans ressources, personnes âgées en situation de précarité (petit revenu, bénéficiaires de l'aide sociale)

DESCRIPTIF

Le contexte de crise économique et sociale n'épargne pas les habitants de la commune. 12% de la population sont diversément confrontés à des difficultés d'emploi et/ou de budget et donc plus ou moins exposés à la précarité. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement autre que celui qu'elles connaissent pour l'emploi. Actuellement une aide alimentaire existe, via la Banque alimentaire (bons alimentaires et/ou distribution de colis). Mais il manque un service qui aide à « passer de l'assistanat à la responsabilisation ».

La création d'une « épicerie sociale » peut répondre à cette attente.

En effet, tout en améliorant le service d'aide alimentaire par un complément de produits d'épicerie sèche une fois par semaine, l'épicerie sociale peut devenir un lieu où s'organisent des activités pour aider à sortir de la précarité :

- repères utiles pour choisir une nourriture saine ; notions d'équilibre alimentaire et d'hygiène ;
- pratiques et échanges de bonnes recettes (ateliers cuisine) ; découverte de traditions culinaires différentes,
- notions d'économie familiale (budget) ; notions de base utiles pour le quotidien ; ... mais aussi ...
- activités collectives favorisant la rencontre, la diffusion d'information et l'implication des personnes afin de rompre l'isolement.

L'accès à l'épicerie présuppose la signature d'un contrat d'engagement entre le bénéficiaire et son référent
L'épicerie serait ouverte une à deux demi-journées par semaine.

Elle serait située dans un lieu proche du CCAS, de la maison pour l'emploi, de l'Omaj

Les tarifs de participation tiendront compte de la situation de chacune des personnes, sachant que le coût d'une alimentation journalière d'une personne permettant de se maintenir en bonne santé est de 3,5 euros (cf étude du Pr Darmon)

Principe retenu : ne demander que 20% du coût réel des marchandises pour que les 80% restant servent au remboursement des dettes.

Le secours d'urgence actuel (banque alimentaire) et le projet d'épicerie sociale pourront étudier dans quelles conditions ils pourront bénéficier des acquis résultant des actions PNNS et Mouv'Eat.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

Nombre de colis hebdomadaires distribués
Nombre de personnes aidées
Participation aux animations budget
Participation aux ateliers cuisine
Durée moyenne des contrats

RESULTATS ATTENDUS

Répondre aux demandes d'aides
Proposer des produits de qualité pour la santé, et une aide sur les critères d'achats et les recettes de cuisine

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : CCAS
Elus référents : A Henry, M Humez
Techniciens référents : J Oddo, B Amandio
Services concernés : CCAS, Espace Activités Emploi, groupe PNNS

PARTENAIRES ASSOCIES

Conseil Général et Crédits PDI, DDASS, CAF, Banque alimentaire, Lion's Club, Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge, Les Jardins de la Vallée de la Siagne, les agriculteurs bio, grande surface alimentaires...

CALENDRIER

2009-2014 : secours d'urgence par banque alimentaire
2009-2010 : étude et préparation du projet
Fin 2010-2011 : mise en œuvre de l'épicerie sociale si faisabilité validée

BUDGET

45000 euros/an sur la base de 50 bénéficiaires et 1 équivalent temps plein.et hors valorisation d'un local communal de 100m² (valeur locative et frais de remise en état)

œuvre de Richard Paul Lohse >

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement climatique et atmosphère
Ressources, Biodiversité, milieux, risques

- ✓ Epanouissement
- ✓ Education Santé
- ✓ Cohésion, solidarité, équilibres

Production et consommation responsables



DOMAINES D'ACTION CONCERNES

Solidarité-coop
Santé



Sécurité Risq NT
Sécurité Prévlnciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public

COHERENCE TERRITORIALE

A21 Région PACA : lutter contre les inégalités et exclusions : soutien aux banques alimentaires



« N'oublie jamais de regarder si celui qui refuse de marcher n'a pas un clou dans sa chaussure » (Fernand Deligny)

CONTENIR L'ETALEMENT URBAIN ET DENSIFIER LES SECTEURS DEJA URBANISES AU CENTRE ET DANS SA PERIPHERIE IMMEDIATE		FICHE ACTION N°22
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 7 VIVRE A ECHELLE HUMAINE EN MAITRISANT L'URBANISATION		FICHES : 23, 25 , 27, 28
OBJECTIFS Contenir l'étalement urbain et densifier les secteurs déjà urbanisés au centre et dans sa périphérie immédiate, tout en veillant à la préservation des paysages		FINALITES DU DD CONCERNEES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieu, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE L'ensemble des habitants et acteurs du territoire communal, et générations futures		
DESRIPTIF Le diagnostic réalisé sur la commune a confirmé le caractère diffus de la ville et l'enjeu urbain de contenir et délimiter l'urbanisation . En 50 ans, la consommation d'espace par personne est passée de 41m ² à 395m ² . Sur les 10 dernières années, une personne nouvellement arrivée consomme en moyenne 383 m ² . Une réorientation des formes urbaines apparaît souhaitable, car dans la simple hypothèse d'une augmentation de la population identique à celle observée sur la période 1990-2005 (+ 2300 habitants), et si les constructions nouvelles continuent de grignoter les espaces naturels ou végétalisés existants comme depuis les 15 dernières années, les générations prochaines pourraient constater la disparition probable d'environ 100 hectares, ce qui à l'échelle de la commune n'est pas souhaitable compte tenu de son identité, de sa structure et de son fonctionnement urbain. L'idée générale qui prévaut dans l'orientation générale du nouveau PLU est donc d'envisager la majorité des nouveaux logements dans le centre ville ou en sa périphérie immédiate. La centralité future étant définie en fonction de la proximité des transports en commun, mais aussi de la distance que les habitants sont disposés à parcourir à pieds sans prendre leur véhicule, pour se rendre vers les services de proximité (groupements de commerces, soins, administrations) ou les lieux publics d'animation sociale, culturelle ou sportive. Des règles permettront de respecter l'équilibre entre l'architecture, l'organisation urbaine et la mixité sociale. http://www.architecture2001.com/html/mouans_s.html Au-delà de cette centralité urbaine, les possibilités de construction existantes avant l'arrêt de ce nouveau PLU seront maintenues dans les espaces ouverts à la construction. Dans ces espaces intermédiaires entre le centre urbain et les espaces naturels, l'étalement urbain sera contenu par des limites nettes de continuité urbaine, ou par des dispositions règlementaires permettant de limiter la constructibilité dans les secteurs sensibles. Ces espaces intermédiaires seront aussi maillés par des couloirs de respiration ou espaces tampons utiles pour la préservation des espèces naturelles en milieu semi-urbain, favorables aux circulations douces et à la préservation des paysages collinaires et patrimoniaux. Dès lors que dans un quartier de la commune, les conditions de desserte en transport en commun et de services de proximité seront jugées suffisantes pour répondre aux besoins de ses habitants, les règles de constructions adaptées aux particularités du lieu veilleront également à contenir l'étalement urbain tout en confortant la mixité sociale et fonctionnelle (commerces, bureaux, logements).		
CE QUE PREVOIT LE PLU Un ensemble de règles cohérentes avec le contexte et les orientations résumés en « descriptif »		
INDICATEURS Surface consommée pour un habitant Surface consommée pour un nouvel habitant Part des déplacements en voiture	RESULTATS ATTENDUS Limiter la consommation d'espaces Améliorer la part de déplacements à pieds, vélos et TC dans la commune Préservation des paysages Réduction des pollutions	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Dépacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire Elus référents : Le Maire, D Le Blay Techniciens référents : F Ferrer Services concernés : Urbanisme et ensemble des services	PARTENAIRES ASSOCIES DREAL-paca (ex DIREN), ABF REGION-paca, ARPE-paca, CNFPT SCOT ouest, Pole Azur Provence, Services de l'Etat dont DDTM, CCI, CdMétiers, Comité21, Réseau Paca21, GIR maralpin	
CALENDRIER 2009 : choix des orientations 2010 : PADD et arrêt du PLU 2010 : enquête publique et approbation du PLU	BUDGET 2009-2011 : 20000 euros PLU 2010 : 15000€ selon cofinancements	COHERENCE TERRITORIALE 

« Il nous faut prendre un virage, et il ne peut être pris en douceur... »

Les conditions de vie de la planète sont dorénavant des conditions de survie »

(Hubert Reeves – astrophysicien canadien)

CREER UN BOULEVARD URBAIN RELIANT LE VILLAGE AU QUARTIER DES PLAINES

**FICHE ACTION
N°23**

ORIENTATION 2

VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

FICHES 22, 28

ENGAGEMENT 7

VIVRE A ECHELLE HUMAINE EN MAITRISANT L'URBANISATION

OBJECTIFS

Créer une ville de proximité en améliorant les liaisons cyclables et piétonnes avec les **hameaux ou quartiers distants** du centre de la commune, sans pour autant remettre en cause la nécessité de contenir l'étalement urbain, Conforter l'attractivité des équipements du centre ville et faciliter l'accès aux services implantés dans les quartiers distants, tout en concourant à la réduction du trafic automobile intra-muros, générateur d'émissions de CO²*, de nuisances (pollution, bruit) et d'insécurité.

PUBLIC CONCERNE

La population mouansoise des quartiers périphériques

DESCRIPTIF

La « ville centre » dense et fortement fréquentée est entourée d'une « ville diffuse » en tissu pavillonnaire, peu équipée, sans grande animation et dont l'évolution n'est pas sans impact sur la qualité des paysages et de l'environnement.

L'insuffisance de liens structurés avec la « ville centre » entraîne un déplacement motorisé permanent vers le centre multifonctionnel (équipements, services, habitats...), depuis la ville diffuse ou depuis les quartiers distants où s'exprime un potentiel de mixité habitat-activités-service.

Les déplacements entre le centre ville et la ville diffuse ou des pôles de mixité émergente s'effectuent essentiellement en voiture notamment quant les cheminements piétons ou cyclables ne sont pas suffisamment protégés (trottoirs étroits, discontinus, omniprésence de la voiture,...).

De ces constats ressortent la nécessité de :

- aménager des liaisons structurées entre la ville centre et les pôles de vie distants,
- concevoir des liaisons qui incitent aux déplacements alternatifs dans l'enceinte communale,
- transformer de préférence le tissu existant au lieu de prévoir des extensions en zone non ou peu urbanisée,
- privilégier l'urbanisation située à proximité des réseaux de transports collectifs

Pour répondre à ces enjeux, il est envisagé de **créer un boulevard urbain au nord du village en direction de Grasse**, une voie permettant de relier plus facilement le centre du village avec le quartier des Pilons et début du chemin des Plaines. La densification de l'habitat permise en bordure de cette voie et le renforcement du tissu commercial de proximité améliorerait la fréquentation et inciterait à s'y déplacer à pied, à reconquérir l'espace public.

Ce boulevard urbain est un axe de desserte des transports en commun (Sillages et Tam). Il peut être une liaison piétonne et cyclable qui facilite l'accès à la « plaine de jeux » via le chemin de la Chapelle.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Un ensemble de règles cohérentes avec le contexte et les orientations résumés en « descriptif »
Des emplacements réservés sont établis pour traduire les orientations en projet (terrains en réserve pour des aménagements futurs, voies piétonnes...)

Un Schéma directeur cyclable (voir fiche 28)

INDICATEURS

- Réalisation des travaux d'aménagements du boulevard
- Nb de logements en périphérie du boulevard urbain sur une bande de 50mètres

RESULTATS ATTENDUS

- Moins de liaisons en véhicules automobiles
- Dynamisme commercial en bordure de ce boulevard

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : DST-voirie

Elus référents : Le Maire, R Raibaudi, A Bivona, JJ Cozzari, D Le Blay,

Techniciens référents : JF Leduc

Services concernés : DST-voirie, urbanisme, commerce, occupation du domaine public, RME

PARTENAIRES ASSOCIES

Pôle Azur Provence, Sillages
Conseil Général,
Région-paca, FISAC, CCI et CdM

CALENDRIER

2010 : Rond Point de la Magnanerie sur Ave Grasse
2011 : tranche du boulevard entre le Rond Point Magnanerie et le village
2012-2014 : aménagements en direction du futur rond point du chemin des Plaines

BUDGET

1 M Euros pour le Rd-Point Magnanerie
3 M euros tranche Boulevard entre RdPoint et Village
Budget autres tranches à définir

**FINALITES DU DD
CONCERNEES**

- ✓ **Changement climatique et atmosphère**
- ✓ **Ressources Biodiversité, milieux, risques**
- ✓ **Epanouissement Education Santé**
- ✓ **Cohésion, solidarité, équilibres**
- ✓ **Production et consommation responsables**

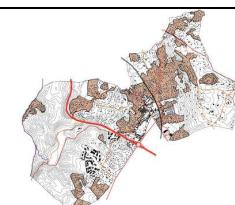


AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX

**DOMAINES
D'ACTION
CONCERNES**

- Solidarité-coop*
- Santé*
- Sécurité Risq NT*
- Sécurité Prév Inciv*
- Connaissance*
- Culture*
- Sport et loisirs*
- Dévt économique*
- Tourisme*
- Agriculture Forêts*
- Emploi*
- Urbanisme-Habitat*
- Déplacts-Infrastruct*
- Biodiversité RessNat*
- Énergie*
- Services au public*

**COHERENCE
TERRITORIALE**



CHAQUE ANNEE, REHABILITER UNE RUE DU VILLAGE		FICHE ACTION N°24
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS FICHE : 40
ENGAGEMENT 7 VIVRE A ECHELLE HUMAINE EN MAITRISANT L'URBANISATION		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Ressources Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables
OBJECTIFS - Restituer la ville à ses habitants et à ses piétons ; développer une mobilité maîtrisée en réhabilitant les rues du village pour les rendre plus accessibles aux piétons. - Favoriser l'attractivité commerciale et touristique du village, et soutenir les commerces de proximité - Conforter et valoriser le patrimoine bâti du village ancien : encourager les actions d'embellissement du village par une restauration des voies et des réseaux - Profiter de ces travaux pour vérifier l'état des réseaux et corriger les anomalies observées, pour la santé et la sécurité des habitants, et dans un souci d'économie des ressources et de l'énergie.		 DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> Dévt économique <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
PUBLIC CONCERNE Les habitants, les commerçants et les services installés dans le village		
DESCRIPTIF De nombreuses rencontres de concertation avec les habitants et les commerçants du village ont permis d'aboutir à une réduction du trafic automobile et à une meilleure accessibilité piétonne par la mise en place de sens interdits, par l'autorisation donnée aux villageois d'embellir le seuil de leurs maisons par des bacs à fleurs mis à disposition par la commune. Il est convenu que la circulation piétonne et la qualité des réseaux qui desservent le village méritent des travaux de confortement ou de réhabilitation. Les voies pavées ne sont pas toujours bien praticables. Les réseaux nécessitent ou bien d'être complètement enterrés pour des raisons d'esthétique (EDF, Tel) ou bien mieux maillés (gaz), ou encore vérifiés, réparés en cas de branchement anormal (EU, EP), voir mis aux normes quand il existe encore des anciens branchements en plomb ou qui fuient (AEP). Pour ces raisons de confort, de santé, de sécurité, d'attractivité commerciale, d'économie de ressource et d'énergie ou de qualité d'écoulement des eaux usées ou de ruissellement, il est décidé de réhabiliter chaque année une rue du village. En 2009 et 2010, ces travaux concerneront : les rue PASTEUR et rue du 11 NOVEMBRE. Pour la période 2011 à 2014, sont envisagées successivement : les rue de VERDUN, rue de la LIBERTE et rue Frédéric MISTRAL. Le schéma d'aménagement de chaque rue est l'objet d'une concertation avec les riverains pour expliquer le projet, corriger quelques aspects, expliquer le calendrier des travaux qui n'est pas sans incidence sur l'activité des commerces. C'est d'ailleurs pour réduire l'impact des travaux sur l'activité des commerces que les chantiers ne démarrent qu'en octobre soit après la saison estivale pour se terminer en janvier février de l'année suivante. Les techniciens de la commune et les élus veillent à ce que, pendant les travaux, la concertation se poursuive dans un bon esprit entre les entreprises, les habitants et les services de la ville. Chacun des projets de réhabilitation prendra en compte et autant que possible les conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce travail d'amélioration des circulations dans le village se poursuivra par l'ouverture de places locatives sécurisées dans le projet de parc de stationnement à l'entrée nord du village, ce qui devrait permettre le réaménagement de la place Suzanne de Villeneuve. Quant à la circulation automobile dans la rue de la Paix, elle pourrait être déplacée vers une nouvelle voie de liaison entre les Bastions et la route de Pégomas, un passage qui pourrait aider à améliorer les dessertes adaptées de transport en commun.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Emplacement réservé pour la création d'une voie de contournement ouest du village La commission urbanisme est en charge de l'instruction de demandes de subvention pour l'amélioration des façades, avec encouragement à intégrer les réseaux en façades.		
INDICATEURS - Respect de la durée du chantier pour commerces - accessibilité de tous les accès et passages - piétonisation des rues	RESULTATS ATTENDUS Rues plus fonctionnelles et Satisfaction des riverains	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST-voirie Elus référents : Le Maire, R Raibaudi, A Bivona, C Requiston, JJ Cozzari, G Perole, D Le Blay Techniciens référents : JF Leduc Services concernés : urbanisme, commerce, occupation du domaine public	PARTENAIRES ASSOCIES Mouans-Commerce, Région, Conseil Général, CCI Pôle Azur Provence (points de collecte) Partenaires projet FISAC Sillages ABF	COHERENCE TERRITORIALE PDU de Sillages, AOTU concernée par la commune. Projet FISAC
CALENDRIER 2009-2010 : rue Pasteur 2010-2011 : rue du 11 Novembre 2011-2014 : rues de Verdun, Liberté, Fr Mistral 2012-2014 : étude foncière projet voie ouest, et/ou étude place Suzanne de Villeneuve	BUDGET 2009 à 2014 : 300 000 € par rue Hors autres études autres projets	

CREER 44 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN INTEGRANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**FICHE ACTION
N°25**

ORIENTATION 2

VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 8

PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE ET ADAPTEE A LA DEMANDE

FICHE : 22

OBJECTIFS

Apporter des réponses concrètes aux besoins de logements pour les actifs du territoire, et selon des engagements définis dans le « plan local de l'habitat » et la loi SRU.

PUBLIC CONCERNE

Actifs éligibles au logement social de par leur revenu, personnes handicapées

DESCRIPTIF

Pendant 20 ans, que ce soit avec la communauté des familles Harkis devenant progressivement propriétaire de leur HLM, ou avec les actifs locaux demandeurs de logements en prêts à taux 0, la commune soutenant les voies d'accès sociale à la propriété, est passée de 20% à 4% de logements sociaux. Pour compenser ce manque, et dans le cadre du « plan local de l'habitat » de PAP*, la commune prévoit la construction d'une moyenne de 44 logements sociaux par an sur 6 ans entre 2009 et 2014.

> Ces logements seront conçus dans leur implantation et leur conception pour réduire l'empreinte écologique de l'habitat collectif :

- Bâtiments situés dans le centre de la commune et dans un rayon de 600 à 700 mètres, c'est-à-dire proches de la majorité des équipements, services, axes de transports en commun et TCSP ;
- ou dans les quartiers disposant de services proximité et de transport en commun
- bâtiments répondant aux normes d'économie d'énergie RT2012 - BBC
- encouragement aux énergies alternatives
- valorisation des espaces périphériques

> Les projets d'habitat collectif à l'étude sont envisagés selon des taux de 80 à 100 % de logements sociaux par unité foncière, en PLAI et PLUS essentiellement, conçus sous la forme de petites unités « à échelle humaine » d'environ 10 à 20 logements chacun, sauf cas particuliers, et dont tous respecteront les règles générales d'accessibilité aux PMR (arrêté aout 2006)

> Une partie des logements sociaux seront adaptés pour répondre aux besoins importants de logement des personnes handicapées. (partenariat avec associations spécialisées pour répondre aux besoins d'assistance)

> Des réserves foncières seront constituées pour atteindre cet objectif

- soit en achetant des terrains toutes les fois où leur implantation est jugée adaptée pour la construction de logements sociaux, par des bailleurs sociaux.

- soit en sollicitant le concours de l'EPF Paca pour acheter des terrains destinés à la construction de logements sociaux, des terrains pour lesquels le portage financier risque de durer longtemps.

> Concertation - Information :

- La commune participera aux réunions de coordination ou initiera les concertations nécessaires entre acteurs concernés par le logement social (Pôle logement de la DDTM, bailleurs sociaux, Pôle Logement de l'agglomération Pôle Azur Provence, EPF-paca, services de la commune)

- La population, globalement et par quartier concerné, sera informée sur les enjeux actuels du logement, et les projets précis de constructions de logements adaptés aux besoins

> Collaborer avec les maisons de retraite et les familles : étudier chaque demande de logement afin d'ajuster l'offre à la demande.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Servitudes de mixité sociale pour l'habitat (L.123-2) sur des sites (b) ou des secteurs (d),

Emplacements Réservés pour aménagements d'intérêts publics.

Périmètres de majoration de la constructibilité en cas de surfaces habitables dédiées au logement social

INDICATEURS

- Nb logements créés par an
- Nb logements en projets sur des réserves foncières définies
- Nb personnes handicapées dans les nouveaux logements

RESULTATS ATTENDUS

- Atteindre l'objectif de la loi SRU
- Des logements accessibles à tous

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Le Maire

Elus référents : Le Maire, ML Gourdon, D Le Blay, R Raibaudi, A Henry

Techniciens référents : F Ferrer, J Oddo

Services concernés : CCAS, Urbanisme, Energie, DST-CTM, RME

PARTENAIRES ASSOCIES

Pôle Azur Provence, EPF PACA, Bailleurs sociaux (Logis Familial, Erilia, OPHLM Cannes, Api Provence, ICF, Logirem) Adoma, Pact-Arim 06, Pôle logement DDTM 06

**COHERENCE
TERRITORIALE**

**Loi SRU art 55
et suivantes
PLH du PAP**

CALENDRIER

2010 : inscription dans le PLU des servitudes permettant d'atteindre 20% de logts sociaux à l'horizon 2020 (art.55 SRU)

2008-2010 : période triennale pour le bilan de l'Etat

2009-2014 : 44 logements par an sur 6 ans (cycle 2 du PLH)

BUDGET

pour l'acquisition de terrains

Avant 2009 : 631000€ (API,ICF,Piboules)

2009 : 1889000€ (Rougou, Benard, exGie)

2010 : 60000 (snf-pn6)

2011 : selon les opportunités

**FINALITES DU DD
CONCERNEES**

- ✓ **Changement climatique et atmosphère**
- ✓ **Ressources Biodiversité, milieux, risques**
- ✓ **Epanouissement Education Santé**
- ✓ **Cohésion, solidarité, équilibres**
- ✓ **Production et consommation responsables**





**DOMAINES
D'ACTION
CONCERNES**

- Solidarité-coop*
- Santé*
- Sécurité Risq NT*
- Sécurité Prév Inciv*
- Connaissance*
- Culture*
- Sport et loisirs*
- Dévt économique*
- Tourisme*
- Agriculture Forêts*
- Emploi*
- Urbanisme-Habitat*
- Déplacts-Infrastruct*
- Biodiversité RessNat*
- Énergie*
- Services au public*



En 1979, ils quittent le camp de Timgad pour le quartier des Pilons. « Les Pilons, ça a été une réussite ! il y avait vingt quatre maisons, douze pour les harkis, douze pour les européens... on était content, on avait réintégré la planète » Tabélaïde Djerfi,



ETUDIER LA FAISABILITE DE CREER SUR LA COMMUNE UN SITE EN ECO-HABITAT		FICHE ACTION N°26
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 8 PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE ET ADAPTEE A LA DEMANDE		
OBJECTIFS Encourager l'habitat groupé et contribuer à une évolution des performances énergétiques au delà du BBC, tout en réduisant l'empreinte écologique tant dans le choix des matériaux que dans les procédés de construction.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Ressources Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé <input checked="" type="checkbox"/> Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les bénéficiaires du logement social, mais aussi les accédants et primo-accédants à la propriété.		
DESCRIPTIF La commune se caractérise par un habitat dispersé qui a inégalement tiré partie des richesses des lieux de son implantation (arbres, vallons, paysages, terres cultivables), et des atouts offerts par l'environnement naturel (ensoleillement, eau de pluie). Aujourd'hui, un habitat intelligemment conçu tend à réduire sa consommation d'espaces naturels et ses besoins en énergie ; il tend aussi à éviter les blessures occasionnées par l'imperméabilisation des sols, ou des coupes d'arbres irréflechies. Cet habitat « raisonné » se situe de préférence à proximité de lieux de commerces et de services de proximité. Pour limiter le recours au véhicule personnel, ce même habitat prévoit des liaisons courtes facilitant l'accès aux axes de transport en commun ou aux voies piétonnes et cyclables. Il est conçu pour favoriser autant que possible la mixité sociale et intergénérationnelle. Pour amorcer cette volonté de changement, deux quartiers sont provisoirement identifiés pour étudier la faisabilité de création d'un ensemble de logements sociaux en éco-habitat, selon ces six critères : <ul style="list-style-type: none"> - La prévision d'un ensemble de logements groupés, - un impact sur l'environnement minimisé, - le choix d'au moins une autonomie énergétique utilisée, (solaire ?) - des matériaux de construction et d'isolation naturels et recyclables, - des énergies renouvelables, et - la prise en compte de l'énergie grise, lors de la construction. Et pour réduire l'empreinte écologique au-delà de la construction et de son emprise : <ul style="list-style-type: none"> - des espaces naturels confortés en périphérie des logements et intégrant des jardins familiaux, - une organisation incitant à l'exemplarité pour le tri sélectif des déchets (compost, point de collecte) - des garages à vélos proches des habitations, - des garages à automobiles distants des lieux d'habitation, - une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - l'accès sécurisé aux allées piétonnes et aux pistes cyclables, connectées ou connectables aux sites de commerces et de services de proximité, et aux points d'arrêts des transports en commun. 		
CE QUE PREVOIT LE PLU Servitudes de mixité identifiant les sites destinés à recevoir des logements sociaux. Périmètres de majoration de la constructibilité en cas de surfaces habitables dédiées au logement social		
INDICATEURS Réalisation de l'étude du projet d'ensemble en éco-habitat avec bailleurs sociaux, Identification de sites adaptés Identification de bailleur impliqué	RESULTATS ATTENDUS Concrétisation de la volonté communale pour l'amélioration de la qualité de l'habitat Contribuer à susciter de nouvelles réalisations d'éco-habitat dans la commune	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire et le Groupe logement Elus référents : La Maire, D Le Blay, R Raibaudi Techniciens référents : F Ferrer, F Rebuffel Services concernés : Urbanisme, espaces verts-DST, CTM, RME,	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence, EPF paca, Région paca Bailleurs sociaux (Logis Familial, Erilia, OPHLM Cannes, Api Provence, ICF, Logirem) Pôle logement DDTM 06	COHERENCE TERRITORIALE PLH de PAP PDU de Sillages
CALENDRIER 2010-2012 : définition du projet et mise en œuvre de l'étude 2012-2013 : aboutissement de l'étude	BUDGET temps de concertation avec les Partenaires	

« Si nous voulons sauvegarder la nature, commençons par protéger les êtres humains : ils font partie de la biodiversité. Si nous ne pouvons pas préserver notre propre espèce, à quoi rime de sauver les espèces d'arbres ? »


(Wangari Maathai – écologiste kenyane, prix Nobel de la Paix en 2004 ; née en 1940).



CREER UN SITE DE JARDINS FAMILIAUX		FICHE ACTION N°27
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 8 PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE ET ADAPTEE A LA DEMANDE		
OBJECTIFS Au travers d'une activité de jardinage, sur un lieu aménagé pour accueillir des habitants dans leur diversité, favoriser l'intégration et la mixité sociale, le lien intergénérationnel, les échanges, le partage, l'entraide, autant de qualités qui aident à mieux vivre dans la cité.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Personnes adultes résidentes sur la commune, de tous âges, bénéficiant de revenus modestes, ne disposant pas d'espace de jardinage		
DESCRIPTIF Les familles à budget modeste et vivants dans des habitats collectifs éprouvent des difficultés à accéder à des productions de légumes de qualité. Elles savent également que bon nombre de produits vendus en grandes surfaces sont chargés de conservateurs pour parcourir des milliers de kilomètres avant d'être mis en étalage. Elles recherchent donc des solutions à moindre coût pour cultiver des légumes de qualité dans le respect du patrimoine naturel, pour la consommation familiale et dans un esprit de solidarité. Pour répondre à cette attente, les regards mouansois sont fixés vers la Plaine des Canebiers, un espace naturel qui autrefois était dédié à la culture familiale, et qui a l'avantage de pouvoir être irrigué par une eau de qualité, conduite par des canaux, eux-mêmes en cours de rénovation par des chantiers de jeunes. - La commune y a acquis à cet effet près de 7500 m ² de terres cultivables, dont elle peut dégager 2000m ² pour le jardinage sur lesquels pourraient être répartis une vingtaine de parcelles. - La taille des parcelles pourra varier de 40 à 100 m ² environ selon les lieux. - La limite extérieure des jardins serait clôturée. Les parcelles seraient bordées par des haies basses de fleurs ou de buissons favorables à la pollinisation. - L'emploi des pesticides et intrants chimiques de synthèse serait proscrit. - Un espace de compostage collectif y serait installé. - Des temps de concertation sont prévus avec les candidats jardiniers qui se seront manifestés. - Les jardiniers seront organisés en association pour prendre en charge la gestion de cet espace partagé. - Le choix des jardiniers sera effectué par une commission présidée par le maire - Les aménagements devront tenir compte de la qualité paysagère du site. C'est la raison pour laquelle seront comparés en impacts paysager et financier, la réalisation de cabanons individuels avec la réalisation d'un local unique abritant des rangements individuels et un espace commun. Les rencontres et les échanges d'expérience de jardinage supposent et entretiennent une ambiance conviviale. Pour favoriser la communication et l'entraide entre les jardiniers et leurs familles, la mise à disposition d'un local commun peut servir de point d'information et de regroupement pour les moments de convivialité ou de réunion. > Cette action pourra être reproduite sur un autre site de la commune si une opportunité se présente. > Mettre en œuvre un projet où se croisent des préoccupations économiques, environnementales, sociales et de concertation entre tous les participants, voilà qui devrait aider à expliquer une démarche Agenda21. > La commune participe aux réflexions de Pôle Azur Provence sur cette thématique. Elle peut bénéficier des compétences recensées par les services de l'agglomération sur ce type de projet.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Le règlement du PLU aidera à l'aménagement de jardins familiaux puisqu'il permet, par les articles 13, d'édicter des obligations de réaliser un espace vert à l'occasion d'un aménagement de voirie, d'une opération immobilière, d'un lotissement ou d'une zone d'activité.		
INDICATEURS - Création du site de Jardins Familiaux - Nb de parcelles occupées - Nb de candidats - Qualité du paysage	RESULTATS ATTENDUS - Satisfaction des jardiniers - Lancement d'un nouveau projet tenant compte de l'expérience acquise (1000m ²) - intégration de projets de jardins familiaux dans des projets de logements sociaux	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance Culture</i> Sport et loisirs <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> Agriculture Forêts <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat <i>Déplacts-Infrastruct</i> Biodiversité RessNat <i>Énergie</i> <i>Services au public</i>
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire, Commission Dvt Durable Elus référents : La Maire, D Le Blay, R Raibaudi Techniciens référents : F Ferrer, F Rebuffel, J Oddo Services concernés : urbanisme, CCAS, espaces verts (DST), Vie associative	PARTENAIRES ASSOCIES Fédération Nale des Jardins Familiaux et Collectifs Chantiers de Jeunes Les jardins de la Vallée de la Siagne Pôle Azur Provence – Cgal 06 – Région Paca CLAIE	
CALENDRIER 2009 : maîtrise des terrains 2009-2010 : Cahier des Charges et financement 2010-2011 : Concertation 2011 : Réalisation	BUDGET - 30 000€ acquisition terrain Canebiers (2000m ²) Travaux estimation PAP (hors local commun) : - 98000 € sur site Canebiers (2000m ²) - 30000 € sur site Haute Combe (1000m ²)	COHERENCE TERRITORIALE Nouvelle fiche action 80 de la charte pour l'environnement du PAP : <i>Création de jardins familiaux et partagés</i> 

« **Fabriquer du bonheur pour nous et pour les autres, ça rend tellement heureux qu'on aurait tort de s'en priver.** »
 (Boris Cyrulnik – neurologue psychiatre éthologue)

ARRETER LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE		FICHE ACTION N°28
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 9 ENCOURAGER UNE MOBILITE DURABLE AVEC DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE ET DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX		FICHES : 29,30
OBJECTIFS Aménager, et sécuriser les cheminements dédiés aux déplacements alternatifs à la voiture.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables  DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop</i> Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie <i>Services au public</i>
PUBLIC CONCERNE Cyclistes et piétons de tout âge.		
DESRIPTIF <p>La nécessité de développer les modes de transport alternatifs à la voiture personnelle conduit à développer des actions vers les publics les plus réceptifs pour que la démarche porte ses fruits. Mouans-Sartoux a été une des premières communes de France à mettre en œuvre les actions « marchons vers l'école » initiées en relation avec les parents et les enseignants des trois écoles. Cette action a très logiquement évolué vers les « vélo-bus ».</p> <p>Pour développer la pratique du vélo, il est nécessaire d'adapter la voirie publique à la présence des cyclistes. Cela suppose des pistes, des aménagements de traversées, des liaisons, une signalétique... dont la cohérence d'ensemble ne peut exister par rapport aux autres modes de déplacements que par l'élaboration d'un schéma de pistes cyclables. Ce schéma pour être validé doit être confronté avec les contraintes et projets de circulation supra-communaux. C'est pourquoi, le « schéma vélo » est conçu avec la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.</p> <p>L'objet de cette action est d'arrêter le « schéma communal d'aménagement des pistes cyclables et piétonnes » de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la continuité des tracés - améliorer les traversées - réaliser ou élargir les trottoirs - résorber les points noirs (conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes, sécurité, lisibilité des parcours...exemple : sécurisation des espaces piétons pendant les manifestations) <p>Toute intervention dans la mise en œuvre du projet devra veiller à la cohérence du schéma directeur des pistes cyclables avec les voies piétonnes car parfois les cycles et piétons devront se partager la même portion de route.</p> <p>Ce travail est utilisé toutes les fois où également, sont étudiées des évolutions sur le tracé des « chemins de randonnée » supra-communaux, projet également étudié avec le Pôle Azur Provence et le Conseil Général. (traversée de la forêt / canal de la Siagne / liaison Valbonne-La Roquette)</p> <p>L'adoption de ce schéma directeur des pistes cyclables et les portions de pistes réalisées seront des occasions saisies pour organiser des animations destinées à sensibiliser et améliorer l'usage des modes de déplacements doux (à l'occasion des semaines de rappel « Marchons vers l'école » (pédibus, vélobus), ou à l'occasion d'une journée sans voiture, souhait émis par les enfants Conseil de Ville)</p>		
CE QUE PREVOIT LE PLU Le PLU indiquera le positionnement d'emprises dédiées à la réalisation de pistes cyclables. Le schéma des pistes cyclables sera intégré au PLU comme document annexe.		
INDICATEURS Adoption du schéma directeur des pistes cyclables	RESULTATS ATTENDUS Davantage de vélos dans les rues et sur les routes	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : groupe Vélo, DST Elus référents : G Perole, R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : JF Leduc, F Ferrer Services concernés : DST, urbanisme, enfance	PARTENAIRES ASSOCIES PAP, et commission transports Conseil Général Sillages	
CALENDRIER 2009 : route de Pégomas 2010 : adoption schéma par conseil d'Adjoints élargi Pour intégration au PLU fin 2010 2009-2014 : mise en œuvre (2010 : Bd urbain, parc vélo en gare, 2011 : ave de la Quiera)	BUDGET 2009 : 30000€ pour route de Pégomas 2010 : 2000€ Bd Urbain 2011 : 50000€ ave de la Quiera	
		COHERENCE TERRITORIALE Action 22 de la Charte pour l'environnement du PAP : <i>renforcer les déplacements piétons et cycles</i>
		

On pourrait contrôler les formes d'urbanisation, si la structuration de l'espace était liée à l'aptitude des hommes à s'y déplacer. Limiter absolument la vitesse, c'est retenir la forme la plus décisive d'aménagement et d'organisation de l'espace. (Ivan Illich – 1973)

INSTALLER DES GARAGES ET PARCS A VELOS		FICHE ACTION N°29
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 9 ENCOURAGER UNE MOBILITE DURABLE AVEC DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE ET DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX		FICHES : 28,30
OBJECTIFS Eviter les déplacements en voiture dans la commune pour de petits trajets. Permettre des liaisons entre deux sites de la commune, accessibles à tous, même ceux qui n'ont pas de vélos.		FINALITES DU DD CONCERNEES
PUBLIC CONCERNE Utilisateurs des transports en commun (autocar-TER), les actifs résidents ou non de la commune qui manquent de liaison suffisante entre le pôle intermodal et les parcs d'activités (Argile, Tiragon)		<input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité milieux, risques
DESCRIPTIF Lors des différentes concertations et à l'occasion des échanges occasionnés par les grandes orientations, la demande a été faite de prévoir des solutions pour faciliter les déplacements en vélos, dans la partie centrale de la commune, et dans les liaisons "gare-parc d'activités". Le travail réalisé pour le développement des pistes cyclables conduit à rechercher des solutions qui tout en réduisant le recours aux véhicules personnels permettent de se déplacer sur des trajets domicile-travail. Par exemple, pour les personnes qui choisissent de se déplacer en train, disposer de vélos en sortie de gare TER et pouvoir se rendre vers le Parc d'activités de l'Argile, trajet qui bénéficie déjà d'un portion conséquente aménagée en piste cyclable, le long de la route de La Roquette. Les parcs à vélos peuvent être installés sur le pôle intermodal de la Gare, et sur chaque parc d'activités. Pour afficher un peu plus la solution alternative « vélo », il est décidé de créer, sur le pôle intermodal, un garage à vélos sécurisé d'une capacité de 20 places, équipé de dix arceaux, clôturé et équipé d'un portillon. Pour accéder à ce local, il suffit de présenter en Mairie un abonnement TER et en échange est remise une clé qui permettra à l'utilisateur de stationner son vélo, le temps d'un aller-retour par le train. Ce service est prévu pour être gratuit Dans le même temps, et dans le cadre du schéma directeur des pistes cyclables, les points de stationnement des vélos à proximité des équipements publics pourront être transformés de manière à être plus pratiques pour les cyclistes et moins gênants pour les personnes à mobilité réduite. Les porteurs de projets d'immeubles de service de proximité (bureaux, commerces) seront invités à prévoir des parcs à vélos pour leurs employés et pour leur clientèle.		<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables
CE QUE PREVOIT LE PLU L'intégration du schéma directeur des pistes cyclables L'incitation à créer des parcs à vélos dans des collectifs d'habitation et dans des ensembles de bureaux ou de commerces		DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> <i>Services au public</i>
INDICATEURS Ouverture du garage à vélos en gare TER Aménagements des parcs publics pour les vélos prévus au schéma directeur	RESULTATS ATTENDUS Bonne fréquentation du garage à vélos en gare TER Progression de l'usage des vélos en ville, et dans la liaison domicile travail Préparer la mise en place d'un service de "Vélos Bleus"	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST groupe vélo Elus référents : G Perole, R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : JF Leduc, F Ferrer Services concernés : Direction des services techniques, urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES PAP, Conseil Général SNCF et Région Sillages	
CALENDRIER 2009 : pose d'arceaux sur l'espace urbain, 2009 : parc à vélos sécurisé Gare TER 2010 : ouverture garage gare TER 2010-2011 : travaux d'amélioration des parcs existants	BUDGET 2010 : 5000€ Parc vélo sécurisé Gare 2010 : 2000€ changement des arceaux pour accrocher les vélos, à moindre risque pour les PMR	COHERENCE TERRITORIALE PDU de Sillages Action 22 de la Charte pour l'environnement du PAP : <i>renforcer les déplacements piétons et cycles</i>
		

REOUVRIER AU PUBLIC LE BATIMENT DE LA GARE ET OFFRIER UN VRAI GUICHET AUX USAGERS DU TRAIN TER		FICHE ACTION N°30	
ORIENTATION 2 VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS	
ENGAGEMENT 9 ENCOURAGER UNE MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE AVEC DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE ET DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX		FICHES : 28,29	
OBJECTIFS Encourager l'usage des transports en commun existants par l'amélioration du service proposé.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 	
PUBLIC CONCERNE Tous les usagers de la gare TER à Mouans-Sartoux, résidents ou non sur la commune.			
DESCRIPTIF Après 67 ans de fermeture aux voyageurs de la voie ferrée Cannes-Grasse, Mars 2005 marquait l'aboutissement de plus de 30 ans de résistance pour empêcher la disparition complète de la voie ferrée et convaincre de la nécessité de la réouverture de la ligne face aux difficultés croissantes de circulation dans le bassin Cannes-Grasse. Une victoire obtenue grâce aux convictions et à l'obstination des mouansois et de leurs élus, avec le soutien des amis qui ont œuvré « pour la Réouverture de la ligne Cannes-Grasse », et les élus de la Région-Paca. Pour autant, mars 2005 devenait aussi le signal d'une nouvelle bataille à mener par les mêmes promoteurs du projet : celle de la qualité du service public à garantir pour répondre à l'espoir de plus de 3000 voyageurs/jour avec un train par heure. Il faut des solutions pour qu'il n'y ait plus de trains supprimés, quel que soit le moment de la journée. Mais il faut aussi améliorer le cadencement. Les études sont engagées pour un resserrement du cadencement à la demi-heure, le doublement des quais dans les haltes, la suppression des passages à niveau PN5, PN6, PN7, la création d'une voie d'évitement... Mais dans l'immédiat, les usagers du TER qui fréquentent la gare de Mouans-Sartoux et ceux qui aimeraient y venir, réclament « un vrai guichet », un guichet avec une présence humaine qui renseigne et sert les voyageurs de manière personnalisée, une présence qui ne fait plus craindre aux seniors les dysfonctionnements du « distributeur automatique de billets » (DAB), une présence qui assure une information aux clients quand ils ne croient plus aux affichages sur les panneaux d'annonce des trains. Il est donc souhaité : - le réaménagement du RDC du bâtiment de la gare, en bureau et hall d'accueil avec guichet de ventes de tous titres de transports et pour toute ligne desservie par la SNCF, - l'installation de portes à ouvrants automatiques, adaptés aux personnes à mobilité réduite - un hall d'accueil chauffé l'hiver, et le moins souvent possible climatisé l'été, - une façade rénovée avec notamment le remplacement des volets - l'agrandissement de la couverture au dessus du DAB jusqu'à l'accès aux quais ou à l'entrée de la gare, (cela devrait rendre plus lisible l'écran du DAB quelle que soit la position du soleil quand il est là) - un guidage au sol pour les personnes malvoyantes qui évoluent entre les ascenseurs, la gare et les quais. - une amplitude d'ouverture du guichet proche de celle de Grasse : de 6h30 à 21h en jours ouvrables.			
CE QUE PREVOIT LE PLU La gare est implantée dans un espace défini pour accueillir l'espace intermodal, avec des arrêts de bus, des places de stationnement pour les utilisateurs du TER et ceux qui fréquentent les bâtiments publics tout proches (salles associatives, écoles, maison pour l'emploi, la poste, la police, ccas, terrains de boules, médiathèque, cinémas, salle des fêtes)			
INDICATEURS - Nb de clients à prendre un billet en guichet, et - Nb de ceux qui le prennent au DAB. - Nb de clients ayant des abonnements - Nb de clients en classe senior	RESULTATS ATTENDUS - davantage de clients en Gare de Mouans-Sartoux - davantage de personnes âgées qui ont du mal des difficultés à s'adapter aux DAB	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplicts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : SNCF Elus référents : Le Maire A.Aschieri, D.Le Blay Techniciens référents : JF.Leduc, F.Ferrer Services concernés : DST, urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES Région paca Pôle Azur Provence SNCF RFF		COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER Etudes de faisabilité et concertation depuis 2008 2009 : avant projet et dépôt du permis de construire 2010 : travaux et ouverture en septembre	BUDGET Travaux : 578 000€ (dont 115000€ PAP) Fonctionnement : 250 000€/an environ La commune reste locataire du 1 ^{er} étage pour garantir l'entretien de l'ensemble du bâtiment. Depuis plus de 30 ans, l'entretien de la gare est assuré par la commune, préservant le bien public		

METTRE EN PLACE UN COMITE DE PILOTAGE POUR LES PLANS DE DEPLACEMENT INTER-ENTREPRISE

FICHE ACTION
N°31

LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS

ORIENTATION 2

VIVRE DANS UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE OU HABITAT DE PROXIMITES S'ARTICULE AVEC MOBILITE DURABLE ET SOUENABLE

ENGAGEMENT 9

ENCOURAGER UNE MOBILITE DURABLE ET SOUTENABLE
AVEC DES TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE ET DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX

OBJECTIFS

Réduire les déplacements en voiture et plus généralement l'utilisation de transports polluants.
Changer les habitudes de transport, et
Favoriser les coopérations entre les employés des entreprises mouansoises pour leurs déplacements.

PUBLIC CONCERNE

Entreprises

DESCRIPTIF

La vie économique sur Mouans-Sartoux est l'objet d'une attention soutenue de l'équipe municipale depuis le début des années 1980, c'est-à-dire depuis la création du Parc d'activités de l'Argile.
Vingt cinq ans plus tard, en 2005, sur le périmètre de l'agglomération, Mouans-Sartoux est la commune à noter sur son territoire un nombre d'emplois proposés (6019) supérieur au nombre d'actifs résidents (4194). La réussite de cet aménagement économique, a permis de financer des équipements et des aménagements essentiels pour la vie sociale, sportive et culturelle de la commune.
Il en résulte également venant des autres communes périphériques, un flux migratoire marqué qui n'est pas sans impacter la circulation en direction de nos pôles d'activités.
C'est la raison pour laquelle, quelques entreprises souhaitent rechercher des solutions destinées à réduire les problèmes de stationnement, les risques d'accident sur les trajets, les coûts de déplacement, les nuisances et les encombrements engendrés par la circulation automobile, circulation dont une grande partie correspond aux déplacements domicile-travail, « 90 % des déplacements des employés des entreprises sont réalisés avec leur propre véhicule » (source CPIE-grasse)

La mise en place d'un PDIE (plan de déplacement inter-entreprise) est envisagée avec les entreprises des parcs d'activités de l'Argile et de Tiragon. Cette démarche vise à favoriser et développer les modes de déplacements alternatifs (bus, navettes, TER, covoiturage, auto partage, vélos personnels, vélos-bleus, télétravail, visioconférences, etc)
Il s'agit de créer un comité de pilotage du PDIE. Il se chargerait de définir :
- le Cadre général, l'objectif, le périmètre du PDIE et son organisation (dont une assistance externe)
- les différentes étapes de la démarche (avec recensement des données individuelles) et son planning.
- les techniciens qui animeront le projet et les acteurs qui accompagnent sa mise en œuvre

Le lancement d'une telle démarche au niveau de l'agglomération Pôle Azur Provence serait l'occasion de coordonner les aménagements des zones d'activités impliquées, d'élargir le champ de partage des services entre les entreprises, de mieux aborder la question des déplacements « domicile-travail » ou professionnels à l'échelle du bassin économique.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

- Création de comité, pré-diagnostic
- actions (enquêtes, géocodage)
- Nb d'entreprises qui participent
- Nb de personnes par mode de transport

RESULTATS ATTENDUS

- implication des entreprises dans la démarche
- meilleure information sur l'offre de service TC
- Amélioration du trafic TC sur la ligne de l'Argile
- diversification des modes de déplacement

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Agglomération PAP- Com déplacts
Elus référents : L Buffart, G Perole, R Raibaudi
Techniciens référents : C Bourel, Pdt Aslaica P Buscaja, S Rodrigues, M Simon
Services concernés : cellule Economie Mouans-Sx

PARTENAIRES ASSOCIES

Pôle Azur Provence, Sillages
CCI, cellule PDE, e-communauté mobilité 06 EcoBIZ
Ch des Métiers,
CPIE de Grasse, ASLAICA
ADEME cellule transport

**COHERENCE
TERRITORIALE**

Plan Climat MEDD 2004
Région-paca Plan Agir
PDU Sillages

CALENDRIER

2010 : inscription dans la démarche intercommunale visant à mettre en place un PDIE sur le parc d'Argile
2010 : pré-diagnostic CCI
2010-2012 : diagnostic >orientations >projet actions
2012-2014 : adoption PDIE et mise en œuvre

BUDGET

Temps de concertation entre partenaires : agglomération, entreprises, salariés, Aslaica et commune

**FINALITES DU DD
CONCERNEES**

- ✓ **Changement climatique et atmosphère**
Ressources Biodiversité, milieux, risques
- ✓ **Epanouissement Education Santé**
- ✓ **Cohésion, solidarité, équilibres**
- ✓ **Production et consommation responsables**





**DOMAINES
D'ACTION
CONCERNES**

- Solidarité-coop
- Santé
- Sécurité Risq NT
- Sécurité Prév Inciv
- Connaissance
- Culture
- Sport et loisirs
- Dévt économique
- Tourisme
- Agriculture Forêts
- Emploi
- Urbanisme-Habitat
- Déplacts-Infrastruct
- Biodiversité RessNat
- Énergie
- Services au public






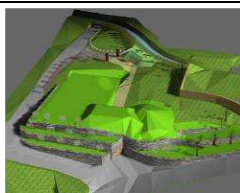
la cabine individuelle (ndr la voiture) accélérée a rendu les sociétés capables de s'engager dans un rituel de la vitesse qui progressivement les paralyse.


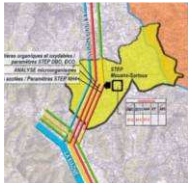
ARRETER LES ORIENTATIONS DU « PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE »		FICHE ACTION N°32
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 10 ASSURER LA PERENNITE DES ECOSYSTEMES ET DE L'ESPACE FORESTIER		FICHES : 33, 56
OBJECTIFS La préservation de notre forêt nécessite de définir des orientations qui permettront de préparer un « plan d'aménagement de la forêt communale » avec l'ONF et d'orienter pour tout ou partie les plans de gestion des espaces forestiers en propriété privée (avec le concours du CRPF)		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
PUBLIC CONCERNE Les mouansois et touristes		
DESCRIPTIF Notre espace forestier représente peu d'intérêt au regard des professionnels de la sylviculture. Cependant, et outre le fait qu'il représente une réserve de stockage de carbone contribuant à compenser les émissions de GES* sur le territoire : - ce même espace forestier contient des richesses faunistiques et floristiques que nous devons veiller à conserver, car elles sont des éléments déterminants pour l'ensemble du biotope de cette forêt (classement ZNIEFF n°06-105-100). - cet espace forestier contient des traces de l'histoire communale qui aideront les générations futures à comprendre les lieux et à mieux les respecter. - dans le bassin où vit notre territoire communal, les espaces naturels se font rares ; ils sont nécessaires pour nous aujourd'hui quand nous voulons en apprécier le bon air, le calme et les paysages , mais ils sont encore plus indispensables pour les générations futures , - il est situé sur une zone soumise à des risques d'incendie tels qu'un PPRIF arrêté en juin 2009 s'applique à la commune de manière anticipée depuis l'été 2005 Pour ces raisons, et en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement des Préalpes du Sud (SRA), nous devons définir les orientations que nous souhaitons donner pour la préservation et l'aménagement de notre forêt, en précisant avec plans et commentaires : - les zones à protéger plus particulièrement pour des raisons faunistiques ou floristique, sur la base de l'inventaire DIREN pour la ZNIEFF 06-105-100, mais aussi des remarques complémentaires éventuelles des associations de naturalistes) - les zones coupe-feux complémentaires aux pistes forestières, en cohérence avec le PPRIF - les zones où nous admettons la circulation humaine de randonnée pédestre, - les zones où nous admettons l'implantation d'activités agricoles corrélées aux points d'eau, des espaces de loisirs, des voies de passage pour les troupeaux d'élevage, - les zones arborées qui pourraient retrouver leur destination agricole antérieure - les zones de coupe et d'élagage ou des zones de régénération naturelle de peuplement - des zones d'accès qu'il est souhaitable ou de contraindre ou d'aménager avec ou sans espace de stationnement automobile		DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> <i>Services au public</i>
CE QUE PREVOIT LE PLU Classement en zone naturelle de la forêt, avec EBC Mutation d'espaces boisés autrefois cultivés en les dédiant rigoureusement à l'agriculture Prise en compte de la ZNIEFF 06-105-100 à renforcer, et mise en compatibilité du PLU avec le PPRIF de 2009		
INDICATEURS - Inventaire du patrimoine forestier - Validation du plan d'aménagement par le Préfet	RESULTATS ATTENDUS - Arrêter un schéma d'orientation communale pour l'aménagement du patrimoine forestier	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Groupe forêt Elus référents : R Raibaudi, JJ Cozzari, D Le Blay Techniciens référents : F Rebuffel Services concernés : Groupe forêt élus-techniciens, urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES ONF, CRPF, Pôle Azur Provence, Région-PACA, OFME, experts et organismes compétents dans le domaine forestier, CCFF, Conseil général, Force06, pompiers, associations concernées par la forêt dont l'association des communes forestières COFOR 06	COHERENCE TERRITORIALE PPRIF communal 2009 SRA préalpes sud 2006
CALENDRIER 2010 : inventaire du patrimoine - réactualisation 2010-2012 : mise au pont de la démarche	BUDGET Temps de ressources internes	



« il s'agit au fond de réconcilier l'homme avec la nature,

de le persuader de signer un nouveau pacte avec elle, car il en sera le premier bénéficiaire. » (Jean Dorst, ornithologue 1904-2001)

VALIDER ET ENGAGER LES ACTIONS DU « PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE »		FICHE ACTION N°33
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHE : 32</p>
<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 10</p> ASSURER LA PERENNITE DES ECOSYSTEMES ET DE L'ESPACE FORESTIER		
<p>OBJECTIFS</p> Le « plan d'aménagement forestier », traduction des objectifs de la commune, permet de définir les tranches pluriannuelles de travaux pour atteindre progressivement les objectifs souhaités.		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé <p>Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables</p> 
<p>PUBLIC CONCERNE</p> Les utilisateurs de l'espace forestier : randonneurs, promeneurs, résidents et riverains de la forêt		
<p>DESCRIPTIF</p> Des orientations définies par la commune pour l'aménagement de la forêt découle « le plan d'aménagement forestier de la commune ». Ce « plan d'aménagement forestier », est élaboré par l'ONF, approuvé par la commune et fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Il doit être conforme aux Schémas régionaux d'aménagement (SRA) qui ont été définis pour les forêts communales. Un dispositif réglementaire analogue existe en forêt domaniale et privée. Dès que ce plan d'aménagement est approuvé, il permet de définir : <ul style="list-style-type: none"> - les tranches pluriannuelles de travaux à envisager selon la nature des zones définies, - les modalités de surveillance de l'espace forestier assurées par l'ONF. <p>Les deux premières années, en attendant le plan, nous réaliserons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement et l'entretien de zones d'accueil du public <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de panneaux indiquant l'entrée en forêt - aménagement d'un espace de stationnement pour accueillir les promeneurs - amélioration des sentiers existants, - réhabilitation et amélioration du parcours botanique de la source de la Foux(circuit en boucle) - création de sentiers adaptés à la découverte de la forêt, en cohérence avec le PDIPR, - création de sentier accessible pour les personnes à mobilité réduite - création d'une piste à caractère DFCI aux abords du cimetière paysager, - cartographie des sentiers et report des cartes sur les panneaux d'information du public <p>Ensuite, lorsque le plan sera validé, les travaux à prévoir pourront concerner notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - repérages de semis d'essences locales pour la régénération des peuplements - protection des zones sensibles, abris d'espèces floristiques, faunistiques rares et vulnérables. - les opérations sylvicoles <ul style="list-style-type: none"> - éclaircies dans des zones de peuplement mélangé pour favoriser telle ou telle essence - élagage et broyage dans les zones de pare-feu pour mise en valeur paysagère et sécurisation - - déboisements dans les zones à destination agricoles, avec restauration de restanques. - l'aménagement et l'entretien d'espaces d'activités (agriculture, loisirs) - l'aménagement des zones contraintes (points d'accueil, ou de passages) 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> Classement en zone naturelle de la forêt, avec EBC Mutation d'espaces boisés autrefois cultivés en les dédiant rigoureusement à l'agriculture Prise en compte de la ZNIEFF 06-105-100 à renforcer, et mise en compatibilité du PLU avec le PPRIF de 2009		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtention d'un statut de protection des sites remarquables pour leur biodiversité - information du public (panneaux, doc, conférences) - Mobilisation des associations, enseignants, élèves - Réglementation accès, circulation, gestion - Création entretien des pistes et sites de loisirs - Circuit accessible pour personnes à mobilité réduite 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la protection réglementaire de la forêt - Disposer d'un plan de gestion communal pour - préserver durablement la faune et la flore - permettre au public d'en profiter sans les nuire - mobiliser tous les usagers autour de ce projet Se donner les moyens de les mettre en œuvre Conventions communes propriétaires privés	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Groupe forêt Elus référents : JJ Cozzari, R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : F Rebuffel Services concernés : urbanisme, DST-esp verts</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> ONF, CRPF-Pôle Azur Provence, Région-PACA, experts et organismes compétents dans le domaine forestier, CCFF, Conseil général, Force06, pompiers, associations concernées par la forêt	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p> PPRIF communal 2009 SRA préalpes sud 2006
<p>CALENDRIER</p> 2009-2010 : aménagement et l'entretien de zones d'accueil du public 2011-2014 : actions du plan d'aménagement	<p>BUDGET</p> 2009 : 35000€ (dont 25000€ pour sentier botanique) 2010 : 45000€ (dont 30000€ pour piste type DFCI au cimetière paysager) Les années suivantes en fonction des travaux	



REALISER UN RESERVOIR DE STOCKAGE D'EAU POTABLE AVEC UN BELVEDERE PRES DU CANAL		FICHE ACTION N°34
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> <p>PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 11</p> <p style="text-align: center;">PROTEGER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 35, 36, 66</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Sécuriser la ressource et garantir la distribution d'une eau de qualité par du personnel et des techniques au service du bien public, en régie municipale et en cohérence avec les enjeux du développement durable</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé <p>Cohésion, solidarité, équilibres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Production et consommation responsables 
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les résidents de la commune de Mouans-Sartoux</p>		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>L'eau est une ressource naturelle précieuse. Grâce à elle, nous nous alimentons, nous buvons, nous arrosons nos plantations d'arbres ou de légumes. Mais elle est fragile car sensible aux agressions de l'activité humaine (rejets de productions agricoles, industrielles ou incivismes).</p> <p>Pour ces raisons, l'eau est considérée sur la commune depuis 35 ans comme un « bien public » et non comme une marchandise qui ne pourrait être servie qu'à ceux qui auraient les moyens de se l'acheter. C'est la raison pour laquelle elle est gérée, comme en service public, par une régie municipale. Ce choix est d'autant plus juste que l'eau potable peut venir à manquer. En décembre 2003, peu de temps avant la sécheresse de 2005, les services de l'Etat invitaient à la prudence dans la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) pour les Alpes-Maritimes : « l'offre sera insuffisante à partir de 2005, en cas de période de forte sécheresse telle que celle de 1990. »</p> <p>Il est donc important pour la commune de diversifier les moyens de distribution de l'eau potable en prévoyant l'implantation de réservoirs de stockage aux endroits les mieux situés, en fonction certes de l'évolution des constructions sur la commune, mais aussi en fonction des sources d'approvisionnement qui n'ont pas les mêmes capacités de production selon les saisons.</p> <p>Dans ce contexte, il a été retenu le principe de construire un réservoir de stockage qui sera connecté à une canalisation elle-même reliée à plusieurs sources situées sur les communes voisines. Ce nouveau bassin peut garantir une alimentation en eau de la commune en été, notamment dans le cas où la source principale de la commune ne produirait plus suffisamment.</p> <p>Il sera situé au cœur d'un habitat dense, à une altitude permettant une desserte gravitaire de la majorité des usagers. Cinq sources différentes alimenteront ce réservoir de 1500 m3 situé près d'un ancien bassin de 500 m3 dont la construction date des années 1950. L'augmentation de la capacité de stockage sur le site améliorera nettement l'autonomie de distribution en été, période de forte consommation d'eau.</p> <p>Avec la construction de ce réservoir de stockage et de répartition d'eau potable, le projet prévoit la réhabilitation du réseau existant de « Saurin ».</p> <p>Pour construire ce réservoir, il a été demandé que soient pris en compte les enjeux du développement durable dans l'insertion paysagère du bassin, le choix des matériaux, les fonctionnalités et caractéristiques techniques, l'isolation phonique et thermique et les consommations d'énergie.</p> <p>L'assiette foncière de ce projet est située le long du « Canal de la Siagne », canal à ciel ouvert qui depuis 1868 assure l'alimentation en eau de la région cannoise et qui est considéré comme un site patrimonial très apprécié par les randonneurs. Il est convenu avec le SICASIL, syndicat en charge de la gestion du canal, de réaliser sur la parcelle une aire de repos permettant aux promeneurs d'apprécier le paysage vers la plaine, et de se détendre si nécessaire à l'ombre des oliviers. Cette halte en belvédère est conçue pour intégrer le moment venu le projet de « Parc intercommunal du Canal de la Siagne » porté par le SICASIL et la Ville de Cannes.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Intégration et prise en compte réglementaire d'un périmètre de protection des sources Maintien et création selon les besoins d'Emplacement Réservé pour la construction de bassins de stockage</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en service du bassin - consommation d'énergie électrique 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de l'alimentation en eau - Economies d'énergie - Confortement des paysages 	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> > SDAGE rmc 2009-2015 > DTA alpes-maritimes > PAP - charte pour l'envt - Action 49 : <i>gestion concertée de l'eau</i>
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : RME et conseil de l'eau Elus référents : G Baldograni, Techniciens référents : P Bortolini Services concernés : Urbanisme, Esp Verts</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Commune de Mouans-Sartoux, Pôle Azur Provence, SICASIL, Ville de Cannes Conseil Général, Conseil Régional DDTM, Agence de l'eau,</p>	
<p>CALENDRIER</p> <p>2009 : études et avant projet 2010 : permis de construire et début des travaux 2011 : mise en service</p>	<p>BUDGET</p> <p>1 300 000 euros</p>	

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DES REJETS D'EAUX USEES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT		FICHE ACTION N°35
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 11 PROTEGER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU		FICHES : 34, 36, 66
OBJECTIFS > Bien traiter les eaux domestiques, industrielles, pluviales sur le bassin versant de la Siagne. > Veiller à la qualité de l'investissement public et dans ce cas aux performances de la station d'assainissement en agissant sur les facteurs polluant de la ressource en eau : rejets urbains, industriels et agricoles, activités liées à l'usage abondant de l'eau, prélèvements abondants, etc.		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Population du bassin versant de la Siagne, Producteurs mouansois d'eaux usées et notamment industrielles		 DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
DESCRIPTIF Une récente station d'épuration (STEP) communale assure le traitement biologique des rejets d'eaux usées depuis février 2003. Elle est dimensionnée pour satisfaire les besoins de 15000 équivalents habitants. 94% des ménages mouansois y sont raccordés, les autres ménages bénéficient d'un assainissement autonome dont le suivi est assuré par le SPANC*. Quelques dysfonctionnements de la STEP sont liés à des rejets industriels effectués sans prétraitement. Une première phase de contrôle a permis de réduire la « Demande Chimique en Oxygène » (DCO) et les « Matières en Suspension » (MES) à un niveau acceptable pour la station. Des études complémentaires sont en cours sur les rejets du Parc d'activités de l'Argile correspondant à une charge d'environ 2500 équivalents habitants. Au vu des premiers résultats d'une campagne de mesures, la qualité des eaux industrielles impacte fortement le fonctionnement de la station. Pour diminuer l'impact du rejet des effluents industriels, la RME propose le plan d'action suivant : > Instaurer des conventions spécifiques de rejet avec les industriels, sur le principe « pollueur-payeur », et mettre en place une <i>redevance spéciale d'assainissement</i> se substituant à la taxe en vigueur. > Proposer aux entreprises des misés en conformité avec notamment l'installation de solutions de traitement individuel. La mise en conformité de sites polluants sur la zone de l'Argile devenant une priorité pour la RME, le secteur le plus polluant du parc devrait s'équiper avec une unité physico-chimique. > Sensibiliser les industriels pour favoriser une prise de conscience concernant les impacts de leurs activités sur la STEP* et le milieu naturel ; > développer les contrôles des rejets industriels engagés en 2008, et poursuivre la surveillance des rejets de la Station d'épuration : la Mourachonne et le bassin versant de la Siagne doivent être épargnés par la STEP. Cette action s'inscrit également dans la démarche des 12 communes du bassin versant de la Siagne, réunies au sein du Contrat de Baie des Golfes de Lérins, en cours de constitution fin 2009. Parallèlement, les techniciens de la RME surveillent le risque de présence d'eau parasite, qui aurait pour origine des capacités mal définies ou non respectées pour les bassins écrêteurs et déversoirs d'orage Enfin, les boues produites par la STEP, actuellement valorisées hors du département, devraient être prises en charge dans un site adapté plus proche de la commune.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Limiter les activités polluantes : voies de circulation ouvertes aux véhicules à moteur (à clarifier ???) Bassins de rétention pour toute construction nouvelle ou extension. Possibilité d'extension de la station d'épuration actuelle.		
INDICATEURS - Conventions de rejets avec redevance (nb de contrats et équivalents habitants) - Nb de contrôles sur les sites d'activités - Mesure de la charge polluante	RESULTATS ATTENDUS - Meilleure qualité de l'eau rejetée en sortie de STEP dans la Mourachonne - Réductions des risques en amont - Baisse de la charge polluante	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Régie Municipale des Eaux - RME Elus référents : G Baldograni, A Bivona Techniciens référents : P Bortolini, JF Leduc, T Kaszkoviak Services concernés : RME, DST, urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES Agence de l'eau Rhône Méditerranée SISA (Syndicat de la Siagne et de ses affluents)	
CALENDRIER 2009 : Diagnostic industriel 2010 : 1 ^{er} contrôle du respect des conventions	BUDGET 38 000€ par an (dont 1 personne en temps plein et l'amortissement du matériel)	
		

REALISER UN PLAN D'ACTION POUR LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU		FICHE ACTION N°36
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 34, 35, 68</p>
<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 11</p> PROTEGER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU		
<p>OBJECTIFS</p> Economiser l'eau potable dont la ressource n'est pas sans limite en sensibilisant les citoyens, entreprises et employés aux exigences d'économiser l'eau et en menant des actions de prévention ou de réparation.		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé <p>Cohésion, solidarité, équilibres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Production et consommation responsables  <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> Agriculture Forêts <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat <i>Déplacts-Infrastruct</i> Biodiversité RessNat <i>Énergie</i> Services au public</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> La population mouansoise, les entreprises, les écoles, les services publics,...		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>« l'eau sera avec le foncier agricole un facteur déterminant de notre capacité à nourrir deux milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2050 sur notre fragile terre. » (CESE 2008 – Marie José Kotlicki)</p> <p>La ressource en eau devient une préoccupation prioritaire dans notre région. Les spécialistes prévoient « une diminution de la ressource en eau disponible en été, des étiages plus sévères et des "assecs" plus fréquents. Outre l'apparition de conflits d'usage qui pourraient résulter de la baisse du volume d'eau disponible, les domaines d'action devant faciliter l'adaptation des populations aux changements climatiques sont « la prise en compte des évolutions structurelles en termes de ressources » et « la recherche de toutes les formes d'économie possibles ».</p> <p>Pour que se développent de nouveaux comportements favorables aux économies d'eau, nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'encourager l'usage de plantes faiblement consommatrices d'eau - d'éviter les aménagements forts consommateurs d'eau, sauf suffisance assurée en auto-traitement - de sensibiliser le grand public, le corps enseignant, le personnel communal, sur les aménagements et les habitudes nouvelles à mettre en place pour économiser et préserver la ressource en eau - de faire aboutir le projet de « maison de l'écologie » (voir fiche 68) qui peut être un pôle de vulgarisation pour un développement soutenable et notamment sur la ressource en eau. (réflexion-colloques- expositions) - de généraliser les dispositifs d'économie de l'eau aux bâtiments communaux pour l'exemplarité, - de conforter les programmes de gestion économique de l'eau sur les 60 sites d'espaces verts entretenus - de mettre en place et susciter des "jardins secs" nécessitant peu d'eau. - de continuer à éliminer toute fuite sur le réseau de distribution de l'eau potable <p>Ce plan d'action à définir s'attachera en particulier à une gestion alternative des eaux de pluie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les usagers à récupérer les eaux de pluies pour des besoins non domestiques (arrosage...) - installation de systèmes de récupération d'eau de pluie (bâtiments publics-privés) et proposer des solutions qui permettent de mixer bassin de rétention et bassin de récupération des eaux de pluie. - traiter différemment les eaux des toitures et des voiries - prévoir des matériaux non imperméabilisants sur les espaces de circulation - diriger les eaux non infiltrées dans le sol (bassins, étangs, canaux, coulées vertes) 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> Instruire les projets d'urbanisme en fonction de leur consommation d'eau Recommandation réglementaires pour : <ul style="list-style-type: none"> - encourager la conservation ou la plantation d'espèces peu gourmandes en eau - limiter de l'imperméabilisation pour favoriser l'alimentation des nappes phréatiques 		
<p>INDICATEURS</p> Prise de mesure de la consommation moyenne d'eau <ul style="list-style-type: none"> - par habitant - pour les entreprises - pour les écoles - pour les services publics 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation au moins de la consommation à population constante - Responsabilisation de tous les acteurs concernés 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : RME, conseil de l'eau Elus référents : G Baldograni, D Le Blay, R Raibaudi Techniciens référents : P Bortolini, F Rebuffel Services concernés : Espaces Verts, urbanisme, et tous services</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> Agence de l'eau, SICASIL, Région-PACA, ADEME	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> SDAGE rmc : 2009-2015 REGION Paca-Agenda21 Charte PAP : projet de maison de l'eau
<p>CALENDRIER</p> 2010 : rédaction du plan d'action 2010-2014 : sensibilisation, colloques	<p>BUDGET</p> Le plan d'action prévoira : Le coût des manifestations, communication Les coûts de travaux sur les bâtiments publics	



« - L'eau n'est pas une marchandise, l'eau est un bien commun non seulement pour l'Humanité mais aussi pour le Vivant. »
 - Afin de garantir la ressource pour les générations futures, nous avons le devoir de restituer l'eau à la nature dans sa pureté d'origine.
 - L'accès à l'eau est un droit humain fondamental qui ne peut être garanti que par une gestion publique, démocratique et transparente, inscrite dans la loi. »

Les 3 principes de LA CHARTE DES PORTEURS D'EAU animée par Danielle MITTERRAND

REHABILITER LES RESTANQUES DU DOMAINE DE HAUTE COMBE		FICHE ACTION N°37	
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS FICHES : 33,59,60,68,70	
ENGAGEMENT 12 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES			
OBJECTIFS Conforter les éléments constitutifs des paysages ruraux et semi-ruraux de la commune dont les éléments déterminants sont les paysages évoquant ceux de toscane, les paysages de la plaine des canebiers, avec des essences végétales caractéristiques de notre région (oliviers, chênes, cyprès droit) Maintenir des espaces naturels et cultivés à proximité immédiate de la ville		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX	
PUBLIC CONCERNE Les Mouansois bénéficiaires de ce domaine adapté pour leur proposer des activités multiples liées à notre environnement : exploitation agricole biologique, jardins familiaux, maison de l'écologie avec expositions, conférences, ateliers d'expérimentation ou d'information sur l'eau, l'énergie, la terre... Pourront s'y croiser des enfants en séjour, des personnes âgées en promenade ou des agriculteurs en formation...			
DESCRIPTIF Le domaine de Haute Combe est le témoignage de ces belles propriétés qui à la fois identifiaient le paysage de la commune et répartissaient ce que la terre des lieux produisait avec la vigne, les oliviers, la fleur ou les légumes. En 2005, à l'achat du domaine de près de 4ha, la ville souhaite y accueillir des activités permettant d'y cultiver des jardins de questions et de réponses sur l'eau, l'énergie, la terre, l'autosuffisance alimentaire de notre bassin de vie, la nécessité de relancer l'agriculture périurbaine. Sans attendre que ce projet soit précisément défini, et sachant que les terres y seront cultivées, il faut consolider quelques longueurs de restanques qui soutiennent les « faïsses » ou terrasses de culture sur le versant ouest de la propriété. Pour mener à bien ce projet, nous savons que Pôle Azur Provence a confié en 2008 une étude sur les « terrasses de culture » au BET GINGER. Dès l'achèvement de ce travail, nous pouvons envisager de : - nous approprier les résultats de l'étude et les conseils proposés pour préserver les restanques, - bien comprendre qu'une réparation de restanques obéit à des règles précises et qu'engager un chantier de cette nature nécessite de réunir un minimum de compétence technique. - nous enquêter auprès de spécialistes dans la restauration des restanques ("Association pour la Sauvegarde du Patrimoine en Pierre Sèche du Var", "Pierre Sèche en Vaucluse", "Artisans bâtisseurs en pierre sèche", travaux du CETE réunis dans un CCTP - Boris Villemus ENTPE 1997). - étudier avec des chantiers de jeunes ou chantiers d'insertion les conditions, possibilités et modalités d'intervention pour une restauration progressive des terrasses affaiblies sur le domaine, - bénéficier de formations pour acquérir la technique de construction des murs de restanque (à la maison de l'écologie) ; étudier si le domaine ne pourrait pas être temporairement un lieu de formation agréé par la Chambre des Métiers du 06 pour la restauration des restanques, à la manière du travail effectué par la Chambre des Métiers du Vaucluse. Dans le 06, il est recensé 1 artisan murailler à St Vallier de Thiey, alors que le Vaucluse en compte 33. - engager la remise en état des restanques, avec des chantiers de jeunes ou d'insertion ou avec la CMA06 Ce savoir faire pourrait être réinvesti dans les espaces boisés, autrefois cultivés puisque soutenus par des murs de restanques. Ces parcelles défrichées et réaménagées pourraient alors être remises en culture.			
CE QUE PREVOIT LE PLU Contraintes de préservation des restanques en cas de construction Préservation d'édifices ou de sujets remarquables identifiés comme éléments du paysage ou du patrimoine végétal, culturel.			
INDICATEURS - linéaire de terrasses réhabilitées - nombre de personnes formées	RESULTATS ATTENDUS - Affirmer les paysages composantes du patrimoine et de l'identité communale - soutenir l'agriculture périurbaine	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST - Esp Verts, Com Devt Durable Elus référents : R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : F Rebuffel, F Ferrer Services concernés : Service des espaces verts (DST), urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence, Chantiers de jeunes, Chantiers d'insertion Chambre des métiers 06		COHERENCE TERRITORIALE PAP action 4 de la Charte pour l'environnement
CALENDRIER 2010 : contacts chantiers jeunes, insertion, associations, CMA06, 2011-2012 : travaux de consolidation	BUDGET 2000€ Rencontres, déplacements, visites		

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »



(proverbe africain cité par Antoine de Saint-Exupéry dans « Terre des Hommes » 1939)

INVENTORIER DES SUJETS REMARQUABLES CONSTITUTIFS DE PAYSAGES A VALORISER		FICHE ACTION N°38
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> <p style="text-align: center;">PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHE 37</p>
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 12</p> <p style="text-align: center;">METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <p>Conforter les éléments constitutifs des paysages urbains et périurbains qui se situent en périphérie des zones urbaines appelées à se densifier dans le prochain PLU</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère</p> <p>✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <p>✓ Epanouissement Education Santé</p> <p>Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>Production et consommation responsables</p>  <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i></p> <p><i>Santé</i></p> <p><i>Sécurité Risq NT</i></p> <p><i>Sécurité Prév Inciv</i></p> <p>Connaissance</p> <p><i>Culture</i></p> <p><i>Sport et loisirs</i></p> <p><i>Dévt économique</i></p> <p><i>Tourisme</i></p> <p>Agriculture Forêts</p> <p><i>Emploi</i></p> <p>Urbanisme-Habitat</p> <p><i>Déplacts-Infrastruct</i></p> <p>Biodiversité RessNat</p> <p><i>Énergie</i></p> <p><i>Services au public</i></p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>L'ensemble des habitants et acteurs du territoire communal invités à agir avec cette idée que « nous empruntons un territoire »</p>		
<p>DESRIPTIF</p> <p>Les priorités retenues pour notre PLU conduisent à densifier l'habitat et à limiter les consommations d'espaces naturels pour de l'habitat résidentiel.</p> <p>Une telle orientation invite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner l'évolution des paysages notamment dans les zones NB appelées à devenir des zones U, - préciser les zones susceptibles de servir de couloir de liaison ou de communication entre espaces naturels, des couloirs qui pour le citoyen observant le paysage deviennent des couloirs de respiration (notamment sur l'espace collinaire situé entre le canal de la Siagne et la voie ferrée ou la route nationale), - inventorier des sujets isolés ou éléments remarquables par leur intérêt patrimonial, leur valeur paysagère. <p>Pour effectuer ce travail, il est proposé à des étudiants en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles du Paysage, d'exercer leur sensibilité paysagère et leur regard critique dans les zones perçues comme étant les plus sensibles. L'étude permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire un « Carnet du Paysage Mouansois » révélant la perception du paysage depuis les différentes voies de communication. - relever des éléments significatifs du patrimoine commun identifiant l'armature paysagère locale, - identifier les continuités potentielles entre les espaces non-bâties - affirmer des dynamiques visuelles sur des espaces en devenir. <p>Ces travaux d'observation seront réalisés en prospectant le territoire, dans les zones indiquées comme sensibles, mais également partout où leur intérêt les conduira.</p> <p>Ce travail sera encadré par Jean-Pierre CLARAC, paysagiste DPLG, Professeur en Classes Préparatoires d'Antibes, Vice Président du Conseil de développement de la CASA*, chargé du Développement Durable, et Christian DENTAL, paysagiste, Président du Conseil de développement de la CASA*.</p> <p>Le BET, en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme, veillera à traduire dans les documents réglementaires du PLU les indications contenues dans le « carnet de préconisations » concluant l'étude.</p> <p>* CASA : "Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis", voisine du "Pôle Azur Provence", et toutes deux associées dans une démarche INTER-SCOT sur l'ouest du département.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Préservation d'édifices ou de sujets remarquables identifiés comme éléments du paysage ou du patrimoine végétal, culturel... par des EBC, des classements de simples « Bosquet au titre du Végétal », des « EBC forestiers » plus forts que des EBC simples, des cônes de vues également dits de protection.</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - nb de repérages, - variété des observations 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - confortement des paysages composantes du patrimoine et de l'identité communale 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Urbanisme</p> <p>Elus référents : D Le Blay</p> <p>Techniciens référents : F Ferrer, F Rebuffel,</p> <p>Services concernés : Espaces Verts</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Lycée agricole d'Antibes : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles du Paysage,</p> <p>Encadrement : JP Clarac et C Dental</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>Avril-Mai 2010 : repérages sur le terrain</p> <p>Mai-Juin : traitement des données recueillies et livraison des conclusions.</p>	<p>BUDGET</p> <p>Temps de disponibilité internes</p> <p>Réunions de coordination.</p>	

Parole de Salomé : « les adultes ne jouent plus, c'est pour ça qu'ils mettent du béton, des parkings et des voitures partout »

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER DU CANAL DE LA SIAGNE		FICHE ACTION N°39
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 12 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES		FICHE 34, 37, 38
OBJECTIFS Depuis qu'il est acquis que le « canal de la Siagne » ne sera pas recouvert sur la majeure partie de son parcours et que les promeneurs pourront continuer à en apprécier toute la valeur paysagère et patrimoniale, il est important de soutenir ou de proposer des travaux de préservation et de valorisation du site, tout au moins sur la longueur qui traverse la commune de Mouans-Sartoux.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Tous les promeneurs et randonneurs qui longent le « canal de la Siagne », la plupart résident dans les communes du bassin de vie Cannes-Grasse, Antibes. Outre quelques touristes, les amis de St Jacques de Compostelle longent le canal depuis le vallon d'Aussel jusqu'à rejoindre le village.		
DESCRIPTIF Le Canal de la Siagne, essentiel pour l'alimentation en eau des habitants de l'agglomération cannoise, constitue de fait un lien entre les territoires, du haut pays au littoral. Lien entre les générations, « lieu mémoire de l'espace et du temps », la population est heureuse de savoir qu'il restera libre et ouvert à tous sauf bien entendu s'il y a un risque évident de pollution de l'eau. Beaucoup savent que c'est grâce à cette eau dérivée de la Siagne qu'ils ont pu cultiver et survivre de leur culture de plantes à parfums, jasmins et tubéreuses en particulier. Aujourd'hui, les promeneurs ou joggers apprécient la variété des paysages tantôt à l'ombre, tantôt à la lumière, tantôt vers la ville, tantôt vers la campagne. > Les habitués connaissent aussi les petits ponts qui enjambent le canal . Ils ne servent plus autant qu'autrefois, mais ils font partie du décor et plusieurs d'entre eux nécessiteraient une remise en état. Le SICASIL, syndicat en charge de la gestion du canal est d'accord pour que ces ponts soient restaurés. L'association de Sauvegarde du Canal de la Siagne s'est impliquée dans ce projet et a déjà réalisé la remise à neuf de deux ponts sur la partie grasse du canal. La commune de Mouans-Sartoux est disposée à leur apporter une aide s'ils mettent leur expérience au service de la restauration d'un ou deux ponts parmi les 18 qui enjambent le canal sur la partie mouanoise. > Parfois, des clôtures installées par les riverains en bordure du canal, ne respectent pas la règle du cône de vue en vigueur dans le POS actuel. Ces clôtures créent un effet de couloir et font disparaître le paysage. Il est envisagé d'identifier les riverains concernés et de rechercher avec chacun les solutions qui permettront de rétablir la vue du paysage depuis le canal en longeant leur propriété. > enfin, sur proposition de l'hydrogéologue chargé de l'étude du canal, la préservation des rives (fosses sceptiques, boisement) par l'instauration dans le PLU d'une bande de protection de 35 m en contre haut du canal (rive gauche) et 10 m en contre bas du canal (rive droite). Cette recommandation résulte d'une concertation menée par le SICASIL avec l'ensemble des communes traversées et pourrait favoriser la création de ripisylve en rive gauche du canal. Les trois volets de cette action qui vise à améliorer la qualité paysagère du canal est complétée par la création d'une halte aménagée pour les promeneurs et décrite en action n° 34.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Insertion d'un périmètre de protection rapprochée : 10m en rive droite, 35m en rive gauche (s/axe du canal) Maintien du principe du cône de vue depuis le canal vers la plaine (le faitage des maisons ne doit pas créer de rupture dans la lecture du paysage) Un classement en EBC des sujets ou groupes de sujets remarquables sera indiqué.		
INDICATEURS - nb de ponts restaurés - nb de clôtures non-conformes	RESULTATS ATTENDUS - maintenir des perspectives de vue sur le grand paysage, - réhabilitation progressive du patrimoine bâti	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> Sport et loisirs <i>Dévt économique</i> Tourisme <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat <i>Déplacts-Infrastruct</i> Biodiversité RessNat <i>Energie</i> <i>Services au public</i>
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Com dévt durable Elus référents : R Raibaudi, D Le Blay, ML Gourdon Techniciens référents : F Rebuffel, F Ferrer Services concernés : Esp Verts, urbanisme, RME	PARTENAIRES ASSOCIES SICASIL porteur de projet de parc intercommunal Pôle Azur Provence, Chantiers de jeunes, Chantiers d'insertion,	
CALENDRIER 2010 : aménagement de l'aire de repos de Saurin 2010-2011 : chantier de restauration d'un 1 ^{er} pont (période de chômage du canal : octobre à mars) 2011 : mise en application des dispositions du PLU 2011 à 2014 : travail en relation avec les riverains	BUDGET Temps de concertation Entretien assuré par le SICASIL (moins de 3000 euros de fournitures par pont)	COHERENCE TERRITORIALE 

« L'olive, ça ne payait pas, c'est pour cette raison que lorsque le Canal de la Siagne a apporté l'eau jusqu'à Mouans, en 1865, tous les oliviers ont été coupés ou presque ! Le canal, il a fait la richesse de beaucoup » Jules Raybaud, habitant de mouans

ORGANISER DES VISITES COMMENTEES DU VILLAGE, POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE		FICHE ACTION N°40
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: right;">FICHE 24</p>
<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 12</p> METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES		
<p>OBJECTIFS</p> Valoriser et rendre attractif le paysage urbain qui allie histoire et modernité, qui continue de s'inspirer des principes adoptés par les fondateurs du village mais tout en cohabitant avec des propositions contemporaines d'organisation de la ville		<p style="text-align: center;">FINALITES DU DD CONCERNEES</p> Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieu, risques <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
<p>PUBLIC CONCERNE</p> Nouveaux habitants de la commune, du bassin versant de la siagne, et touristes du bassin grassois		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Les anciens du village savent nous parler des richesses, des trésors que recèlent les vieilles bâtisses, dans leurs architectures, mais aussi leurs jardins, leurs granges, ou mieux même leurs mémoires vivantes... C'est sans doute ce qui a conduit Mado Giraud à animer ce que les curieux voient nommer dès l'entrée du parc : « reflets d'un monde rural ». Une forme de musée ethnographique qui retrace les modes de vie d'il y a 60 à 100 ans environ.</p> <p>Il existe un beau four à pain, une jolie porte de chapelle en face du lavoir, L'un des enjeux qui résulte du diagnostic est de rechercher les moyens qui permettront de valoriser le patrimoine bâti public et privé dans et autour du village. Les travaux de réhabilitation des rues y concourent. Le village recèle un grand nombre de repères qui permettent de comprendre et d'expliquer son histoire mouvementée depuis plusieurs siècles. L'office du Tourisme s'est donnée comme mission de les valoriser par des « visites commentées » tant auprès des adultes que des enfants intéressés par l'histoire de Mouans-Sartoux.</p> <p>Ces visites commentées à développer sont conçues pour inviter ses participants à découvrir l'histoire du village, ses traditions, son passé agricole, la réunion de deux communautés (Mouans et Sartoux). Deux visites ont spécialement lieu le dimanche: lors de la Journée Patrimoine de Pays en juin, et lors des Journées du Patrimoine, en septembre.</p> <p>Par son travail de qualité, l'Office de Tourisme de Mouans-Sartoux se porte candidat à l'obtention de sa deuxième étoile dans l'ordre des offices de tourisme (courrier électronique, usage de l'informatique et du multimédia dans l'accueil et le traitement de l'information)</p> <p>L'équipe de l'Office souhaite progresser dans sa mission de valorisation du patrimoine bâti en se portant candidat pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'obtention de la 2^{ème} étoile des Office du Tourisme > l'obtention du label "Qualité Tourisme" > l'obtention du label "Tourisme et Handicap" <p>Pouvoir être entraîné sur les chemins de l'histoire en veillant à ce que personne ne soit oublié ou délaissé pour des motifs d'accessibilité, de langue, ou de maigre bagage culturel, c'est un pari de qualité qui vaut à l'office de tourisme de se porter candidat à l'obtention de labels de référence .</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb d'autorisations accordées pour les façades - Nb de maisons inoccupées 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coloration du village - Fréquentation du village 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Office du tourisme G Parcher Elus référents : C Requiston, ML Gourdon, DLB Techniciens référents : VLacassagne, JFLeduc, FFerrer Services concernés : Services espaces verts (DST), voierie, RME, urbanisme, culture</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> ABF, association Mouans-commerces, habitants et commerçants du village,	
<p>CALENDRIER</p> 2010 : obtention 2 ^e étoile 2011 : dépôt de candidature pour les labels « qualité tourisme » et celui de « tourisme handicap ».	<p>BUDGET</p> Formation interne	
		<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p> 

“Reflets d’un monde rural”, un musée des traditions locales créé « pour qu’on n’oublie pas nos anciens, celles et ceux qui ont bâti et qui ont vécu ici, dans ces murs, dans ce château, dans le village ».

« Ce musée, c’est un peu l’enfance de ma mémoire »

Mado Giraud (habitante de Mouans-Sartoux)

REALISER LE JARDIN D'ACCUEIL DANS LE PARC DU CHATEAU

FICHE ACTION
N°41

ORIENTATION 3

PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES

LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS

ENGAGEMENT 12

METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

FICHE 9

OBJECTIFS

Valoriser et rendre attractif le paysage urbain qui allie histoire et modernité, qui continue de s'inspirer des principes adoptés par les fondateurs du village mais tout en cohabitant avec des propositions contemporaines d'organisation de la ville

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement
climatique et
atmosphère

- ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques
- ✓ Epanouissement Education Santé
- ✓ Cohésion, solidarité, équilibres
- ✓ Production et consommation responsables



AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX

DOMAINES D'ACTION CONCERNES

Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Dépacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public

PUBLIC CONCERNE

L'ensemble des habitants de la commune qui fréquentent le parc et ses équipements culturels

DESRIPTIF

En 1989, confirmant sa volonté de poursuivre une politique de maîtrise foncière en périphérie du village, la commune de Mouans-Sartoux acquiert le château et son parc situés en plein centre ville. Le parc de plus de 2 hectares devient dès lors un lieu de promenade quotidienne, un lieu de rencontre intergénérationnelle. Le château s'ouvre à des conférences, expositions, séminaires et manifestations associatives. En 1990, **Gottfried Honegger** et son projet d'**Espace de l'Art Concret (EAC)** sont accueillis dans cette noble demeure datant du 16^è siècle. Signe d'une volonté naissante d'inscrire la commune dans son temps, comme terre d'accueil de la création contemporaine... de **Michel Brante& Gérard Vollenweider** dès les années 1980 à **Philippe Gazeau** et **Marc Barani** tous deux « Equerre d'Argent ».

En 2000, Gottfried Honegger et Sybille Albers souhaitent qu'une part inestimable de leur collection d'œuvres soit accueillie et exposée à Mouans-Sartoux dans une fondation dessinée par les architectes **Gigon&Guyer**, à proximité des Ateliers pédagogiques, lieu où 7000 enfants y ont exercé leur regard et leur imagination... Le soutien du Ministère de la Culture aide le Maire et son conseil à se risquer dans une aventure qui devient internationale, l'EAC et la commune obtenant en 2008 le Prix de la Fondation Européenne de la Culture.

Autour du château et de la fondation, le parc pourtant bien apprécié, gagne à être mieux connu. Un parc urbain de 2 hectares en plein cœur de ville ; c'est rare et assez précieux pour que **Gilles Clément**, jardinier et paysagiste de renom, ait bien voulu y dessiner des propositions de traitement des espaces naturels.

Le traitement proposé souligne les modes d'usage initial du parc et accentue la circulation des visiteurs entre la "Clairière des jardins", autour du château, et le "Bois des transparences".

Dans le "Bois des transparences" : un ensemble de petites clairières, des fontaines et des bancs, un chemin qui descend vers le petit pont sur le Rougon, une végétation florissante au travers des chemins, les "Ateliers Pédagogiques" créés par Marc Barani et le "Préau des enfants".

Dans la « clairière des jardins » : l'esplanade "champêtre" un lieu d'accueil multi générationnel, une plateforme carrée pour les réunions de plein air, un "jardin des 7 couleurs" près du pré de figuiers et d'oliviers, et la terrasse des pruniers à fleurs et des glycines du nord du Château.

Pour compléter dans la cohérence le travail réalisé,

il reste à prévoir la réalisation du « jardin d'accueil » en entrée du Château :

- un espace déterminant pour la mise en valeur du Château et pour le promeneur qui s'invitera vers le bois des transparences ou vers la clairière des jardins.

> Il traitera les circulations d'entrée dans un espace où s'impose actuellement un arbre sans valeur reconnue mais important dans sa taille et la mémoire collective.

> Il repositionnera le bassin au milieu de la pelouse, près de l'écomusée « Reflets d'un Monde Rural »

Sur ce projet, le paysagiste François Navarro seconde localement Gilles Clément.

L'éclairage extérieur sera remplacé par un éclairage en rampes placées au sol, au pied des murs d'enceinte.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Un espace préservé par sa destination et son caractère patrimonial

INDICATEURS

- Nb de manifestations de plein air

RESULTATS ATTENDUS

Fréquentation du parc

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : DST, bâtiments publics

Elus référents : ML Gourdon, R Raibaudi, D Le Blay

Techniciens référents : JF Leduc, F Rebuffel, Dion Serv Culturels, V Lacassagne, F Ferrer

Services concernés : DST, EVerts, voirie, RME, urbanisme, culture

PARTENAIRES ASSOCIES

ABF, association Mouans-commerces,

Riverains habitants et commerçants du village,

COHERENCE TERRITORIALE

CALENDRIER

2012-2014 : études de faisabilité, études et travaux



BUDGET

Budget en attente



« Pour faire un morceau de jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité »

(Gilles Clément – paysagiste)

REALISER UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS URBAINS		FICHE ACTION N°42
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 13</p> MAITRISER ET GERER L'ESPACE PUBLIC : COUVERT VEGETAL URBAIN, VOIRIES ET COMMERCES		
OBJECTIFS Traduire les pratiques de gestion des espaces verts répartis dans le centre ville et les quartiers urbanisés et les préciser ou les compléter dans un « plan de gestion différenciée des espaces verts urbains ».		FINALITES DU DD CONCERNEES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les populations qui vivent, travaillent sur la commune, ou y séjournent temporairement Le personnel de la commune et les entreprises qui interviennent sur lesdits espaces verts.		
DESCRIPTIF Conforter les pratiques de gestion des espaces verts par l'élaboration d'un « plan de gestion différenciée des espaces verts urbains » intégrant et précisant l'expérience acquise dans le respect des principes du développement durable. Ce projet traduit l'implication de la commune de Sartoux dans une action prévue par la Charte pour l'environnement de Pôle Azur Provence. Et notamment : <ul style="list-style-type: none"> > promouvoir des espèces végétales méditerranéennes en remplacement des espèces d'herbes, Remplacer les espèces d'herbes, de fleurs ou d'arbustes fortes consommatrices en eau (quid du palmier ?) par des espèces végétales méditerranéennes > Ne plus réaliser de "gazon anglais" coûteux en entretien et à fort impact environnemental (consommation d'eau et d'énergie) > Augmenter le nombre d'arbres dans la ville et notamment les alignements d'arbres ; > Renouveler les vieux sujets (platanes de la place - replantation de chênes dans le bois de la Grand'Pièce) Les voiries fréquentées de la ville sont aussi des ORIENTATIONS de découverte du territoire communal. Il est important de valoriser leurs abords de voiries afin de mieux les intégrer dans le paysage urbain : <ul style="list-style-type: none"> > préciser des règles de végétalisation des murs de clôture > réalisation d'un dépliant de conseils et suggestions pour murs de clôture > proposer des solutions pour conseiller ou intervenir en cas de haies malades. 		
CE QUE PREVOIT LE PLU intégration des recommandations de plantation (espèces adaptées) , limitation des intrants limitation de l'imperméabilisation		
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS Exemplarité renforcée et appréciée par le public	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <ul style="list-style-type: none"> Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Service espaces verts (DST) Elus référents : R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : F Rebuffel, F Ferrer Services concernés : Service espaces verts (DST)	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence	
CALENDRIER Une action qui s'engage mi 2009 et devrait durer sur 1 ou 2 ans.	BUDGET Budget formation	COHERENCE TERRITORIALE Action 76 de la charte pour l'environnement du PAP : <i>vers une gestion différenciée des espaces verts</i>
		

En ce temps-là, (vers les années 50) « Mouans-Sartoux était un désert, il n'y avait presque plus d'arbres et plus d'oiseaux, cela à cause des cultures des plantes à parfums et de la vigne » Jules Raybaud (habitant de Mouans-Sartoux)

CREER LE GIRATOIRE DES « SOURCES »

FICHE ACTION
N°43

ORIENTATION 3
PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

ENGAGEMENT 13
MAITRISER ET GERER L'ESPACE PUBLIC : COUVERT VEGETAL URBAIN, VOIRIES ET COMMERCES

FICHE 48

OBJECTIFS

Hiérarchiser la voirie en séparant le trafic de contournement du trafic entrée-sortie dans le village
Fluidifier et sécuriser la circulation des personnes quels que soient leurs modes de déplacement

FINALITES DU DD CONCERNEES

Changement climatique et atmosphère

- ✓ **Ressources Biodiversité, milieux, risques**
- ✓ **Epanouissement Education Santé**
- ✓ **Cohésion, solidarité, équilibres**

Production et consommation responsables



PUBLIC CONCERNE

La population résidente, les personnes qui alimentent le trafic de transit et celles qui utilisent le pôle intermodal près de la gare TER de Mouans-Sartoux.

DESCRIPTIF

Le diagnostic commun à l'agenda21 et au PLU fait ressortir deux nécessités :

- Veiller à la qualité des entrées de ville (paysage et fonctionnalités) qui ont un impact évident sur l'image de la commune puisqu'elles sont situées à proximité immédiate des abords immédiats du village:
- Assurer une meilleure hiérarchisation des voiries afin de limiter les conflits entre trafic de desserte et trafic de transit ; cette remarque s'appliquant notamment au secteur proche du passage à niveau PN6.

Dans ce secteur, et pour fluidifier et sécuriser la circulation évaluée à 10000 véhicules/jour, deux aménagements complémentaires sont prévus : un passage sous-terrain pour supprimer le PN6 et un rond-point de liaison entre le chemin des Gourettes, la corniche Benard et l'accès au village et à la gare.

Dans un premier temps est programmée pour août 2009 la réalisation d'un rond point pour assurer la liaison entre les Gourettes et la corniche Benard .

Ce chantier nécessite le busage des trois vallons qui se rejoignent dans le vallon du Rougon, la couverture du vallon le plus important, des travaux d'assainissement et d'eau potable, des réalisations de trottoirs). L'ensemble de ces travaux et les terrassements doivent tenir compte du projet de souterrain sous le PN6 puisque la connexion est prévue entre ces deux ouvrages.

Ces travaux sont étudiés avec les services du Conseil général qui a en charge la maitrise d'œuvre.

La commune dialoguera avec les riverains immédiats pour étudier les différents problèmes associés à ce projet : emprise foncière, déplacement ou réhabilitation des clôtures, évolution des nuisances sonores liées à la modification de la circulation sur ce secteur. (voir fiche 48)

Des aménagements sont prévus par le service des Espaces Verts, lorsque notamment auront été redessinés les espaces de stationnement sur le rond-point des sources, et en attendant le début du chantier du souterrain pour le PN6.

CE QUE PREVOIT LE PLU

réglementation sur les clôtures

INDICATEURS

- files d'attente à la fermeture du PN6
- embouteillages

RESULTATS ATTENDUS

- amélioration de la fluidité du trafic
- Fréquentation des lieux
- Trafic automobile

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Conseil Général 06
Elus référents : Le Maire, R Raibaudi
Techniciens référents : JF Leduc
Services concernés : DST, Esp Verts, RME, urbanisme

PARTENAIRES ASSOCIES

Pôle Azur Provence,
Conseil Général
les riverains

CALENDRIER

2009-2010 études et construction
2010 : stationnements
2010 : espaces verts périphériques
2011 : espaces verts intérieurs

BUDGET

700 000 euros pour le rond-point (2009-2010)
DST réseaux : 30000 euros / stat : 50000 euros
RME réseaux : 40000 euros
EVerts extérieurs : 50000 euros
EVerts intérieurs : 5000 euros





DOMAINES D'ACTION CONCERNES

- Solidarité-coop Santé**
- Sécurité Risq NT*
- Sécurité Prév Inciv**
- Connaissance Culture*
- Sport et loisirs*
- Dévt économique*
- Tourisme*
- Agriculture Forêts*
- Emploi*
- Urbanisme-Habitat**
- Déplacts-Infrastruct*
- Biodiversité RessNat*
- Énergie*
- Services au public**


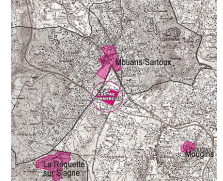
COHERENCE TERRITORIALE

CGal : plan d'actions points noirs circulation
REGION –TER SNCF : sécurisation des PN



CREER UN CLUB D'UTILISATEURS DES ENERGIES RENOUVELABLES		FICHE ACTION N°44
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 14 MAITRISER LA DEMANDE EN ENERGIE PAR DES BONNES PRATIQUES ET L'EMPLOI DES ENERGIES RENOUVELABLES		FICHE 68
OBJECTIFS Mutualiser l'expérience, les bonnes pratiques, faire se rencontrer les différents utilisateurs pour échanger des réponses aux questions posées par l'utilisation réelle des équipements d'économie d'énergie. Servir de point de repère pour les non utilisateurs, afin qu'ils trouvent des réponses à leurs questions, qu'ils trouvent une aide pour se lancer.		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère
PUBLIC CONCERNE Les habitants de Mouans-Sartoux usagers et « futurs usagers » des équipements qui utilisent des énergies renouvelables (solaire...)		Ressources Biodiversité, milieux, risques Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres
DESCRIPTIF La Région PACA produit 50 % de l'électricité dont elle a besoin. L'énergie électrique consommée dans la région provient principalement des centrales nucléaires de La Vallée du Rhône. Outre les inquiétudes quant au coût et aux risques spécifiques à cette source d'énergie épuisable, les risques de panne sérieuse d'alimentation existent toujours dans la région. Même si des travaux sont prévus pour réduire ces risques, il est possible de développer les équipements solaires pour le chauffage de l'eau ou la production d'électricité. Le service urbanisme favorise les autorisations de travaux pour les ENR, mais ne dispose pas des compétences pour renseigner sur les ENR. Il distribue le livret « éco-construire » de PAP, et donne les coordonnées de l'Espace Info Energie. Une fois par mois, l'Espace Info Energie renseigne les personnes en quête d'informations sur les équipements de production d'énergie solaire, mais le plus souvent sans lien concret et immédiat avec des réalisations. Dès lors que les personnes sont équipées en matériels utilisant l'énergie solaire pour produire l'eau chaude ou l'électricité, elles peuvent être confrontées à un manque de maîtrise des appareils et de leur fonctionnement ; les artisans installateurs n'ayant pas forcément le temps d'expliquer ou bien ne maîtrisant pas toujours le sujet. > Il est proposé de réunir les utilisateurs des équipements solaires résidents sur la commune pour qu'ils puissent échanger leurs expériences, leurs questions, leurs difficultés, pour mieux maîtriser leurs équipements, optimiser leur investissement et l'argent public dont elles ont bénéficié. > Ce « club des amis des énergies renouvelables » aura aussi pour vocation d'aider les personnes qui ne se sont pas encore équipées et qui veulent compléter les renseignements qu'elles ont déjà recueillis. Le club pourrait être accueilli à la maison de l'écologie (cf fiche 68) et : - se réunir sur les sites de ses membres : techniques de suivi, optimisation des installations - travailler à l'élaboration et la mise en œuvre de projets particuliers, - participer à la mise à jour du livret « éco-construire » de l'agglomération, - s'associer à des activités de l'Espace Info Energie, - élargir son activité à d'autres sources et techniques d'économie d'énergie (puits provençaux, éolien) - animer des ateliers pédagogiques expliquant l'énergie solaire, dans la future « maison de l'écologie », ou sur des sites équipés de particuliers : intérêt et efficacité des témoignages d'expériences concrètes - le service urbanisme donnera les coordonnées du club en distribuant le livret éco-construire. -		✓ Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
CE QUE PREVOIT LE PLU - la possibilité de bien intégrer les panneaux solaires sur les toitures des maisons - des demandes d'installations solaires renseignées (matériel, intégration, performance) - avec des précisions concernant les éventuelles coupes d'arbres et les compensations envisagées		DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité PréV Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Dépacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
INDICATEURS - création du Club - NB de personnes membres du club - Nb de réunions du Club et participants - Nb de permis pour les équipements en ENR	RESULTATS ATTENDUS - Augmentation des installations d'énergies renouvelables chez les particuliers et entreprises - Baisse de la consommation d'énergie	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Commission Dévt Durable Elus référents : R Raibaudi, Techniciens référents : Econome de Flux Services concernés : DST-Pôle Energie, Urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES Espace Info Energie, Pôle Azur Provence, Conseil Général, Région-PACA, Agir Artisans installateurs ADEME	COHERENCE TERRITORIALE REGION Plan Eco Energie PAP Guide éco-construire
CALENDRIER 2010- recensements – prises de contact – recherche animatrice et/ou animateur - lancement	BUDGET Mise à disposition des salles de réunions communales pour des réunions d'organisation, des réunions publiques ou exposition, des conférences	

« Chantons et dansons sous la pluie. Tant qu'elle n'est pas radioactive... »

(Guy Bedos)

CONNAITRE L'INCIDENCE CARBONE DES SERVICES COMMUNAUX VERS LA MISE EN PLACE D'UN « PLAN CLIMAT TERRITORIAL »		FICHE ACTION N°45
<p>ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES</p> <p>ENGAGEMENT 14 MAITRISER LA DEMANDE EN ENERGIE PAR DES BONNES PRATIQUES ET L'EMPLOI DES ENERGIES RENOUVELABLES</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>FICHE 43, 63, 65</p>
<p>OBJECTIFS Connaître l'incidence carbone de la vie communale telle qu'elle est organisée Réduire la consommation d'énergie fossile et progresser vers l'emploi des énergies renouvelables. Continuer dans la démarche de ville exemplaire éco-responsable.</p> <p>PUBLIC CONCERNE L'ensemble de la commune, ses résidents, ses équipements et les activités qui s'y déroulent</p> <p>DESCRIPTIF Pour aboutir à une réduction des énergies consommées par les services de la commune, la collectivité a embauché depuis une dizaine d'année un « économe de flux » qui a mis en place une organisation administrative et technique permettant de réduire les consommations d'énergie. La commune est membre de la Campagne Display, et « ville lauréate AGIR » en région Paca. Nos consommations sont surveillées et limitées dès que cela est possible (dernière action en date : la réduction des plages horaires d'éclairage public, et la limitation de l'éclairage public sur les voies). Dans le prolongement des diagnostics énergétiques de type « Display » sur les bâtiments communaux et éclairage public (avec propositions de mesures de correction), et pour mieux évaluer les gisements communaux d'économie énergie, il est envisagé un diagnostic en relation avec Pôle Azur Provence. Il pourra se traduire sous la forme d'un « bilan carbone » communal ou équivalent. Il permettrait de préparer un « plan climat énergie territorial » prévu à l'échelle inter-SCOT pour donner plus de cohérence à la démarche, avec à la clé des actions d'économie d'énergies pour l'ensemble du patrimoine bâti communal, ce plan d'économie prenant en compte les 3x20% pour 2020 (GES, efficacité, EnR), en cohérence avec le taux d'effort en facteur 4 promu pour 2050. Quatre domaines d'étude : – Le parc de véhicules de la ville, son état et la pollution qu'il pourrait générer, – La consommation énergétique (électricité, chauffage) des bâtiments communaux et de l'éclairage public – La comptabilisation de ce qui gravite autour de l'activité municipale : déplacement du personnel (trajet domicile-travail) et empreinte environnementale des fournisseurs de la Ville, – la prise en compte de la forêt communale en compensation des émissions de GES*. En cohérence avec ce diagnostic ou « bilan carbone communal » serait mis en forme le plan d'économie communal par des actions conçues pour limiter les « gaz à effet de serre » (GES*) et les dépenses. A titre d'exemple, citons : - les contrats de maintenance qui font apparaître les pannes, - la signalétique réduisant le risque d'oubli à l'extinction des lumières ou des imprimantes. - l'utilisation des énergies renouvelables dans les équipements communaux (chaudière bois en projet pour la réhabilitation du bâtiment « la laiterie », photovoltaïque sur la STEP et évaluation du potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux, évaluation également du potentiel de production d'énergie hydroélectrique sur la rivière de la Mourachonne, - le plan de déplacements communal (dont le plan vélos communaux) - un outil permettant d'évaluer à moyen et long terme les besoins et ressources énergétiques</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <p>Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables</p>  <p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</p>
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU des demandes d'installations solaires renseignées (matériel, intégration, performance) avec des précisions concernant les éventuelles coupes d'arbres et les compensations envisagées</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution consommation communale globale - évolution conso comm au m²/ bâtiment - évolution conso comm / habitant - évolution conso comm / habitant + résidents 	<p>RESULTATS ATTENDUS économies d'énergie exemplarité de la commune</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>Europe : directive GES* 2008/101/CE Débat pour passer de -20% à - 30% en 2020 Région-Paca : SRADT Inter-SCOT énergie entre CASA et PAP PAP - charte Action 14 : réaliser bât communaux en Qual. Environntale.</p>
<p>PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Pôle Energie communal Elus référents : R.Raibaudi Techniciens référents : Econome de flux Services concernés : Pôle Energie-DST, EspVerts et tous les services de la commune</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence, Région-PACA, CGal 06 ONF ADEME</p>	
<p>CALENDRIER 2010-2011 : état des lieux énergie en forme de « bilan carbone » communal, 2011-2012 plan d'action communal ou intercommunal</p>	<p>BUDGET Investissements</p>	

«Le grand danger pour l'humanité, ce n'est pas le désir de connaître, ce n'est pas le développement de la connaissance. C'est l'ignorance.» (François Jacob – biologiste – prix Nobel de physiologie – citoyen d'honneur de Mouans-Sartoux)

CREER UN « POINT DE COLLECTE ENTERRE » ET AMELIORER LE POINT DE COLLECTE PRES DU CHATEAU		FICHE ACTION N°46
PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
GERER AU MIEUX LES DECHETS EN LIMITANT LEUR PRODUCTION ET EN SUSCITANT L'EXEMPLE		
ORIENTATION 3 ENGAGEMENT 15		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieu, risques Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
OBJECTIFS Veiller à l'esthétique et à la propreté urbaine Encourager les gestes de tri sélectif toute en améliorant la propreté autour des points de collecte des déchets triés valorisables ; mieux gérer les dépôts sauvages		
PUBLIC CONCERNE Les habitants et commerçants du quartier des Cèdres Les commerçants du village et notamment les restaurateurs		
DESCRIPTIF Depuis le début des années 1980, les mouansois ont appris à trier leurs déchets, à les porter dans des points de collecte, à composter et broyer les végétaux, à aller en déchetterie. Ils ont participé à la création de l'usine d'incinération du SIDOM d'Antibes, remise aux normes et conçue en Centre de valorisation énergétique. En décembre 2001, la commune adhère à Pôle Azur Provence, communauté d'agglomération qui, parmi ses compétences, a pour charge la « collecte des déchets ». C'est donc au sein de l'agglomération que sont présentés et étudiés les besoins concernant les points de collecte. La propreté et l'esthétique de ces points de collecte sont les deux aspects les plus souvent débattus entre les élus et les habitants concernés. Selon les lieux d'implantation (village, campagne, parc d'activités, proximité d'un bâtiment classé, voisinage d'une école ou d'une salle de spectacle...) les demandes les plus fréquentes sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - masquer la vue directe des poubelles dans un site urbain et fréquenté - éviter les dépôts sauvages - améliorer la propreté des points de collecte Ce sont ces mêmes raisons qui conduisent les élus à intervenir sur deux sites délicats : Le premier situé près du château et en bordure du village , reçoit les déchets d'habitants riverains mais également ceux des restaurateurs et des passants qui stationnent leur véhicule sur le parc de stationnement. Et parfois, les négligences et incivilités s'affichent ou se respirent au détriment de la qualité de l'entrée du village et l'approche du château. Ce site sera réorganisé avec montage de panneaux opaques ou cache-bacs en guise de clôtures, ne laissant qu'un passage suffisant pour l'accès aux bacs ou conteneurs. > Le second site est situé près du Centre Culturel et des commerces répartis sur l'esplanade de Cèdres. Il s'agit ici d'expérimenter l'enfouissement des bacs ou colonnes, de manière à limiter l'impact visuel du site et d'autre part à rendre nos points de collecte accessibles aux personnes handicapées dès que possible avant février 2015. Ce site est conçu pour recevoir les 4 quatre types de déchets : le verre, les journaux et le papier, les emballages, les ordures grises non valorisables. La propreté d'un tel site devrait limiter les tentations de déposer des encombrants et donc d'inciter à mieux fréquenter la déchetterie. La nouveauté de ce système de collecte nécessitera sans doute l'intervention des ambassadrices ou ambassadeurs du TRI, de manière à bien expliquer le fonctionnement.		
CE QUE PREVOIT LE PLU A l'occasion des projets de construction, une partie de l'assiette foncière, dans la limite de 10%, est utilisable pour des aménagements d'intérêt public (voirie, piétonniers, points d'arrêts de bus, points de collecte...)		
INDICATEURS - Réalisation des 2 projets - Propreté des abords - Dépôts sauvages	RESULTATS ATTENDUS - Propreté des abords immédiats de chaque site - Absence ou rareté des dépôts sauvages - Satisfaction des usagers et riverains	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Pôle Azur Provence Elus référents : R Raibaudi Techniciens référents : Unité propreté communale Services concernés : DST et CTM, police	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence, SIVADES, Conseil Général, Région-PACA, DDTM (ex DDAF), ADEME	COHERENCE TERRITORIALE PAP : compétence déchets
CALENDRIER 2009 : préparation technique, adm. et financière 2010 : réalisation des travaux	BUDGET 5 4800 euros : achat-montage de 4 colonnes 2 650 euros : achats des cache-bacs, l'installation étant réalisée aux frais de la commune	

« Le déchet est un traceur, un révélateur des pentes économiques, et sociales, un indicateur des espaces marginalisés. »

Jean Gouhier (fondateur Institut de Rudologie du Mans)

CREER ET ANIMER UN PROGRAMME DE PREVENTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS MUNICIPAUX AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNES

**FICHE ACTION
N°47**

ORIENTATION 3
PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 15
GERER AU MIEUX LES DECHETS EN LIMITANT LEUR PRODUCTION ET EN SUSCITANT L'EXEMPLE

FICHE 46, 66

OBJECTIFS

Améliorer l'exemplarité communale dans le tri des déchets

**FINALITES DU DD
CONCERNEES**

Changement
climatique et
atmosphère

✓ **Ressources
Biodiversité,
milieux, risques**

Epanouissement
Education Santé
Cohésion, solidarité,
équilibres

✓ **Production et
consommation
responsables**



**DOMAINES
D'ACTION
CONCERNES**

*Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public*

PUBLIC CONCERNE

Ensemble des services et organismes paramunicipaux

DESRIPTIF

Le souci de bien gérer les déchets municipaux est à l'œuvre depuis 25 ans.
Il s'est développé en même temps que s'organisait le système de collecte et du tri sélectif pour la population.

La commune a ainsi été la première commune à créer une déchetterie sur Pôle Azur Provence.
Des organisations simples ont été mises en place au sein des services, avec par exemple l'usage de plusieurs poubelles dans les bureaux (papiers, déchets alimentaires personnels, déchets d'activité professionnelle : cantine, lavage, nettoyage, travaux de bâtiment...).

Aujourd'hui, dans les différents bâtiments communaux, les tâches, les lieux, l'organisation du travail, les personnes ont évolué. Par ailleurs, les recommandations officielles expriment de nouvelles préoccupations quant à l'incidence des pollutions environnementales sur la santé des personnels.
De là est donc née la proposition d'élaborer et animer un programme de prévention de la production des déchets avec tous les acteurs concernés.

Ce programme pourrait avoir pour objet :

- > l'identification dans les services des « gisements » de déchets volumineux, coûteux à éliminer
- > la vérification et la correction éventuelle de la mise en place des poubelles de tri dans les locaux
- > la gestion des cartouches d'encre diverses et des D3E
- > l'étude des solutions de valorisation des déchets de cantine (cf association GESPÉR de Digne)
- > la rédaction de cahiers des charges pour les chantiers municipaux (en direct ou sous-traités)
- > l'intégration dans les achats communaux de critères environnementaux concernant la gestion des déchets

Le programme n'est évoqué ici qu'à titre indicatif.
Il pourra être complété par les propositions des personnels ou des personnes ressources auxquelles la commune souhaite s'adresser pour ce type de démarche.

Ce programme s'appuiera autant que possible sur les compétences du service déchets de Pôle Azur Provence et/ou de ceux du Sivades, selon les questions posées.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

Nb de sessions de formation,
Thématiques des formations
Nb de personnes des services participant au programme

RESULTATS ATTENDUS

Amélioration de la qualité du tri dans les ateliers et bureaux de la commune
Exemplarité de la commune

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : Groupe déchets municipaux
Elus référents : R Raibaudi – G Perole
Techniciens référents : DGS JF Leduc, MF Pezzini
Services concernés : DST-CTM, Enfance, et tous les services

PARTENAIRES ASSOCIES

CNFPT
Pôle Azur Provence,
SIVADES,
ADEME

**COHERENCE
TERRITORIALE**

PAP : compétence déchets

CALENDRIER

2010-2011 : préparation groupe déchets
2011-2012 : mise en place procédure et formation



BUDGET

Travail en interne
Budget formation
Achats de corbeilles et conteneurs 1000 euros





« L'homme se développe actuellement comme un ver de terre : un tuyau qui avale de la terre et qui laisse derrière lui des petits tas. Si un jour la terre disparaît parce qu'il aura tout mangé, il ne faudra pas s'en étonner »



(Andreï Tarkovski – réalisateur russe – 1932-1986)

LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES SONORES ROUTIERES AUX ABORDS DU « ROND POINT DES SOURCES »		FICHE ACTION N°48
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 16 REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ET AUX RISQUES NATURELS		FICHE 43
OBJECTIFS limiter l'exposition des personnes aux nuisances sonores routières, en bordure notamment de la voirie à fort trafic (RD, voie d'accès aux parcs d'activités...)		FINALITES DU DD CONCERNEES
PUBLIC CONCERNE Riverains des voies concernées		Changement climatique et atmosphère
DESCRIPTIF Le diagnostic relève un taux de motorisation élevé et en augmentation constante, induisant des nuisances olfactives et phoniques pour les quartiers situés en bordure des grands axes de circulation (pénétrante et route départementale). Cette densité du trafic automobile et les nuisances sonores qu'il engendre sont confirmés par des plaintes de riverains immédiats que ce soit en bordure des voies départementales dont la pénétrante et ou des quelques voies communales définies dans le PLU comme des voies à fort trafic. Nous en tirons comme priorité de considérer tout projet d'implantation d'activité nouvelle en fonction de son impact environnement prévisible, et notamment en analysant l'incidence du trafic induit par les approvisionnements ou les fréquentations de clientèle sur la vie des quartiers impactés. Il est aussi compréhensible qu'à l'occasion de tout projet d'aménagement public et de modification du trafic routier, la commune soit attentive aux éventuelles aggravations des nuisances pour les riverains concernés en périphérie. Ainsi, la création du « Rond Point des Sources », conçu pour la sécurisation des flux de circulation , est-elle l'occasion pour la commune de veiller aux variations des nuisances sonores dues au rapprochement des voies et du trafic des limites de propriétés riveraines. Dans ce cas précis, et en cas d'aggravation des nuisances sonores, la commune s'engage à rechercher des solutions d'atténuation de ces nuisances. Il s'agira alors d'étudier des aménagements adaptés, dans la concertation et avec les services du « conseil général » ; ils ont eu l'occasion de travailler sur les murs anti-bruits le long de la pénétrante, des liaisons départementales ou intercommunales Les différentes étapes prévues pour cette action sont les suivantes : étude acoustique avant le chantier, puis après le chantier aux heures de pointe, analyse des résultats, étude des solutions adaptées, choix et mise en œuvre des solutions retenues ; des rencontres de concertation étant prévues pendant cette démarche. Parmi les solutions envisageables sont indiqués la création d'un mur anti bruit, la végétalisation de ce mur		✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education, Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables
CE QUE PREVOIT LE PLU Le PLU autorise les clôtures en murets de 70cm surélevés de grillage de 1,20m ; exceptionnellement, autorise la construction de murs de 2m en bordure des voies à grandes circulations ; avec végétalisation de ces murs pour éviter les risques de tagages et réduire l'écho engendré par le mur vers les rives opposées ; mesures de bruit en cas de besoin		AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX 
INDICATEURS Mesures avant et après chantier Nb de plaintes		DOMAINES D'ACTION CONCERNES
RESULTATS ATTENDUS Aboutir à une solution qui conviennent aux parties concernées		Solidarité-coop <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST Elus référents : R Raibaudi Techniciens référents : JF Leduc Services concernés : DST		COHERENCE TERRITORIALE En cohérence avec les travaux déjà effectués sur la partie traversant la commune voisine de Mougins
PARTENAIRES ASSOCIES Collectif de riverains, Conseil Général		
CALENDRIER 2009-2010 : mesures acoustiques avant et après chantier du rond point 2010 : définition de la solution 2010-2011 : réalisation des travaux		
BUDGET 2000 euros pour les études de mesures de bruit entre 50000 et 150000 euros pour les travaux		

« Si tu révéles ton secret au vent, tu ne dois pas lui reprocher de le révéler à l'arbre »



(Khalil Gibran – poète libanais – 1883-1931)



AGIR POUR REDUIRE LES NUISANCES ELECTROMAGNETIQUES		FICHE ACTION N°49
<p align="center">ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES</p> <p align="center">ENGAGEMENT 16 REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ET AUX RISQUES NATURELS</p>		<p align="center">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p>
<p>OBJECTIFS veiller à ce que les populations ne soient pas exposées à des risques technologiques qui auraient des conséquences graves sur leur santé</p>		<p align="center">FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education, Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres <p>Production et consommation responsables</p>  <p align="center">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i></p>
<p>PUBLIC CONCERNE Les résidents de la commune, habitants actifs ou touristes, et en particuliers les enfants et les personnes âgées accueillies régulièrement dans des bâtiments publics ou « établissements » classés ERP.</p>		
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Le quotidien nous expose à des sources diverses d'ondes ou champs électromagnétiques (CEM) - les ondes émises par les lignes de transport d'énergie électrique : les ondes d'extrêmement basse fréquence en général (EBF) - les ondes émises par les radios, télévisions, télégraphes : les ondes de radiofréquences (RF), - les ondes émises par les appareils ménagers comme les micro-ondes : les ondes de hautes fréquences (HF) Ces champs ont des effets variables et discutés sur la santé humaine. Nous devons y être attentifs.</p> <p>C'est la raison pour laquelle il est proposé de créer un « groupe de veille d'information » permettant d'éclairer la réflexion des élus et techniciens toutes les fois où des décisions risquent d'être prises. Le groupe sera chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les directives qui résulteront de la loi Grenelle II - veiller aux travaux de l'AFSSET ou d'organismes indépendants comme la CRIIREM, et pour mieux informer le public, conformément aux recommandations du Grenelle <p>> Concernant les lignes HT-THT : Mouans-Sartoux est traversée du nord au sud par une ligne de 225000 volts passant au dessus de la forêt ; elle n'est pas concernée par les débats sur les lignes à « très haute tension » (230 KV à 800 KV) Et même si le Grenelle de l'environnement n'a pas jugé utile et pertinent de réglementer les constructions à proximité des lignes THT, pour autant, nous devons être attentifs aux travaux des experts, et à leurs recommandations. Par souci de précaution, nous proposons d'intégrer au règlement du PLU les indications formulées en rubrique « ce que prévoit le PLU »</p> <p>> Concernant les antennes relais de téléphonie mobile En continuant à faire en sorte que plus aucune autre antenne ne soit édifée sur notre territoire, tant que le recul ne sera pas suffisant pour connaître avec certitude l'incidence de ces nouvelles technologies sur la santé des populations</p> <p>> Concernant la WIFI : Nous savons que le comportement des communes est variable à ce sujet. Des villes envisagent une pleine couverture Wifi. D'autres villes au nom du principe de précaution interdisent l'internet sans fil ou Wifi dans leurs bibliothèques et/ou leurs écoles, certaines pourrait remettre en cause l'équipement des écoles en Wifi.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU Le règlement du PLU prévoit que "l'installation ou l'aménagement de nouveaux établissements accueillant des enfants (écoles, crèches...) sont interdits à proximité immédiate des lignes à très haute tension (THT)" et que "l'implantation de nouvelles lignes THT n'est pas autorisée au-dessus des mêmes établissements"</p>		
<p>INDICATEURS articles parus dans le Mouansois, et insérés sur le site internet de la ville</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS Information du Public</p>	
<p>PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : commission dévt durable Elus référents : MLGourdon, GPerole, AHenry, DLeBlay Techniciens référents : Dion Culture, MF Pezzini, J Oddo, F Ferrer Services concernés : Culture, enfance, CCAS, urbanisme</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES AFSSET CRIIREM</p>	<p align="center">COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>Travaux agence AFSSET Travaux Grenelle Env't</p>
<p>CALENDRIER 2010-2011 : création du groupe de veille Et mise en place d'une méthode de travail</p>	<p>BUDGET Rencontres avec experts Et concertation</p>	



PARTICIPER AUX TRAVAUX PREPARATOIRES DE MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ECOLES		FICHE ACTION N°50
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 3</p> PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p>
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 16</p> REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ET AUX RISQUES NATURELS		
<p>OBJECTIFS</p> Apprendre à connaître les déterminants de la qualité de l'air intérieur, tout en participant une expérimentation destinée à fiabiliser des protocoles de mesure et des méthodes de surveillance. Apprendre à prévenir et maîtriser les risques de pollution de l'air intérieur sur la santé des occupants de bâtiments existants ou à créer		
<p>PUBLIC CONCERNE</p> Les enfants fréquentant les établissements scolaires de l'Orée du Bois et de François Jacob		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education, Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres <p>Production et consommation responsables</p> 
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Les déplacements routiers constituent le principal facteur d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre (44 % du total émis). En 2003, la commune est traversée par 105 000 véhicules/jours : dont 35000 sur la pénétrante Cannes-Grasse, et 70000 principalement sur les avenues de Grasse et de Cannes, la route de la Roquette, le chemin des Gourettes, la corniche Benard, et l'avenue Marcel Journet.</p> <p>L'importance de ce trafic justifie qu'on en surveille les conséquences sur la santé des habitants. Des études montrent que vivre dans un quartier à fort trafic peut induire diverses maladies respiratoires et notamment chez les enfants reconnus plus vulnérables aux effets de la pollution du fait d'un métabolisme et d'une physiologie plus immatures (exacerbation de l'asthme, symptômes respiratoires chroniques, réduction des fonctions respiratoires,...).</p> <p>1° - Dans cette perspective, est mise en place une expérimentation nationale pour "tester les protocoles de mesure" et "caler la méthodologie de surveillance" de la qualité de l'air intérieur. Les Ministères de l'Ecologie (MEEDDM) et de la Santé (MSS), initiateurs de cette campagne, ont besoin en 2009-2010 de 150 écoles et crèches réparties sur une douzaine de régions, et en 2010-2011 de 150 autres établissements.</p> <p>Mouans-Sartoux est sollicité pour participer à ces travaux sur deux de ses établissements scolaires situés à proximité d'axes de circulation significatifs. Cette démarche conduite en Région-Paca par la DREAL, veut tenir compte des éléments de contexte suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inquiétude grandissante des concitoyens à l'égard de la qualité de l'air intérieur, - les recherches en cours pour une meilleure efficacité énergétique dans l'habitat, - le renforcement encouragé des normes d'isolation, - l'engagement du Grenelle de l'environnement qui prévoit de généraliser sous 2 à 3 ans cette surveillance <p>2° - L'association ATMO-PACA, chargée par la DREAL pour mettre en œuvre cette campagne, prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les substances suivantes : le formaldéhyde, le benzène, dioxyde de carbone (confinement) - réaliser des pré-diagnostic dans les bâtiments pour mettre en relation des facteurs liés au bâtiment permettant d'expliquer les concentrations mesurées - utiliser des valeurs de gestion tenant compte de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique et de guides de gestion des dépassements de seuil <p>3° - Les résultats des mesures effectuées sont d'abord destinés à valider un protocole de mesure pour la surveillance nationale de la qualité de l'air intérieur. Il sera donc difficile de commenter d'éventuels résultats avant que soit connues les conclusions de l'expérimentation. Pour autant, les animateurs de cette campagne aviseront le Maire et les responsables de l'Education Nationale s'ils jugent que des informations recueillies localement nécessitent des actions correctives dans l'intérêt de la santé des enfants.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		
<p>INDICATEURS</p> Les indicateurs retenus par ATMO dans le cadre de la démarche expérimentale	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> Amélioration de l'information sur un sujet méconnu	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : ATMO-paca Elus référents : Gilles Perole, D Le Blay Techniciens référents : MF Pezzini, JF Leduc, Ph Louvet Services concernés : Enfance, DST-bâtiments communaux, Urbanisme, Police</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> Ministères de l'Ecologie et de la Santé DREAL - DRASS REGION Paca	
<p>CALENDRIER</p> 2009 : pré diagnostics bâtiments 2010 : campagnes de mesures expérimentales 2010 : lecture des résultats avec ATMO -PACA	<p>BUDGET</p> Temps de réunion - déplacements Financement DREAL / ATMO-PACA	
		<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>PAP, charte envt : mettre en place une brigade de nez (Action 63) Loi sur l'air LAURE</p> 



« le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».



(loi sur l'air du 30 décembre 1996 – sous le ministère de l'environnement de Corinne Lepage)

APPRENDRE A SE DEPLACER EN SECURITE EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT		FICHE ACTION N°51
ORIENTATION 3 PRESERVER PATRIMOINE ET RESSOURCES NATURELS, PAYSAGES, EN LIMITANT ENERGIE, DECHETS, NUISANCES ET RISQUES		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 16 REDUIRE L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX NUISANCES ET AUX RISQUES NATURELS		
OBJECTIFS Se déplacer en sécurité dans un meilleur partage de la voie publique et dans le respect de l'environnement		FINALITES DU DD CONCERNEES
PUBLIC CONCERNE Enfants des écoles et des Centres de loisirs, jeunes du Collège, et grand public		✓ Changement climatique et atmosphère
DESCRIPTIF Les 70000 véhicules/ jour qui circulent dans les rues de Mouans-Sartoux accentuent la nécessité de veiller à la sécurité de tous : piéton, cycliste, motard, automobiliste. Pour un meilleur partage de la route , les habitants bénéficient de rues piétonnes, zones 30, ralentisseurs, chaussées et trottoirs progressivement remis en état, chemins piétonniers et voies cyclables. A proximité des écoles sont aménagés des stationnements et des ronds-points pour réguler la circulation. Des manifestations de sécurité routière impliquent les élèves de la maternelle au collège (« forum sécurité » avec ateliers pour scolaires ; opération « tous ensemble pour la vie », avec distribution de brochures sur l'enfant en voiture aux parents qui fréquentent la crèche ou la maternelle ; <i>accueil de la "caravane Sécurité Routière"</i> ». Surtout, 40% des enfants de la commune fréquentent les « pédibus » ou « vélobus », des itinéraires fixes encadrés par des adultes, actions développées depuis 2001. L'ensemble des actions en faveur de la prévention des accidents de la route ont valu en 2006 à la commune une « écharpe d'Or de la Prévention Routière ». Parmi les acteurs qui contribuent à sécuriser les déplacements sur la voie publique, la police municipale organise avec la Gendarmerie des « points fixes de sécurisation » conçus pour inciter à la prudence. Elle sait utiliser le radar-laser pour être plus précise dans ses contrôles. <u>De la prévention à "l'éducation à la sécurité" et au développement durable et soutenable</u> Depuis le désengagement des CRS dans les formations à la sécurité, la Police Municipale s'est impliquée de manière plus forte dans cette action en mettant à disposition les compétences d'un agent formé à cet effet, une mallette pédagogique et une piste routière conçue pour les animations. Une programmation des apprentissages a été élaborée avec nos partenaires : les CE2 participent au « permis piéton » organisé par la Gendarmerie, les CM1 bénéficient d'une première information sur la circulation avec Prévention MAIF et les CM2 terminent ce cycle avec la Police Municipale. L'ensemble de ces formations, assurées en partenariat avec les enseignants, permet aux élèves d'obtenir l'APER (attestation de première éducation à la route). Au-delà des actions dans les écoles, il est prévu de : - développer des actions d'information de la population au partage de l'espace public pour circuler en sécurité : les véhicules motorisés respectent les piétons et cyclistes, les cyclistes respectent les piétons et les règles de circulation... - compléter cette formation à la sécurité routière par des actions de sensibilisation aux modes de déplacement actifs en partenariat avec les animateurs de l'ALSH : de la maîtrise du vélo à la réflexion de l'intérêt d'utiliser la marche et le vélo pour sa santé mais aussi pour l'environnement. De manière plus globale l'ensemble de la population est également sensibilisée à l'intérêt de ces déplacements actifs. Le troisième axe développé est l'éducation à une conduite économe des véhicules motorisés. Conduire de manière apaisée permet de consommer moins de carburant, de faire moins de bruit mais aussi de partager l'espace public de manière plus civilisée. Ce volet sera développé auprès du collège et du grand public		Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement, Education, Santé Cohésion, solidarité, équilibres Production et consommation responsables 
CE QUE PREVOIT LE PLU Voies piétonnes, voies cyclables, schéma vélo, emplacements réservés pour projets d'élargissement de voies		DOMAINES D'ACTION CONCERNES
INDICATEURS Nb d'actions de formation selon les publics visés Statistiques accidents et infractions Etudes acoustiques	RESULTATS ATTENDUS Développer l'usage de la marche et du vélo Diminuer le nombre d'accidents Diminuer le nombre d'infractions Diminuer le bruit routier	<i>Solidarité-coop</i> Santé Sécurité Risq NT <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> Déplacts-Infrastruct <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Police municipale Elus référents : H Sausse, G Perole Techniciens référents : D Tlijdjane, MF Pezzini, JF Leduc Services concernés : Service enfance, ALSH, voirie (DST)	PARTENAIRES ASSOCIES Gendarmerie Nationale Prévention MAIF Les enseignants des écoles	COHERENCE TERRITORIALE
CALENDRIER 2010-2014 : mise en œuvre des actions	BUDGET Temps de ressources humaines	

PREPARER UN PLAN DE REHABILITATION POUR LE PARC D'ACTIVITE DE TIRAGON		FICHE ACTION N°52
<p style="text-align: center;">ORIENTATION 4 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE</p> <p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 17 CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REPENDENT AUX FINALITES D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES 54,55</p>
<p>OBJECTIFS Consolider le tissu économique existant, par des aménagements et des abords fonctionnels et de qualité Soutenir les projets respectueux de l'environnement, limitant les nuisances sur la vie des quartiers limitrophes, et contribuant à une meilleure qualité des eaux de ruissellement sur le bassin versant.</p> <p>PUBLIC CONCERNE Entreprises industrielles, commerciales, habitants riverains du parc d'activité de Tiragon</p> <p>DESCRIPTIF Le Parc de Tiragon est la première zone d'activités historiquement constituée sur la commune. L'entreprise "Cyrnos" installée depuis 1944, s'y est développée au fil de l'eau jusque dans les années 1990. La commune a alors décidé d'un plan d'aménagement d'ensemble qui a permis d'améliorer la qualité architecturale et environnementale des nouvelles constructions ainsi que d'apporter les équipements publics nécessaires au parc d'activités : réseaux, accès routiers, qualité paysagère, signalétique, etc. Aujourd'hui, étendue sur environ 26 hectares, et bénéficiant de la proximité de la pénétrante « Cannes-Grasse », 90 entreprises d'industrie, de service ou de commerce se répartissent en 4 secteurs : - <i>Le secteur Entrée-Sud</i>, point d'accès au parc et en même temps point d'entrée pour la ville, est composé de commerces, de bureaux et d'artisans. Le bénéfice tiré d'un placement en bordure de voies (19000 véh/jour) pourrait être optimisé avec un traitement amélioré des façades et enseignes, et des stationnements. - <i>Le secteur Centre-Orée du Bois</i> adossé à la ville depuis la création du quartier de la Grand'Pièce accueille surtout des commerces et des services (école, alimentation, soins). Il est possible d'y améliorer une mixité de fonction dans des espaces pouvant accueillir des logements à proximité de dessertes de transport en commun, du collège, des équipements sportifs de la ville. Des aménagements au droit du vallon sont à prévoir pour y sécuriser les déplacements et l'accessibilité - <i>Le secteur Nord-Cardelines</i>, au-delà du pont de la PCG, est plus nettement industriel et artisanal. La qualité sommaire des constructions a permis à des sociétés de se développer ou à des artisans de travailler mais avec le temps, des actions de toilettage sont à encourager pour le quartier et l'image des entreprises. - <i>Le secteur Ouest-Nartassière</i>, avec artisanat et bureaux, bénéficie depuis peu d'un accès par la RD 409, vers le chemin de la Nartassière ; la proximité avec une zone habitée nécessitant attention et concertation.</p> <p>Afin de poursuivre l'action engagée pour améliorer la qualité du bâti ancien, mieux gérer les circulations, les réseaux d'eaux pluviales et le vallon du Tiragon, nous prévoyons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontrer ou réunir les entreprises concernées (Entrée Sud rond-point, et Nord Cardelines) et définir les travaux susceptibles d'améliorer l'esthétique paysagère, architecturale (façades, enseignes, pré-enseignes, circulations et stationnements de proximité, vallon des Cardelines). - considérer les performances énergétiques du bâti lors de chaque demande d'autorisation en urbanisme, - préciser les conditions, modalités d'implantation des constructions en lisière de zones habitées , - finaliser avec les riverains et le SISA l'étude de l'élargissement de la route de Tiragon par busage du vallon et l'aménagement des voies sécurisées pour piétons et cyclistes, - étudier des possibilités de construction de logements pour actifs dans le secteur « centre-orée du bois » pour améliorer la mixité fonctionnelle d'un quartier situé à 5mn de marche des immeubles de la Grand'Pièce <p>CE QUE PREVOIT LE PLU Ecran végétal en lisière de zones habitées, maintien ou confortement d'Espaces Boisés Classés existants. Possibilités de construire des logements dans le secteur Centre-Orée du Bois. Alignement et Emplacement réservé pour l'élargissement de la route de Tiragon, Plan vélo</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère</p> <p>✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques</p> <p>Epanouissement, Epanouissement, Santé Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>✓ Production et consommation responsables</p>  <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i></p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - nb de permis de réhabilitation de locaux d'activités - finalisation du projet de busage du Tiragon - concertations habitants et entreprises 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohabitation entre riverains et entreprises - réduction du risque inondation par le vallon - amélioration déplacements modes doux 	
<p>PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Cellule économie, Com DD Elus référents : Le Maire, D Le Blay, A Bivona, R Raibaudi Techniciens référents : S Rodrigues, M Simon Services concernés : urbanisme, DST, EspVerts, RME</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence SISA Syndicat du Contrat de Baie des Iles de Lérins</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE Programme SISA sur le bassin versant Actions Contrat de Baie des Iles de Lérins</p>
<p>CALENDRIER 2009-2014 : amélioration continue du bâti d'activité 2010 : intégration de l'habitat en zone centre 2009-2012 : étude projet busage 2012-2014 : finalisation projet de busage</p>	<p>BUDGET Temps de concertation et d'études en interne Budgets estimés pour les busages de vallon - les Cardelines : 265000 euros - le Tiragon : 600000 euros (projet présenté au SISA)</p>	

REALISER UN PARC DE STATIONNEMENT POIDS LOURDS DANS LE PARC D'ACTIVITE DE L'ARGILE		FICHE ACTION N°53	
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 4</p> <p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE</p>		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS	
<p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 17</p> <p style="text-align: center;">CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REpondent AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE</p>			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Mieux accueillir les véhicules et leurs chauffeurs pendant leurs escales sur le site.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère</p> <p>✓ Ressources Biodiversité, milieu, risques</p> <p>Epanouissement, Education, Santé</p> <p>Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>✓ Production et consommation responsables</p>  <p>AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX</p>	
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les industriels et artisans du Parc d'Activités de l'Argile</p>			
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Ce parc d'activités créé depuis plus de 25 ans est devenu un des symboles du dynamisme de la ville. Il est aussi là comme une réponse de ses habitants à des projets d'urbanisation qui auraient pu transformer la commune en cité dortoir depuis le début des années 1970. Les choix effectués au début des années 1980 ont permis une évolution inverse. En effet, avec le village et les services de proximité qui l'entourent, le Parc de l'Argile a permis que le rapport entre les emplois et les actifs résidents évolue favorablement : de 53% en 1975, il passe à 71% en 1970, puis à 90% en 1997 avant de se situer à 143% en 2005.</p> <p>Aujourd'hui, il est nécessaire de veiller à ce que le succès observé ne conduise pas, par une fréquentation accentuée, à dénaturer la qualité des espaces naturels dont bénéficient les usagers des lieux. Les représentants des entreprises du parc réunis en association syndicale libre (ASLAICA) veillent avec les représentants de la commune à ce que la qualité environnementale du site ne soit pas compromise par des usages ou des aménagements inadaptés au lieu.</p> <p>Ils ont observé avec le service des Espaces Verts de la commune que des camions poids lourds, en instance de livraison, stationnent de manière prolongée ou répétée tout près des arbres situés en bordure des voies, ceci ayant pour conséquence de comprimer le système racinaire de ces arbres et donc de provoquer leur dépérissement. En outre ces stationnements en bordure des voies peuvent gêner le trafic en cours de journée.</p> <p>Ils ont proposé des aménagements adaptés pour ces poids lourds et leurs chauffeurs qui quelquefois se présentent sur le Parc le soir pour une livraison le lendemain matin ou le lundi matin.</p> <p>Le projet consiste donc à réaliser sur une parcelle d'environ 3000m², un parc de stationnement pour environ 15 poids lourds et 10 VL, une zone de retournement et un équipement sanitaire (toilettes, douches) pour les chauffeurs.</p> <p>La compétence économique du Pôle Azur Provence intégrant le Parc de l'Argile, c'est donc Pôle Azur qui financera les travaux d'aménagement avec l'ASLAICA.</p> <p>Cet espace de stationnement envisagé nécessite un apport de remblais pour la mise à niveau de l'assiette (remblais fournis par les travaux communaux). Sans attendre la fin du chantier, le service des espaces verts de la commune réalisera, en relation avec l'ONF, la végétalisation des abords et talus en limite de forêt. Pourront alors s'engager : la réalisation des réseaux, le traitement de surface, et les équipements sanitaires.</p>			
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>			
<p>INDICATEURS</p> <p>Réalisation du projet</p> <p>Stationnements PL en bordure de voie</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <p>Réalisation du projet selon le calendrier définitif</p> <p>Aucun Poids Lourds stationné en bordure de voie</p>	<p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p>Solidarité-coop</p> <p>Santé</p> <p>Sécurité Risq NT</p> <p>Sécurité Prév Inciv</p> <p>Connaissance</p> <p>Culture</p> <p>Sport et loisirs</p> <p>Dévt économique</p> <p>Tourisme</p> <p>Agriculture Forêts</p> <p>Emploi</p> <p>Urbanisme-Habitat</p> <p>Déplacts-Infrastruct</p> <p>Biodiversité RessNat</p> <p>Energie</p> <p>Services au public</p>	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Pôle Azur Provence et commune</p> <p>Elus référents : Le Maire, A Bivona, R Raibaudi, D Le Blay</p> <p>Techniciens référents : S Rodrigues, M Simon</p> <p>Services concernés : DST, urbanisme</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>ASLAICA,</p> <p>Pole Azur Provence</p> <p>ONF</p>		COHERENCE TERRITORIALE
<p>CALENDRIER prévisionnel</p> <p>2009 : remblais, végétalisation</p> <p>2009-2010 : mise à niveau</p> <p>2010-2011 : réseaux</p> <p>2011-2012 : traitements de surfaces</p>	<p>BUDGET</p> <p>2009 : 100000 euros (végétalisation)</p> <p>2010 à 2012 : 500000 euros</p>		
			

VEILLER A LIMITER LES NUISANCES EN BORDURE DES ZONES D'ACTIVITE ET D'HABITATION		FICHE ACTION N°54
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 4</p> <p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 17</p> <p style="text-align: center;">CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REpondent AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: right;">FICHES 52,55</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Consolider le tissu économique existant. Aménager les espaces pour qu'ils soient adaptés aux besoins des entreprises et de leurs employés.</p> <p>Soutenir les projets respectueux de l'environnement et engendrant des nuisances limitées sur la vie des centres urbains ou des quartiers impactés.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère</p> <p>✓ Ressources Biodiversité, milieu, risques</p> <p>Epanouissement, Education, Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>✓ Production et consommation responsables</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Habitants et entreprises résidant en limites de zones d'activités</p>		 <p style="text-align: center;">AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX</p> <p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i></p> <p>Santé</p> <p>Sécurité Risq NT</p> <p><i>Sécurité Prév Inciv</i></p> <p><i>Connaissance</i></p> <p><i>Culture</i></p> <p><i>Sport et loisirs</i></p> <p>Dévt économique</p> <p><i>Tourisme</i></p> <p><i>Agriculture Forêts</i></p> <p>Emploi</p> <p>Urbanisme-Habitat</p> <p>Déplacts-Infrastruct</p> <p>Biodiversité RessNat</p> <p><i>Énergie</i></p> <p><i>Services au public</i></p>
<p>DESCRIPTIF</p> <p>La commune Mouans-Sartoux est un des pôles de dynamisme économique du PAP*, mais aussi, dans une moindre mesure du bassin de vie de l'ouest du département. Elle bénéficie d'un spectre plutôt large en termes de tissu d'entreprises, de taille plutôt petite (moins de 10 employés par entreprise en moyenne), et qui se répartissent en sept secteurs géographiques différents.</p> <p><> 3 zones conçues pour s'intégrer en milieu urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le centre avec <i>le village et le boulevard urbain</i> . La zone d'activités des <i>Groulles</i>, pour le hameau des Groulles, sa périphérie, et le passage sur la RD 4 . Le centre de services des <i>Indes</i>, proche du quartier « grand jardin village » <p><> 3 zones reliées progressivement à une logique d'organisation urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le secteur "<i>Plaines-Acacias-Palissy-Chapelle</i>", entouré d'habitations, au débouché du futur bd urbain nord . Le Parc d'activités du <i>Tiragon</i>, à 10 minutes à pieds du village, dans sa partie Centre-Orée du Bois . La zone d'activités des <i>Gourettes</i>, accessible en bus, et dont l'approche appelle trottoirs, pistes cyclables <p><> 1 zone conçue initialement à distance de pôles de vie urbaine, mais dont le succès l'a fait grandir et se rapprocher d'habitats résidentiels en périphérie : <i>le Parc d'activités de l'Argile</i></p> <p>Ces 4 derniers types de centres ou zones d'activités sont entourés dans leur périphérie d'un habitat résidentiel qui peut avoir à subir les nuisances issues des activités des entreprises : risques d'accidents, nuisances sonores, olfactives, visuelles.</p> <p>Objet de l'action :</p> <p><> Concarter : organiser la concertation nécessaire dans les espaces limitrophes entre les zones d'activités et les zones habitées Exemples : Cardelines, Puits du plan, Brénery, les Plaines.</p> <p><> Associer les habitants :</p> <p>Campagnes de recensement par des réseaux de nez citoyen</p> <p><> Réglementer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenir l'évolution en faisant en sorte que les zones habitées ne souffrent pas des nuisances que peuvent engendrer les activités des entreprises (bruits de compresseurs, machines, trafic auto) - préciser les conditions, modalités d'implantation des constructions en lisière de zones habitées ou naturelles, sujettes à nuisance sonores, visuelles, voire olfactives, - faire respecter les réglementations en vigueur sur ces nuisances, - faire respecter le cahier des charges du lotissement, et la destination de chaque zone 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Règles de prospect / constitution d'écrans naturels pour nuisances visuelles ou sonores</p>		
<p>INDICATEURS</p> <p>Réunions de concertation</p> <p>Inventaire de nuisances</p> <p>Nb de problèmes résolus</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <p>recensement et suivi des plaintes amélioré</p> <p>participation des habitants au suivi des anomalies</p>	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Com DD</p> <p>Elus référents : Le Maire, Le Blay, Bivona, Raibaudi, Sausse</p> <p>Techniciens référents : S Rodrigues, M Simon</p> <p>Services concernés : urbanisme, DST, Police</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Habitants et Associations des quartiers concernés</p> <p>Entreprises concernées, ASLLAICA,</p> <p>Pole Azur Provence, ATMO-paca,</p> <p>Services de l'Etat concerné (DRIRE)</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>PAP Action Charte</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2010-2011 : constitution de groupes de suivi</p> <p>2010-2014 : regroupement des données et suivi régulier</p>	<p>BUDGET</p> <p>Temps de ressources interne</p>	

CONFORTER ET ETENDRE LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES POUR L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITE		FICHE ACTION N°55	
ORIENTATION 4 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS	
ENGAGEMENT 17 CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE		FICHES 52,54	
OBJECTIFS Garantir la pérennité du partenariat entre les acteurs économiques du site de l'Argile et les collectivités territoriales concernées (la commune et la communauté d'agglomération)		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques Epanouissement, Education, Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX	
PUBLIC CONCERNE Entreprises de l'ensemble des zones d'activités de la commune			
DESCRIPTIF <p>Le Parc d'activités de l'Argile accueille aujourd'hui plus de 150 entreprises et 1500 emplois, dans un parc paysager de 43 hectares. Le souci de ne pas pénaliser les entreprises avec une taxe professionnelle parmi les plus basses du département (11,75% en 2000), et la recherche, en amont, d'un schéma général de composition respectueux de l'environnement ont permis l'existence d'une zone d'activités de qualité où les voiries sont correctement calibrée et hiérarchisées et où le programme d'aménagement végétal accompagne qualitativement les emprises d'implantation du bâti. Ce projet est lancé, au début des années 1980, en concertation avec les entreprises intéressées. L'écho favorable recueilli et le souci de pérenniser la démarche ont conduit ses initiateurs, entreprises et commune, à s'organiser de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une association syndicale libre : un lieu de concertation, un moyen de gestion des intérêts des colotis et des travaux d'entretien de toutes les parties communes du lotissement (ASLLAICA : ASL du Lotissement d'activités Artisanales, Industrielles, Commerciales de l'Argile) - un cahier des charges : avec des règles définies pour évoluer dans un environnement de qualité - des cotisations : pour financer les travaux d'entretien (voirie, cages de compteurs, espaces verts...) - un partage des frais de fonctionnement et d'investissement à 50/50 entre la commune et l'ASLLAICA - une organisation rigoureuse pour surveiller le parc, collecter les cotisations, - la création d'un « collège des techniciens » avec architecte conseil, représentants de l'ASLLAICA, élus et techniciens de la commune, pour étudier tout projet de construction ou d'aménagement sur le Parc. <p>Et l'aventure continue depuis près de 30 ans. Aujourd'hui, la compétence économie du Pôle Azur Provence étendue à la « gestion et l'aménagement des parcs d'activités » prévoit que la ville continue d'assurer le suivi de l'entretien du Parc et la gestion des relations avec les industriels et leur association.</p> <p>Aussi, et pour conforter l'expérience acquise dans la concertation et le partenariat constructif avec l'ASLLAICA dans la gestion et l'aménagement du parc de l'Argile, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir par secteur géographique les entreprises d'autres zones d'activités, et - faire l'inventaire des intérêts communs qui justifieraient l'organisation d'un partenariat (espaces verts, voirie, cheminements piétons, signalétique, stationnements, déplacements, énergie, sécurité, ...) - définir avec chaque groupe d'entreprises, les formes les mieux adaptées pour l'organisation de la concertation, de la gestion partagée en partenariat. 			
CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie			
INDICATEURS Nb de réunions de concertation avec les entreprises Par secteurs géographiques ou Par sujet d'intérêt commun	RESULTATS ATTENDUS Concertation étendue avec les entreprises Amélioration de l'environnement des entreprises	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplicts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Cellule Economie, Com DD Elus référents : Le Maire, D Le Blay, A Bivona, R Raibaudi Techniciens référents : S Rodrigues, M Simon Services concernés : urbanisme, DST	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence ASLLAICA, Pole Azur Provence Entreprises de l'Argile		COHERENCE TERRITORIALE Pôle Azur Provence
CALENDRIER 2009-2012 : confirmation du partenariat ASLLAICA 2009-2014 : réunions avec les entreprises des autres zones d'activités que celle de l'Argile/ présentation de nouveaux lieux de concertation	BUDGET Temps de ressources internes		
Œuvre de János Saxon-Szász >			

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR REDUIRE LEUR EMPREINTE ECOLOGIQUE		FICHE ACTION N°56
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 4</p> <p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 17</p> <p style="text-align: center;">CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REpondent AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>FICHE 32</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Soutenir les projets faibles consommateurs de ressources non renouvelables et d'énergie finies. Encourager les actions l'utilisation de l'énergie solaire et engendrant des nuisances limitées sur la vie des centres urbains ou des quartiers impactés.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Biodiversité, milieux, ressources Epanouissement, Education, Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Toutes les entreprises, et notamment celles implantées sur les Parcs d'activités</p>		 <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dév économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i></p>
<p>DESCRIPTIF</p> <p>En janvier 2009, les industriels et artisans, réunis en concertation, expriment leurs inquiétudes sur les conséquences de la crise financière et économique. D'autres risques pour l'économie sont évoqués : risque de coupure d'électricité dans le département, mais aussi risque nucléaire au vu des incidents connus (Tricastin, juillet 2008) et des coûts incertains de gestion des résidus.</p> <p>Bien qu'ils ne soient pas des plus gros consommateurs en électricité, les artisans et industriels souhaitent participer à la diversification des sources d'énergie. Ils savent qu'ils ont des atouts à faire valoir avec les toitures de leurs bâtiments d'activité (9 ha pour le Parc de l'Argile et 2 ha sur le Parc de Tiragon).</p> <p>Mais un engagement des industriels pour utiliser l'énergie solaire photovoltaïque n'a de sens que si les émissions de CO²* sur le bassin économique restent stables et n'annulent pas les efforts réalisés pour les compenser. En effet, pour compenser l'impact d'un projet de grande surface commerciale générant un trafic automobile de 10000 véhicules/jour (50080 T/an de CO²), il faudrait installer dans le même temps l'équivalent de 750000 m² de panneaux photovoltaïques (100 T/an de CO² pour 1500m² de panneaux).</p> <p>En espérant que le bon sens l'emporte, un projet de concertation est envisagé avec et entre les entreprises des Parcs d'activités pour mieux utiliser l'énergie solaire photovoltaïque (PHV) par l'installation de centrales de production sur le bâti industriel local :</p> <p>1° en préparant une demande d'avis destinée à des professionnels aptes à dire la faisabilité d'un projet de centrales photovoltaïques sur le bâti, et prenant en compte : la surface globale des toitures / les unités de surface supérieures à 1000m² bien exposées / le stockage de carbone assuré par les arbres / le rôle de l'écran végétal dans la protection du bâti en été / la capacité de production en KWh-an / les coûts moyens au m² installé selon le bâti / les différences entre le statut de producteur ou de loueur d'espace.</p> <p>2° en sollicitant l'avis d'opérateurs ou installateurs de centrales à énergie solaire PHV, et les inviter à présenter leurs points de vue, et leurs offres de service adaptées au contexte.</p> <p>3° en définissant un projet et un calendrier de mise en œuvre en prévoyant éventuellement plusieurs lots en fonction des avis reçus, des contraintes liées aux sites, aux propriétaires des bâtiments.</p>		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>- une étude d'impact environnemental (préservation des ressources, GES*, économies d'énergie, gestion des résiduels et nuisances) pour des projets d'activité de taille importante ou aggravant le trafic routier.</p>		
<p>INDICATEURS</p> <p>M² panneaux PHV installés sur le bâti d'entreprises NB d'arbres coupés, et plantés en compensation Equivalent CO² compensé par solaire et travaux d'isolation dans le bâti économique</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <p>Information des entreprises sur l'impact carbone de leurs activités, Favoriser les énergies renouvelables</p>	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Com DD et ASLAICA Elus référents : Le Maire, R Raibaudi, D Le Blay Techniciens référents : JFLeduc, FFrerrer, FRebuffel Services concernés : DST, Pôle Energie, EspVerts</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>ASLAICA, délégataire cinéma, associations, Entreprises locales qualifiées dont Enerscop, Valsolar ONF, Région PACA-AGIR CCI, Ch des Métiers</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>Granelle 2 CGal - Plan Climat</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2011 : constituer le groupe de travail et rédiger la demande d'avis aux professionnels 2011-2012 : réception des avis et définition du projet 2009-2014 : suivi des projets d'installations</p>	<p>BUDGET</p> <p>Temps de ressources internes</p>	

« Vivre c'est bien. Savoir vivre c'est mieux. Survivre, c'est sans doute le problème des hommes de demain »

(Roger Molinier – naturaliste et botaniste français 1899-1975)

REALISER UNE CHARTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FICHE ACTION
N°57

ORIENTATION 4
ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 17
CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE
QUI REpondent AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE

FICHES :

OBJECTIFS

Privilégier le commerce et les services de proximité, mieux dimensionnés et positionnés pour répondre aux enjeux environnementaux.

FINALITES DU DD CONCERNES

Changement
climatique et
atmosphère
Ressources
Biodiversité, milieux,
risques

PUBLIC CONCERNE

Commerçants du centre ville et usagers de l'espace public dédié aux piétons, aux résidents

- ✓ Epanouissement,
Education, Santé
- ✓ Cohésion,
solidarité,
équilibres
- ✓ Production et
consommation
responsables

DESCRIPTIF

La qualité de l'espace public est un domaine de l'action communale important qui contribue au confortement du lien social. C'est le sens des travaux engagés dans le secteur identifié par le diagnostic comme « la ville diffuse » et qui ont permis de créer un square aménagé et accessible pour les familles du quartier de Grand Jardin Village, ou un espace de rencontre au hameau de Plan Sarrain

Des projets à l'étude ont outre cette vocation à favoriser le lien social, celle de développer les fonctions commerciales, de services et artisanales de proximité. Citons à titre d'exemple : le boulevard urbain nord, le parking château, la place de l'église, la remise à neuf des rues du village et leur piétonisation, avec le report du stationnement automobile en périphérie.

Ces travaux s'inscrivent dans le souci de donner la priorité aux commerces et services de proximité, et donc d'en faciliter l'accès en maintenant la gratuité des stationnements et zones bleues en centre ville / et en renforçant la capacité d'accueil du parking du château

Pour autant, il faut veiller à ce que l'espace public aménagé dans le village ou en bordure du boulevard urbain respecte le meilleur équilibre possible entre :

- . l'animation commerciale, génératrice de vie, de services, d'emplois et d'attraction de la ville,
- . la circulation, dont celle des piétons, en famille, avec poussettes ou des personnes à mobilité réduite,
- . le respect de la salubrité des lieux et de la tranquillité des habitants,
- . l'embellissement et l'harmonisation du paysage urbain.

Pour répondre à cette préoccupation, il est prévu :

- d'élaborer une Convention avec les commerces pour l'Occupation du Domaine Public (ODP*). Elle aura pour vocation d'inciter les commerçants à respecter quelques règles simples : respect des limites autorisées, respect d'une largeur minima de passage, respect de l'arrêt contre le bruit, respect de l'arrêt préfectoral préconisant de cesser toute activité à minuit et demi...

D'autre part, une tarification cohérente sera adoptée dans la concertation.

- de réaliser une Charte d'Occupation du Domaine Public et de la distribuer largement. Elle s'adressera à tous les intervenants sur le domaine public, et aura pour vocation de les sensibiliser sur les besoins légitimes de chacun et sur la nécessité de les respecter pour plus de convivialité. Elle expliquera les règles à observer et leur justification.

- d'encourager commerçants et riverains à se rencontrer, à échanger, au cours de petites réunions festives.



DOMAINES D'ACTION CONCERNES

Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

- adoption de la Convention d'ODP*
- élaboration d'une plaquette : « Charte d'occupation du domaine public », et sa diffusion.
- réunions de riverains
- incidents de voisinage associés aux commerces

RESULTATS ATTENDUS

compréhension de l'intérêt général appliqué au domaine public

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : groupe ODP*, juridique
Elus référents : JJ Cozzari, C Requiston, D le Blay
Techniciens référents : AAlméric, JFLeduc, FFerrer, JPTnore
Services concernés : Délégation au commerce, urbanisme, DST-voierie, Finances

PARTENAIRES ASSOCIES

Association « Mouans Commerce »,
Pôle Azur Provence,
CCI

COHERENCE TERRITORIALE

Projet de FISAC sur
l'agglomération
FISAC



CALENDRIER

2009 – principes d'occupation
2009 – principes et bases de tarification pour l'ODP*
2010 : Convention d'ODP*
2011-2012 : Charte d'ODP*
2009-2014 : rencontres « commerçants –riverains »



BUDGET

Des réunions essentiellement
Des prévisions de recettes également pour la
commune





ACTIONS SUIVIES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN DIFFICULTE D'INSERTION		FICHE ACTION N°58
<p style="text-align: right;">ORIENTATION 4</p> <p>ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE</p> <p style="text-align: right;">ENGAGEMENT 17</p> <p>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE QUI REPENDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTENABLE</p>		<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: right;">FICHE 21</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>Accompagner les personnes porteuses de projet ou dans la difficulté et rechercher avec elles ou leurs accompagnateurs des solutions d'emplois et d'insertion tenant compte des aptitudes et souhaits des personnes concernées.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <p>Changement climatique et atmosphère Ressources Biodiversité, milieux, risques Epanouissement, Education, Santé</p> <p>✓ Cohésion, solidarité, équilibres</p> <p>✓ Production et consommation responsables</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p> <p>Les personnes de la commune sans emploi et en difficulté d'insertion</p>		 <p>AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX</p>
<p>DESCRIPTIF</p> <p>Depuis sa création en 1998, « L'Espace Activité Emploi » (EAE) œuvre simultanément auprès des demandeurs d'emplois et des entreprises afin de mettre en adéquation l'offre avec la demande. L'accueil et les informations sont rassemblés dans un même lieu, situé en centre ville à proximité des services offerts par la commune, et des lignes de transport en commun.</p> <p>L'EAE accueille, informe, oriente, soutient les demandeurs d'emploi : orientation, rédaction de CV, lettre de motivation, création d'entreprise, montage de projet, suivi et accompagnement, préparation à l'entretien d'embauche, orientation vers des partenaires pour des demandes spécifiques.</p> <p>Outre les rencontres et forums avec les acteurs du territoire, l'EAE est en contact avec les entreprises pour bien cerner leurs besoins d'emploi, informer les employeurs sur les aides au recrutement de l'état, proposer du pré-recrutement, conseiller et accompagner les projets de créations d'entreprises.</p> <p>L'EAE accueille tout public grâce à des permanences effectuées par la Mission Locale (16-25 ans), par le PLIE* (personnes en très grandes difficultés), par l'association HARJES (aide aux victimes).</p> <p>L'EAE accentue son action vers les personnes les plus fragiles en travaillant avec des assistantes sociales, des psychologues, des partenaires de l'insertion par l'activité économique, et parmi eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les "JARDINS de la Vallée de la Siagne" pour une réadaptation au travail par du maraichage BIO. - la "REGIE de quartiers" pour l'insertion des résidents de quartier par des travaux utiles à la collectivité - l'ADSEA avec ses ateliers d'apprentissages en restauration, en espaces verts,... <p>Conventionné par le Ministère de la Justice, l'EAE accueille des "travaux d'intérêt général" et des chantiers extérieurs (personnes sous écrou se préparant à la réinsertion professionnelle).</p> <p>Pour compléter son action vers les personnes les plus en difficulté dans l'insertion et la recherche d'emploi, pour les aider à « Regagner en autonomie pour regagner en dignité », l'EAE propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la préparation du projet d'épicerie sociale, (cf fiche action 21) - diffuser toute information, formation utile pour que les services concernés de la commune prévoient de réserver du travail à l'intention d'ateliers spécialisés qui accueillent des équipes de personnes handicapées, ou des chantiers d'insertion par l'emploi - aboutir à une meilleure accessibilité de ses locaux pour les personnes handicapées - contribuer à développer l'insertion par l'emploi des personnes handicapées dans « la Bergerie ». Ce bâtiment communal est connu comme snack de proximité par les salariés du Parc de l'Argile. Il est envisagé d'y employer des personnes déficientes intellectuelles ou psychiques et d'amener ces dernières à acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans la petite restauration. Le projet est de permettre à ces personnes d'accéder à un emploi en les intégrant dans le droit commun, de développer leur savoir-faire et leur savoir-être, en favorisant leur autonomie. 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU</p> <p>Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		<p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> <i>Services au public</i></p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes sans emploi sur la commune - nb de personnes accueillies en activités d'insertion - budget travaux ville aux organismes d'insertion - réalisation des travaux d'accessibilité 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des possibilités d'insertion par l'emploi des personnes les plus en difficultés - accessibilité des locaux 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Espace Activités Emploi, Elus référents : M Humez Techniciens référents : B Amandio Services concernés : services de la commune</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Pôle Emploi, PLIE, Mission locale, AGEFOS, CPE, CCI, CMA, ASFO-Prodardum, Entreprises et commerces locaux, associations HandyJOB, OMAJ, ADSEA, HARJES, AFPJR, Régie de quartier, DEFI</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE</p> <p>PAP : service emploi Loi février 2005 pour l'insertion des personnes handicapées</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2009-2010 : informations vers les services communaux 2010-2011 : lancement du projet Bergerie 2011-2014 : accessibilité du bâtiment de l'EAE</p>	<p>BUDGET</p> <p>Budget de travaux non définis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bergerie - Accessibilité du bâtiment de l'EAE 	

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité." (article 1^{er} de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme)



PERMETTRE L'INSTALLATION D'UN AGRICULTEUR SUR DES TERRES DE MARAICHAGE NON CULTIVEES		FICHE ACTION N°59
ORIENTATION 4 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 18 CONSOLIDER LES ESPACES AGRICOLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE		FICHES : 32, 33, 37, 60, 68, 70
OBJECTIFS Contribuer au développement de l'agriculture périurbaine de proximité et de qualité, pour répondre à une demande forte des consommateurs et aux exigences de réduction de l'empreinte écologique pour les produits alimentaires achetés. < Faire de la filière agricole un secteur de la vie économique à part entière >		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les agriculteurs qui cherchent à se mettre à leur compte		
DESCRIPTIF Le soutien et le développement de l'agriculture périurbaine est un des grands enjeux pour la région dans laquelle s'inscrit Mouans-Sartoux. La quasi disparition du maraichage est telle que la région est devenue dépendante d'approvisionnements en légumes et fruits venant d'Espagne, d'Italie, d'Argentine ou du Moyen-Orient. Pour regagner en indépendance alimentaire mais aussi pour disposer de légumes ou de fruits qui n'auront pas été traités par des conservateurs, ou qui n'auront pas parcouru des milliers de kilomètres avant d'être consommés, il est nécessaire de « reprendre le chemin de l'autosuffisance alimentaire », et cela passe par le développement d'une agriculture périurbaine de qualité. Pour atteindre cet objectif, la commune souhaite soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, qui choisissent ou veulent évoluer vers une agriculture saine, sans pesticides, ni OGM, favorisant la biodiversité par leurs semences ou leurs techniques de culture. Pour faciliter leur insertion, la commune peut les aider à s'inscrire dans des circuits courts de distribution (AMAP-marchés coopératifs ou indépendants). Pour initier cette démarche, la commune projette d'accompagner l'installation d'un jeune agriculteur, sur une parcelle de terre d'une surface minimum de 10000 à 12000m ² qui se situera dans les zones A ou ex zones naturelles transformées en zones A après déboisement et ou restauration des restanques. Si besoin est, l'appel à candidatures des agriculteurs se fera en relation avec les réseaux professionnels agricoles (Chambre d'Agriculture, Lycée agricole, AgriBio 06, syndicats d'agriculteurs). Les demandes d'aménagement et installations sur les espaces agricoles seront instruits pour faciliter le démarrage des exploitations. Les manifestations et actions communales favorables à l'agriculture locale seront des lieux ou des occasions où les agriculteurs nouveaux occupants pourront se faire connaître (marché gourmand, marché hebdomadaire ouvert à l'agriculture locale.) ; le site de Haute Combe (cf action 68) pouvant devenir un lieu de rencontre et de valorisation de l'activité agricole locale. NB : Cette action est complétée par le projet de création d'une régie municipale de production agricole, destinée à répondre aux besoins d'approvisionnement de la restauration communale (cf action 70).		
CE QUE PREVOIT LE PLU Zones à destination de l'agriculture, réglementation sur la constructibilité liée à l'exploitation		
INDICATEURS - Nb d'exploitations agricoles sur la commune - Surfaces réelles cultivées selon la qualité - Nb d'exploitations en culture bio ou raisonnée	RESULTATS ATTENDUS - Constaté une progression des surfaces agricoles cultivées. - Pas d'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement	DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Comm DD Elus référents : Le Maire, D Le Blay, Techniciens référents : F Ferrer, F Rebuffel Services concernés : Urbanisme, Esp Verts	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence / concours de la Chambre d'agriculture, associations professionnelles (ex Agribio06- apiculteurs) Associations de consommateurs (Amap et Alliance Provence, Commerce équitable), Terre de Liens, Conseil Régional, SAFER	
CALENDRIER 2010 : établir le cahier des charges, sur le mode d'exploitation selon le site prévu 2010-2011 : appel à candidature	BUDGET Aucun budget nécessaire pour la mise en valeur	COHERENCE TERRITORIALE PAP Charte agricole, et Schéma de mise en valeur des espaces agricoles du PAP Région Agenda21 

« L'autonomie alimentaire de nos territoires dépend de notre capacité à reconquérir les terres cultivables. Il faut relocaliser l'agriculture » Pierre FABRE, agriculteur bio depuis 30 ans, La Sagne (Briançonnet 06)

CREER DE NOUVELLES SURFACES AGRICOLES		FICHE ACTION N°60
ORIENTATION 4 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 18 CONSOLIDER LES ESPACES AGRICOLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE		FICHES 32, 33, 37, 59, 68, 70
OBJECTIFS Aider à reconstruire la souveraineté alimentaire régionale par le développement de l'agriculture périurbaine. Maintenir les conditions matérielles favorables à l'installation des agriculteurs en veillant à la ressource en eau et en préservant les paysages.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Propriétaires fonciers des espaces naturels et agricoles, professionnels de l'agriculture		
DESCRIPTIF Depuis des décennies, nos agricultures régionales vivent au dépend d'un marché international considéré comme seul apte à répondre au besoin de « sécurité alimentaire » des populations. Concurrencés par des produits importés les paysans cessent de croire en leur travail... et peu à peu, les agricultures se défont. Depuis la fin des années 1990 et face aux dégâts engendrés par une telle évolution, naît le principe de « souveraineté alimentaire » définie comme : « le droit des peuples à définir leur propre alimentation et leur agriculture; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable... », à élaborer des politiques « allant dans le sens du droit des peuples à une production sûre, saine et viable sur le plan écologique » (*). L'inquiétude née de l'érosion du tissu agricole gagne nos régions. Les consommateurs voient l'incohérence de la mise sur le marché de produits importés venant de loin, chargés de conservateurs pour supporter le temps et la distance de transport, et dégagés dans leur prix des coûts de réparation des dégâts sur l'air et le climat occasionnés par un transport sur des milliers de kilomètres. Une telle évolution n'est pas durable. Elle peut avoir des conséquences graves sur l'alimentation des populations. Pour aider au renversement de cette tendance : > la commune veille à préserver les terres agricoles existantes. Les demandes de permis de construire sont instruites en veillant à ce que ces terres soient cultivées et que si maison il doit y avoir, elle soit justifiée par la surveillance des cultures sur une exploitation dont le paysan pourra vivre. > la commune soutient le réseau des AMAP pour le « maintien de l'agriculture paysanne ». Elle aide à mieux connaître « Terres de Liens » qui propose la maîtrise du foncier agricole par les consommateurs. > la commune souhaite augmenter dans le PLU le potentiel de surfaces agricoles étendues aujourd'hui sur 42 hectares, c'est-à-dire dans la fourchette haute de ce que prévoit la DTA (minimum de 20 à 50 hectares). Pour aller au-delà des cinquante hectares de surfaces agricoles, il est envisagé de : 1° recenser les surfaces naturelles cultivables et qui peuvent devenir au PLU des zones agricoles 2° réhabiliter les terrasses de culture, y compris celles regagnées par la forêt pour y installer soit des cultures légumières, soit des oliveraies, soit de l'élevage caprin pour le lait et fromage (inventaire des sites, consolidation des terrasses et préparation du sol sans détériorer son potentiel de production biologique) 3° Préserver ou prévoir la ressource en eau nécessaire à toute exploitation agricole : - finaliser, dans la plaine des Canebiers, le chantier de réhabilitation des canaux d'irrigation - définir des solutions d'alimentation en eau avec les collectivités gestionnaires de la ressource en eau 4° acquérir selon les opportunités des terres cultivables pour les mettre à disposition des agriculteurs (*) <i>People's Food Security Network (2002)</i>		
CE QUE PREVOIT LE PLU Instauration de zones agricoles (A) (NA) supplémentaires		DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
INDICATEURS - Surface de foncier dédiée à l'agriculture	RESULTATS ATTENDUS - Maintien des espaces agricoles actuels et réhabilitation de nouveaux espaces	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire Elus référents : Le Maire, LeBlay, Baldograni, Raibaudi Techniciens référents : FFerrer, FRebuffel, PBortolini Services concernés : Urba, Esp Verts, RME	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence, CRPF, Chambre d'Agriculture, Agribio06, agriculteurs, bergers, syndicats d'eau dont RME et SICASIL, SAFER, EPF, DDTM	COHERENCE TERRITORIALE PAP Charte agricole
CALENDRIER 2011 : mise en application réglementaire du PLU 2010-2014 : travaux d'aménagement pour rendre cultivables les parcelles communales	BUDGET En fonction des opportunités d'acquisition	



« On a longtemps prétendu les systèmes traditionnels insuffisamment productifs, mais parce que l'on s'est évertué pendant des décennies à singer l'agriculture des pays industrialisés ! »

Marc DUFUMIER (professeur Institut National Agronomique – université Paris Grignon)



CREER UN GROUPE DE TRAVAIL MUNICIPAL SUR L'ECO-RESPONSABILITE		FICHE ACTION N°61
<p style="text-align: center;">ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE</p> <p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 19 PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 16, 62</p>
<p>OBJECTIFS Inciter le personnel à développer au quotidien des attitudes déterminantes et exemplaires dans le respect des personnes et de leur environnement.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Biodiversité, milieux, ressources ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion sociale, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables  <p style="text-align: center;">DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> <i>Emploi</i> <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> <i>Biodiversité RessNat</i> <i>Énergie</i> <i>Services au public</i></p>
<p>PUBLIC CONCERNE Le personnel des services municipaux et des organismes para-municipaux</p>		
<p>DESCRIPTIF Le personnel a un rôle déterminant dans la mise en œuvre des décisions des élus en faveur du respect des personnes et de leur environnement. Pour cette raison, de nombreuses actions ont été conduites pour mettre en cohérence les comportements des personnels avec les objectifs recherchés dans les réalisations communales à destination de la population. (tri sélectif, économies d'énergie avec l'embauche d'un économe de flux, plan national nutrition santé,...) Le renouvellement des personnels et « l'usure du temps » contribuent à oublier les bonnes habitudes, les bons gestes, ceux qui aident à mieux vivre ensemble, et en même temps à donner l'exemple. Il est proposé de refaire le point sur l'ensemble des gestes éco-responsables recommandés, leur mise en pratique, les propositions pour améliorer leur efficacité et pour les compléter ou les enrichir.</p> <p>Un groupe de travail réunissant techniciens et élus couvrant l'ensemble des services se réunirait pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les domaines où les comportements peuvent être améliorés - concevoir les moyens permettant d'informer, de convaincre pour développer les bonnes pratiques <p>Les propositions retenues par le groupe de travail veilleraient notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager au respect des personnes dans leurs différences (dans le recrutement et les relations hommes ou femmes, personnes handicapées ou valides...) - convaincre que l'écoute et la concertation sont déterminantes dans la performance des services et leur relation avec les usagers, - bien appliquer dans le fonctionnement des services les recommandations faites aux habitants (préférence pour des achats de fournitures et des techniques générant le moins possible de déchets, tri sélectif des déchets dans les bureaux et les ateliers, compostage, économies d'eau et d'énergie, la préférence pour des produits non dangereux pour les personnes et leur environnement naturel,...) - encourager la pratique de ces bons gestes aussi bien au travail qu'à la maison - utiliser correctement les véhicules de transport, et inciter à l'usage des vélos communaux (action 62) - développer les gestes de conduite douce favorables aux économies de consommation de carburants, notre service de Police a reçu une formation en ce domaine. - rechercher avec le personnel concerné les solutions susceptibles de réduire les coûts ou les délais et d'améliorer la qualité des échanges et des services (dématérialisation des actes et procédures : paie, parapheurs, actes financiers, expédition numérisée par internet ou intranet des convocations, comptes-rendus, informations simples,...) 		
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grille à définir dans le groupe techniciens-élus - dématérialisation de la paie, - parapheurs - Pesée des poubelles 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des comportements éco-responsables 	
<p>PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DGS et ressources humaines Elus référents : GPerole, CRouvier, ABivona, RRaibaudi, HSausse Techniciens référents: Pezzini, Caruso, Leduc, Tlidjane Services concernés: RH, DST, PôleEnergie, finances, Police</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES Groupe de pilotage piétons vélos, CNFPT, Région PACA-AGIR, Pôle-Azur-Collecte déchets, Experts</p>	<p style="text-align: center;">COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>CALENDRIER 2010-2011 : constitution du groupe « éco-responsabilité », et mise en place 2011-2014 : validation des propositions et mises en oeuvre (papiers, dématérialisation paie, actes financiers...)</p>	<p>BUDGET A ce stade, réunions en interne</p>	


« Le peu que l'on peut faire, le très peu que l'on peut faire, il faut le faire. »

(Théodore MONOD)

FORMER LE PERSONNEL COMMUNAL AUX PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LEUR METIER		FICHE ACTION N°62
<p style="text-align: center;">ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE</p> <p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 19 PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p style="text-align: center;">FICHES : 16, 61</p>
<p>OBJECTIFS Réaliser les actions de formation et définir une organisation adaptée pour que soit confortée la dynamique interne nécessaire dans les manières de voir et d'agir toutes les fois où elles sont incompatibles avec les finalités du développement durable. Ouvrir les outils d'évaluation des services aux enjeux du développement durable</p> <p>PUBLIC CONCERNE Le personnel des services municipaux et des organismes para-municipaux</p> <p>DESCRIPTIF</p> <p>Pouvoir compter sur un personnel exemplaire passe par des modifications de comportement au quotidien qui garantiront la compatibilité de nos gestes avec les finalités d'un développement durable. C'est l'objet de la fiche 61 consacrée aux gestes éco-responsables ; une action qui se situe au niveau de la consigne, du geste précis à accomplir, de l'organisation nécessaire pour accomplir utilement ce geste.</p> <p>Un autre enjeu consiste à bien comprendre le lien qui peut exister entre tous ces gestes, aux difficultés que ces gestes sont censés répondre, à l'importance du changement que ces gestes mis bout à bout peuvent engendrer. Nous entrons dans le domaine de l'information, de la sensibilisation, de la formation pour mieux comprendre l'état du monde ici, dans notre périmètre de vie, mais aussi à l'autre bout de la planète</p> <p>Un enjeu bien compris est un enjeu auquel on a envie d'apporter sa pierre avec les moyens disponibles. C'est aussi un enjeu qu'il sera possible d'expliquer aux habitants qui interrogeront sur des gestes réalisés ou des propos tenus. C'est enfin un enjeu qui permettra de mieux comprendre que son travail n'est peut-être pas sans lien avec celui d'autres collègues de travail, d'autres services, d'autres acteurs de la vie communale...</p> <p>Ces formations au développement durable pourront être conçues de diverses manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conférences-débats sur les grandes finalités en veillant à établir le lien avec le quotidien et les enjeux planétaires (climat, énergie finie, transport, ressources naturelles, eau, terre, air, santé, solidarités...) - actions de formation-action par projets ou compétences, - formation aux outils de la gestion de projet, de l'évaluation et du suivi, d'amélioration continue...) <p>en veillant à les rendre accessibles aux agents et aux élus, en les adaptant aux fonctions exercées</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation en continue des agents municipaux aux règles d'hygiène et de sécurité en cas d'utilisation de produits dangereux et aux dispositions à mettre en œuvre en cas d'exposition à ces derniers : mise en place d'agents ACO. <p>Ces formations pourront conduire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préciser l'organisation transversale nécessaire pour l'animation, le suivi et la concertation entre les services pour la mise en œuvre des actions de l'agenda21 (désignation proposée d'un « agent référent agenda21 » dans chaque service en relation avec une personne chargée de l'animation générale de l'agenda21 sur la durée) <p>CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Biodiversité, milieux, ressources ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables  <p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Dépacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i></p>
<p>INDICATEURS Nb de séances de formations annuelles DD Nb d'employés membres du personnel participant</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS - Amélioration des comportements éco-responsables</p>	<p>COHERENCE TERRITORIALE Devenir « collectivité lauréate AGIR pour l'énergie », et notamment « <i>l'organisation des services et le développement les compétences</i> »</p>
<p>PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Ress humaines et Comm DD Elus référents : C Rouvier, D Le Blay Techniciens référents : A Caruso Services concernés : RH et tous services</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES CNFPT, Région PACA-AGIR, experts (Grenelle, Comité Agenda21, Ecomaires, Communauté Européenne)</p>	
<p>CALENDRIER 2009-2014 : actions de formation en continu</p>	<p>BUDGET Budget formation</p>	



« Qui s'instruit sans agir, laboure sans semer. » (proverbe arabe)

METTRE EN PLACE DES VELOS COMMUNAUX		FICHE ACTION N°63
ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 19 PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		FICHE 65
OBJECTIFS Réduire les déplacements de travail en voiture du personnel de la mairie.		FINALITES DU DD CONCERNEES <input checked="" type="checkbox"/> Changement climatique et atmosphère Biodiversité, milieux, ressources <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables  AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
PUBLIC CONCERNE Le personnel des services municipaux et des organismes para-municipaux		
DESCRIPTIF Le parc de véhicules de transport des services municipaux est essentiellement constitué de 72 véhicules dont 50 automobiles, 20 camions et camionnettes, 2 véhicules de transports en commun gérés en régie municipale, 6 vélos communaux gérés par la DST ; le maire dispose d'un vélo pour circuler autour du village. L'entretien de ce parc est assuré dans un garage municipal et par un personnel sensible aux enjeux du développement durable. Il est sollicité chaque fois qu'à l'occasion du renouvellement d'un véhicule se pose la question du choix du carburant ou de la source d'énergie. Certes, la loi sur l'air contraint les collectivités locales à équiper au minimum 20% de leur flotte en véhicules propres. Mais les conditions de distribution des carburants moins polluants dans notre région (point GNV à 5 km) ou les performances observées des véhicules électriques dans une topographie contrastée n'incitent pas à une augmentation rapide du nombre de véhicules propres. En 2010, le parc communal de véhicules, à énergie fossile pour la majorité, devrait compter 2 véhicules électriques : > Il est envisagé que, à l'échelle de l'agglomération, soient recherchées des solutions qui permettent d'aboutir à des réductions de coût d'acquisition ou d'entretien des véhicules de service. Bien entendu, la réduction des consommations en carburants fossiles sera recherchée. Une autre solution est proposée par le personnel : celle de l'usage de vélos communaux , adapté aux déplacements courants du personnel municipal entre les différents bâtiments publics situés pour la plupart à proximité du village. Pour que ce projet puisse se développer, il faut envisager l'étude et la réalisation de quelques aménagements et équipements spécifiques tels que : - des garages à vélos à proximité immédiate des bâtiments municipaux - une flotte de vélos communaux, dont quelques uns pourraient être à entraînement électrique compte tenu de la topographie de certains trajets. - un équipement de base pour chaque vélo : panier, mode d'éclairage, sécurité - des procédures d' entretien mécanique indispensable - l'installation de douches accessibles chaque fois que cela est possible		
CE QUE PREVOIT LE PLU le schéma vélo intégré au PLU, l'incitation à construire des parcs à vélos avec les logements collectifs		
INDICATEURS - Nombre de vélos utilisés - Fréquence d'utilisation - Nombre de services qui les utilisent	RESULTATS ATTENDUS - Mise en place de ces équipements - Utilisation des vélos - Satisfaction des employés	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Dépacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST et groupe vélo Elus référents : Perole, Rouvier, Bivona, Raibaudi Techniciens référents : JF Leduc , A Caruso, Services concernés : DST, Personnel, Police et tous services	PARTENAIRES ASSOCIES Pôle Azur Provence Sillages CGal 06 CNFPT	
CALENDRIER 2009 : intégration de ce projet dans le cahier des charges des travaux sur la mairie principale 2010 : étude globale et définition d'un calendrier 2011 : début de mise en oeuvre	BUDGET A définir dans le budget 2011 En fonction des projets ou travaux intégrés aux chantiers	
		COHERENCE TERRITORIALE Loi sur l'air LAURE Sillages PDU 



UTILISER DES LOGICIELS LIBRES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE		FICHE ACTION N°64
AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		FICHES 7,
OBJECTIFS Garantir la pérennité et l'interopérabilité des données numériques. Pérenniser le matériel informatique. Proposer des logiciels gratuits et performants utilisables dans le cadre privé en toute légalité. Contribuer à réduire la fracture numérique. Diminuer les coûts d'investissement pour la collectivité et les particuliers.		FINALITES DU DD CONCERNEES Changement climatique et atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité, milieux, ressources <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement Education Santé <input checked="" type="checkbox"/> Cohésion, solidarité, équilibres <input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Personnel communal doté de l'outil informatique, écoles, public externe.		 DOMAINES D'ACTION CONCERNES Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
DESCRIPTIF L'amélioration continue des services communaux nécessite, pour un parc de 300 terminaux, une gestion complexe des solutions logicielles qui, le plus souvent, sont dépendantes de la récence des matériels utilisés. Pour bénéficier de nouvelles fonctionnalités logicielles plus gourmandes en ressources, il faut de plus en plus souvent changer le matériel. Aussi les interventions nécessaires à l'entretien ou à la mise à jour des matériels deviennent-elles onéreuses par rapport au coût du matériel neuf. Avec des solutions logicielles qui ne sont plus directement dépendantes de la génération des équipements utilisés, il apparaît possible d'allonger la durée de vie de machines en voie d'obsolescence. Et même si leur consommation en énergie n'est pas optimisée, cela permet de : - contribuer à limiter l'impact écologique de la fabrication de matériels neufs (moins jeter, réparer, adapter), - réduire la barrière du pouvoir d'achat pour l'accessibilité à de nouvelles solutions logicielles, - encourager la participation, l'entre-aide et les échanges dans le respect de la diversité des usagers, De ce constat est né le projet d'action suivant à destination des services municipaux et des écoles : 1° - Etendre l'utilisation des « logiciels libres » sur l'ensemble du parc informatique et pour les catégories de logiciels répondant à des besoins spécifiques, les suites bureautiques, les systèmes d'exploitation. <u>Phase a</u> : mise en place de logiciels spécifiques au format Open Source pour répondre à des besoins précis : Site intranet, Site Internet, Annuaire interne, Agendas partagés (Maire, DGS) <u>Phase b</u> : après une période de formation, migration des suites bureautiques vers Open Office sur l'ensemble des services municipaux et les écoles. Open Office garantit l'accès à l'information pour les générations futures. Son format ODF, en ISO 26300:2006, permet la sauvegarde et l'échange de documents modifiables tels que texte, tableurs, bases de données, indépendamment de l'application ou de la plateforme de création des fichiers. De plus, les documents adressés aux administrés ne nécessitent pas l'utilisation d'un logiciel propriétaire pour être reconnus. <u>Phase c</u> : déploiement d'ordinateurs dotés de systèmes d'exploitation libres dans les services appropriés. 2° - Promouvoir cette démarche innovante en matière de développement durable : par des présentations à la presse locale, des soirées « accès libre » à la médiathèque pour informer sur l'univers du Logiciel Libre. 3° - Introduire dans la commande publique les filières éco-responsables pour le traitement informatique des données textuelles, financières ou graphiques en recommandant l'usage des formats ouverts. 4° - Permettre aux Mouansois de devenir des citoyens responsables dans le choix de leurs outils informatiques. En réduisant leur dépendance à des firmes par l'usage de logiciels libres, ils agissent pour qu'Internet reste libre et ouvert, ils apprennent à être critique sur l'usage de l'outil informatique.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		
INDICATEURS - Nb d'ordinateurs avec des logiciels libres - Nb d'ordinateurs en système d'exploitation libre - Nb de personnes formées - Satisfaction des utilisateurs	RESULTATS ATTENDUS - Installer ces logiciels et système d'exploitation libres sur tout le parc informatique communal - Former tout le personnel qui en a besoin	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Service Informatique Elus référents : JJ Cozzari Techniciens référents : L Del Fabbro Services concernés : Tous les services	PARTENAIRES ASSOCIES Régies municipales, Ecoles communales du territoire Association Linux Azur Médiathèque et Pôle ERIC	COHERENCE TERRITORIALE Région Paca Agenda21 Union Européenne rapport FLOSS 01/2007
CALENDRIER 2008-2009 : déploiement de logiciels libres spécifiques (agendas, annuaires, site intra-internet en partie) 2009-2010 : formations et déploiement de la suite bureautique Open Office sur l'ensemble du parc, 2011-2014 : installation de systèmes d'exploitation Open Source – Ubuntu (écoles et collectivité).	BUDGET Logiciels gratuits. Formation des personnes à Open Office au lieu des outils payants, aucun budget supplémentaire. Mise à disposition gratuite des salles et connexion à l'association Linux Azur.	

« la liberté d'une personne n'a rien à voir avec les distances qu'elle parcourt »

(Vincent Kaufmann – sociologue suisse – 1969)

REALISER UN PLAN COMMUNAL DES DEPLACEMENTS		FICHE ACTION N°65
ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 19 PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		FICHES 25, 45, 63
OBJECTIFS Inciter les agents de la commune à utiliser les modes alternatifs à la voiture dans leurs déplacements « domicile-travail » et professionnels. Montrer l'exemple dans les actions qui permettent de : - Réduire la congestion du trafic urbain et ses nuisances (y compris le bruit), - Participer à l'amélioration de la sécurité routière et donc à la réduction des accidents de la route, - Améliorer la qualité de vie en limitant la pollution atmosphérique et des pics de pollution locaux, - Réduire la dépendance énergétique, en limitant la consommation de combustibles fossiles, - Limiter les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique,		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère Biodiversité, milieux, ressources ✓ Epanouissement Education Santé Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables
PUBLIC CONCERNE Le personnel de la commune et des organismes para-municipaux (CCAS, OMAJ, CCC, ...)		 DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop Santé</i> Sécurité Risq NT <i>Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</i>
DESRIPTIF Les trente dernières années ont été marquées par des actions visant à réduire l'usage de l'automobile dans le centre-ville et ses abords immédiats : préservation de l'emprise de la voie ferrée, participation à la création de la pénétrante Cannes-Grasse, opposition à la création de l'autoroute A8bis, rues traversantes du village réservées à la circulation piétonne, et plus récemment, développement d'actions « Marchons vers l'école » depuis 2001 et leur prolongement par la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable. Pour autant, le mode de déplacement le plus utilisé dans la commune reste l'automobile. Et dans l'attente d'un développement sensible des transports en commun (cadencement des TER, régularité des autobus et amélioration du maillage) la commune cherche à développer des modes de transport moins émetteurs de CO ² * ou alternatifs à la voiture (covoiturage, TC, TCSP, vélos). C'est dans cet esprit qu'elle a acquis un véhicule électrique (RME), et mis à disposition de son personnel cinq vélos. Mais pour aller plus loin, elle pense utile de lancer un plan communal des déplacements qui aurait pour intérêt de mieux connaître l'ensemble des conditions et besoins de déplacements du personnel : pour les liaisons domicile-travail et pour les déplacements nécessités par le travail. Un état des lieux préciserait : - le recueil des besoins et attentes des salariés (2 questionnaires : Domicile-Travail et Activités Prof.). - le budget transport pour la commune d'une part, et pour les salariés d'autre part, - la localisation géographique des lieux d'habitation des salariés, - le recensement des différents modes d'accès aux sites d'activité communale, - l'estimation des temps de trajets en fonction des modes de transport utilisés, - l'évaluation de l'accessibilité des sites d'activité par des transports alternatifs à la voiture (TC, vélo), - l'identification des points noirs : zones d'embouteillages, d'accidents, absence d'arrêt de TC, - l'évaluation de la capacité de stationnement sur les sites, Des priorités et des objectifs seraient dégagés de cet état des lieux afin d'en déduire, dans la concertation avec le personnel, des actions associées à un programme pluriannuel d'aménagements et d'équipements. Celui-ci sera bien sûr conçu en prenant en compte les finalités du développement durable et de l'organisation des transports en commun telle qu'elle est présentée et orientée par les agences organisatrices de transport intervenant sur notre territoire. (Sillages, Envibus, TAM, TER,)		
CE QUE PREVOIT LE PLU La possibilité d'aménager des parcs à vélos		
INDICATEURS - nb véhicules personnels par type(auto, moto, vélo) - nb d'accidents liés au transport	RESULTATS ATTENDUS - réduction usage automobiles à énergie fossile - réduction des dépenses de carburant/personne - amélioration de la sécurité dans le transport	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : DST et commission vélos Elus référents : Raibaudi, Perole, Buffart, Bivona Techniciens référents : JF Leduc, A Caruso, Services concernés : DST, Police, Personnel	PARTENAIRES ASSOCIES CAPAP, Sillages, CG06 et TAM, Région-paca, TER-sncf, Agglo CASA et Envibus CNFPT, assurances ARENE, ADEME	COHERENCE TERRITORIALE PDU de Sillages REGION : Plan Agir
CALENDRIER 2010 : questionnaires 2010-2011 : étude 2011-2014 : programme annuel d'actions	BUDGET Budget non arrêtés Travaux garages et douches Acquisition vélos	

« Si la vie recelait un mystère, il serait tout entier dans la rencontre. Fruit du hasard, de la nécessité ou les deux à la fois, est elle certainement le moteur de toute l'histoire humaine » André ASCHIERI

DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES POUR LA COMMUNE		FICHE ACTION N°66
<p style="text-align: center;">ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE</p> <p style="text-align: center;">ENGAGEMENT 19 PROMOUVOIR UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS COMMUNALES EN COMPTANT SUR UN PERSONNEL MOBILISE EN FAVEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>		<p style="text-align: center;">LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS</p> <p>FICHES : 10, 13, 70</p>
<p>OBJECTIFS Améliorer la politique d'achats publics en y intégrant tout autant des conditions favorables à la santé des consommateurs, à la qualité de l'environnement et à l'économie locale, que des clauses favorables au « commerce équitable ».</p> <p>PUBLIC CONCERNE Le personnel des services municipaux et para-municipaux (régies, ccas, omaj, centre culturel) et en particulier les pôles d'achat de la commune</p> <p>DESCRIPTIF L'adhésion de la commune à PROCURA+, démarche européenne d'achat responsable, a permis l'amélioration des procédures d'achat sur 6 groupes de produits ou services : transports collectifs en autobus, produits et services d'entretien, électricité, alimentation et services de restauration, équipements technologiques d'information et de communication, construction et rénovation des bâtiments. Des progrès ont été effectués pour : l'achat de bois de menuiserie, l'entretien et le renouvellement des véhicules, les impressions sur papier PEFC-FSC, la consommation limitée de papier en interne, l'abandon des pesticides ou de produits dangereux, les économies d'énergie, la restauration municipale avec 22% d'aliments certifiés « bio » en 2008-2009 pour le millier de repas servis... Pour améliorer cette démarche d'achat responsable, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens concerné (pôles achats DST, restauration municipale, produits d'entretien, fournitures de bureau, RME) fera des propositions pour : > réaliser un bilan intermédiaire sur les procédures d'achat et acter les besoins d'amélioration > mettre à disposition des acheteurs l'information et les outils simples pour analyser les pratiques d'achats, et intégrer des éco-conditionnalités dans les achats ou appels d'offres (sociales, énergétiques, enviro tales) > former les acheteurs à comparer les produits par leurs caractéristiques socio-environnementales, et par un coût global demandé dans les appels d'offre (origine produit+achat+ fonctionnement+élimination) > informer les élus sur l'approche « développement durable » des conditions achats, > intégrer l'engagement pris par la commune, depuis son adhésion à la démarche des « Territoires de Commerce Equitable » d'acheter des produits « issus du commerce équitable ».</p> <p>Pour s'engager dans cette démarche d'achats responsables, il est souhaitable de : > travailler de concert avec la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence qui a opté pour intégrer les principes du DD dans la commande publique en général (action 74 de la charte) et qui étudie la possibilité de créer des groupements de commande selon les besoins et la mutualisation de procédures de marchés publics. > s'associer à des réseaux d'échanges d'expériences sur les achats éco-responsables (ex ARPE-paca)</p> <p>Dans l'immédiat, la restauration municipale envisage pour 2009-2010 de faire passer à 50% la part des aliments « bio » dans les repas servis. Le projet est de tendre vers une alimentation « 100% bio », en achetant autant que possible les aliments en proximité à des producteurs locaux. Cette évolution devrait en même temps réduire l'empreinte écologique des approvisionnements de la commune.</p>		<p>FINALITES DU DD CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Biodiversité, milieux, ressources ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, Solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables  <p>AGENDA 21 HOUANS-SARTOUX</p>
		<p>DOMAINES D'ACTION CONCERNES</p> <p><i>Solidarité-coop</i> <i>Santé</i> <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> Connaissance <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> <i>Dévt économique</i> <i>Tourisme</i> Agriculture Forêts <i>Emploi</i> Urbanisme-Habitat Déplacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public</p>
<p>CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie</p>		
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - délibération mutualisation achats PAP - Volumes d'achats réels répondant aux critères retenus - Achats bios, non toxiques, dégradables - Achats de proximité - Achats équitables 	<p>RESULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les volumes d'achats répondant aux critères de qualité, de proximité et d'équité compatibles avec les finalités du DD 	
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maitre d'œuvre : Groupe de travail achats et marchés Elus référents : Le Maire Techniciens référents : Leduc, Pezzini, Philizot, Bortolini, Thore Services concernés : Enfance, DST, RME, Adm Gén, Finances</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES</p> <p>Pôle Azur Provence : MEDD (groupe d'étude des marchés), ARPE-paca, Plate-forme pour le Commerce Equitable (PFCE) Région PACA-AGIR</p>	
<p>CALENDRIER 2010-2014 groupe de travail</p>	<p>BUDGET Temps de concertation en interne Budget Formation selon les besoins</p>	

Moins de 25 % de la planète utilise plus de 80 % de ses ressources tout en créant 70 % de sa pollution, tout en consommant 30% de plus que ce que la planète peut régénérer

AMENAGER LE BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES EN SITE ECONOMOME EN ENERGIE ET ACCESSIBLE AU PUBLIC

FICHE ACTION
N°67

ORIENTATION 5
AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE

**LIEN AVEC
D'AUTRES ACTIONS**

ENGAGEMENT 20
POUR UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL,
ET POUR LE DEVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES ECORESPONSABLES

FICHES : 17, 45

OBJECTIFS

Pour gérer durablement les bâtiments communaux : réaliser les constructions communales et les travaux de réhabilitation ou d'aménagement avec des techniques, des matériaux qui répondent à l'évolution des exigences liées au changement climatique, à la limitation des ressources fossiles, à la nécessité de mieux gérer les déchets et au respect des richesses patrimoniales locales.

PUBLIC CONCERNE

Les habitants de la commune et les usagers des services techniques : personnels et professionnels concernés.

DESRIPTIF

Depuis de longues années, les bâtiments communaux sont conçus, réhabilités, aménagés et gérés en pensant aux incidences que leur utilisation prévue ou réelle a sur les consommations en énergie. Des réalisations significatives ont permis de capitaliser une expérience utile qu'un technicien « économiste de flux » s'emploie à consolider et à améliorer.

Citons : les panneaux solaires du gymnase municipal, l'utilisation de la géothermie pour réduire les dépenses de chauffage à l'Ecole François Jacob, puis au musée d'art contemporain, la fondation Albers-Honegger. Evoquons la démarche HQE pour la construction du complexe Médiathèque-Cinéma. Citons comme dernier exemple en date le projet de réhabilitation de « l'ancien garage des tramways » avec un projet de chauffage au bois.

La volonté de la commune est de poursuivre dans cette voie en intégrant systématiquement à ce souci des économies d'énergie, celui de l'accessibilité des locaux ouverts au public (ERP de type 1 à 5).

Aussi à l'occasion d'une réorganisation de l'implantation des services est-il envisagé des travaux d'aménagement **dans le bâtiment de la DST** (Direction des Services techniques) pour y accueillir les services urbanismes et juridiques.

Le premier objectif recherché est d'appliquer par anticipation au plus près les normes spécifiques à la RT 2012 : isolation renforcée de l'enveloppe du bâtiment dans la partie rénovée, pompe à chaleur réversible, économies d'énergie électrique avec des puits de lumière pour les pièces aveugles ou peu bénéficiaires de la lumière naturelle.

Pour la réception du public à l'étage où devrait se situer le service urbanisme, une accessibilité étudiée avec des couloirs de circulation suffisamment large (90cm au minimum), toilettes adaptées et ascenseur, un mobilier permettant d'accueillir les personnes en fauteuil.

CE QUE PREVOIT LE PLU

Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie

INDICATEURS

Aménagement des services Urbanisme et Juridique
Relevé des consommations d'énergie

RESULTATS ATTENDUS

Adaptation du bâtiment à l'accueil du public
Accessibilité aux personnes handicapées
Economie d'énergie

PORTEURS DU PROJET

Maitre d'œuvre : DST
Elus référents : R Raibaudi
Techniciens référents : JF Leduc
Services concernés : DST, urbanisme, juridique, CTM

PARTENAIRES ASSOCIES

Région-PACA-AGIR,
CGal 06

CALENDRIER

2009 : arrêt du projet, instruction et travaux
2010 : fin des travaux et livraison
2010-2014 : suivi des consommations

BUDGET

500000 euros

FINALITES DU DD CONCERNEES

- ✓ **Changement climatique et atmosphère**
- Biodiversité, milieux, ressources**
- Epanouissement Education Santé**
- ✓ **Cohésion, Solidarité, équilibres**
- ✓ **Production et consommation responsables**



AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX

DOMAINES D'ACTION CONCERNES

*Solidarité-coop
Santé
Sécurité Risq NT
Sécurité Prév Inciv
Connaissance
Culture
Sport et loisirs
Dévt économique
Tourisme
Agriculture Forêts
Emploi
Urbanisme-Habitat
Déplacts-Infrastruct
Biodiversité RessNat
Énergie
Services au public*



COHERENCE TERRITORIALE


Loi accessibilité 02-2005
projet RT 2012
REGION : plan AGIR
PAP : Action 14 **Charte**
réaliser des bâtiments communaux selon les démarches de Qualité Environnementale





« Pour bâtir, il faut réfléchir longtemps ; pour planter, il ne faut pas réfléchir mais il faut agir »

(Caton l'ancien – homme d'état romain – 234-149 av JC)

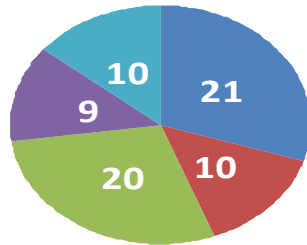
REALISER LA MAISON DE L'ÉCOLOGIE		FICHE ACTION N°68
AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 20 POUR UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET POUR LE DEVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES ECORESPONSABLES		FICHE 36, 37, 44
OBJECTIFS Informer et inciter les citoyens, les acteurs locaux et les partenaires aux bonnes pratiques en matière de développement durable, dans les domaines de l'alimentation, de la vie domestique, de la construction, des déplacements. Aménager un lieu public dans un quartier distant, dédié à la seule fonction urbaine d'habitat		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Biodiversité, milieux, ressources ✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, Solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Les habitants de Mouans-Sartoux et périphérie immédiate, Les associations locales Enfants, Adultes, Familles, Personnes âgées ; Enfants des centres de loisirs, des écoles et collèges ; Habitants des quartiers proches (déplacements réduits) ; Artisans, Professionnels		
DESCRIPTIF La population recherche des lieux de proximité pour s'informer, comprendre et obtenir le soutien nécessaire dans son désir de faire les bons choix éco-responsables, de pratiquer les bons gestes pour : - se nourrir sainement, mieux jardiner, bien composter, - mieux acheter, limiter et bien gérer les déchets - économiser la ressource en eau - économiser l'énergie au quotidien, - construire un logement écologique , économe en énergie et respectueux de l'environnement - se déplacer en utilisant les transports en commun et/ou les modes de déplacements doux Pour répondre à ces attentes, la commune a pensé pouvoir réaliser une « maison de l'écologie » dans le Domaine de Haute Combe, acquis en août 2005, pour « la réalisation d'un espace éducatif, de formation et de recherche en relation avec l'environnement, l'agriculture et la restauration des paysages du pays de Grasse, lié aux activités des arômes et des parfums ». Ce domaine de Haute Combe, situé à 10 minutes à pied du village, sur un terrain de près de 4 ha, est organisé autour d'un mas de grande facture. Les terres qui le composent sont au repos depuis 1990. La vigne, les oliviers et la fleur à parfum constituaient l'essentiel de la production du domaine. La période de la guerre a orienté la production agricole du domaine vers les cultures fruitières et maraîchères. Outre une très belle allée d'oliviers centenaires, des platanes, des tilleuls en bon état apparent, un ancien puits et des bassins de stockage d'eau... des terrasses de culture confortent le caractère agricole et patrimonial du domaine. Le site peut rassembler et mettre en synergie les activités suivantes : - des ateliers de démonstration-expérimentation (eau, énergie, construction, compostage, jardinage) - des jardins solidaires ou familiaux, en culture biologique, et avec compostage, - des conférences, expositions, stages pour associations, professionnels, et formations du personnel - une exploitation agricole bio répondant aux besoins de la restauration municipale ou en AMAP - des espaces permettant aux enfants du centre de loisirs de réaliser des projets, et aux personnes âgées de s'y promener ou de s'y arrêter avec plaisir.		
CE QUE PREVOIT LE PLU Destination du foncier correspondant pour de l'agriculture et des activités de service au public, Un domaine inscrit comme site patrimonial à valoriser (mas, restanques, arbres remarquables) Une liaison piétonne avec le village		
INDICATEURS - réalisation des aménagements (terres, mas) - production agricole - Fréquentation du site, et nature - Nb d'ateliers pédagogiques ouverts - Nb de conférences, ou de formations	RESULTATS ATTENDUS - ouverture du site au public, - mixité intergénérationnelle - sensibilisation aux finalités du dévt durable - implication de la vie associative - ouverture aux agriculteurs, artisans	
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire, comm dévt durable Elus référents : R Raibaudi, D Le Blay, G Perole et JJ Cozzari Techniciens référents : JFLeduc, FRebuffel, Cab Services concernés : Régie agricole, enfance, DST, urbanisme	PARTENAIRES ASSOCIES AMAP, mouansoise de commerce équitable, Ecoles, Collège, ALSH, EHPAD, RME, Agribio06, Chambre d'Agriculture, Région PACA-AGIR, Conseil général	COHERENCE TERRITORIALE Agenda 21 Région-paca Charte pour l'Envt PAP
CALENDRIER 2009 - sécurisation des lieux 2010-2011 installation d'un agriculteur sur le site 2012-2014 ouverture progressive au public selon les aménagements réalisés	BUDGET 30000 euros pour une tranche préparatoire	

CREER UNE « COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX »		FICHE ACTION N°69
ORIENTATION 5 AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
ENGAGEMENT 21 CONFORTER ET DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN REGIE MUNICIPALE ET CONCOURIR AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'ETAT		FICHE 15, 42, 65, 66,
OBJECTIFS Conforter le rôle positif et déterminant des régies municipales dans la qualité du service au public, Mieux informer la population sur l'ensemble des services publics locaux assurés par la commune, Prendre en compte l'évolution des besoins des habitants dans les missions des services publics locaux		FINALITES DU DD CONCERNEES
PUBLIC CONCERNE L'ensemble des résidents de la commune, les services municipaux et les organismes para-municipaux		Changement climatique et atmosphère Ressources, Biodiversité, milieux, risques
DESCRIPTIF Les participants aux concertations disent leur satisfaction d'être consultés toutes les fois où un projet les concerne, de bénéficier de services assurés en régie par la commune, satisfaction de voir les services attentifs à l'évolution des besoins (accueil le samedi matin, 24h/24h par la police, astreintes RME et DST), à la santé ou la sécurité des personnes et des milieux (alimentation Bio dans les cantines, qualité de l'eau et des rejets d'assainissement, économies d'énergies, suivi des personnes âgées, actions de prévention). Dans le même temps, ils souhaitent des moments de bilans réguliers et de présentation des projets novateurs au sein des services, des solutions adaptées pour mieux faire circuler l'information (cf action 15). Pour répondre à cette attente, il est envisagé de : 1° créer une « commission consultative des services publics locaux » (CCSPL) pour " l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convocation de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière "(*). Cette commission veille normalement à : >- « donner un avis sur le choix du mode de gestion » du service public pour toute création, extension, ou suite à l'échéance d'un contrat de délégation ; >- « examiner la gestion » des services publics locaux, que ces services soient - assurés en régie directe ou autonome (restauration municipale, RME, transports, pompes funèbres ...) - confiés à des collectivités chargées de compétence sur notre commune (déchets, transports) - confiés en délégation de service public (gestionnaire du cinéma) > donner un avis sur l'évolution ou la création de services susceptibles de s'organiser en régie municipale directe (restauration communale, régie de production agricole,...) 2° La CCSPL est un lieu tout désigné pour y présenter des « rapports annuels sur la qualité des services » (obligatoire pour l'eau, les déchets) en mettant en place à terme une évaluation et un suivi de la performance environnementale de chaque service (sur la base de diagnostic « développement durable » du fonctionnement de chaque service). Cette évolution des méthodes doit aider à anticiper sur les éco-conditionnalités des subventions et contrats envisagés par la Région, l'Etat et l'Europe. 3° la préparation des « bilans sur la qualité des services » peut être soutenue par une traçabilité comptable et financière des dépenses effectuées pour la mise en œuvre du programme d'actions A21. 4° La CCSPL peut aussi être le lieu où s'entendent, se débattent, des propositions d'amélioration de services au public : horaires d'ouverture, simplification des démarches administratives, mise à disposition d'imprimés sur le site internet de la commune... (voir action 15) (*) < loi « Démocratie de Proximité » du 27 février 2002, dite loi Vaillant>		✓ Epanouissement Education Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibre ✓ Production et consommation responsables
CE QUE PREVOIT LE PLU Cette action vient en complément de ce que prévoit le PLU pour l'amélioration de la qualité de vie		AGENDA 21 MOUANS-SARTOUX
INDICATEURS > délibération du Cons. Mun. créant la CCSPL > convocation à la réunion d'installation de la CCSPL	RESULTATS ATTENDUS - Meilleure information et plus grande implication de la population pour la défense des services publics locaux et nationaux	DOMAINES D'ACTION CONCERNES
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : Le Maire Elus référents : JJ Cozzari, M Gourdon Techniciens référents : Cabinet du Maire Services concernés : Le Maire, Démocratie Municipale, Communication, DGS et tous services	PARTENAIRES ASSOCIES - RME, transports, pompes funèbres, - centre culturel des cèdres, OMAJ, CCAS - EPIC et Syndicats - associations de la commune	Solidarité-coop Santé Sécurité Risq NT Sécurité Prév Inciv Connaissance Culture Sport et loisirs Dévt économique Tourisme Agriculture Forêts Emploi Urbanisme-Habitat Dépacts-Infrastruct Biodiversité RessNat Énergie Services au public
CALENDRIER 2009-2010 : définition du rôle et de la composition de la CCSPL 2010 : délibération municipale instituant la CCSPL 2010-2011 : convocation de la 1 ^{ère} réunion CCSPL	BUDGET essentiellement du temps de ressources internes	COHERENCE TERRITORIALE
		

CREER UNE REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION AGRICOLE		FICHE ACTION N°70
AFFIRMER L'EXEMPLARITE MUNICIPALE EN S'APPUYANT SUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE		LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS
CONFORTER ET DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN REGIE MUNICIPALE ET CONCOURIR AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'ETAT		FICHE 33,37,59,60,68,
OBJECTIFS Conforter les services publics pour les citoyens en droit d'attendre des services performants et de qualité, identiques pour tous et quel que soit leur territoire, leur pouvoir d'achat, leurs origines ou leurs facultés.		FINALITES DU DD CONCERNEES ✓ Changement climatique et atmosphère ✓ Ressources, Biodiversité, milieux, risques ✓ Epanouissement, Education, Santé ✓ Cohésion, solidarité, équilibres ✓ Production et consommation responsables 
PUBLIC CONCERNE Tous les résidents de la commune, et le personnel des services municipaux		
DESCRIPTIF Depuis plus de 30 ans, la commune développe ses services en régie municipale directe ou autonome (crèches, ALSH, gestion des écoles, collecte des déchets, eau et assainissement, travaux d'entretien, pompes funèbres, transport lié aux activités périscolaires et associative, restauration municipale...). Ainsi les économies de gestion réalisées par le service de l'eau sont-elles totalement maintenues dans la collectivité pour l'amélioration continue du service recherché. Les obsèques assurées pour l'euro symbolique ne sont pas l'objet d'abus tarifaires sur les familles éprouvées. Ce souci de transparence, d'équité, de non marchandisation des biens ou services a conduit la ville en 2004 à se déclarer « collectivité hors AGCS ». En 2009, et malgré le maintien des projets européens pour la libéralisation des services, la commune souhaite conforter le rôle des services publics sur son territoire . Pour allier qualité et maîtrise des coûts d'approvisionnement en restauration municipale, et compte tenu de la faiblesse de la production locale maraichère BIO, elle veut créer une régie de production agricole . Depuis 1999, la ville développe l'idée d'une restauration municipale respectueuse de la santé et de l'environnement, conforme aux 9 repères Plan National Nutrition Santé . Avec l'introduction en bio du bœuf, du pain, des pommes, salades et laitages, la part du bio atteint 23% du poids total d'aliments achetés en 2009 . L'Etat prévoit en restauration collective publique : 20% de produits bio en 2012 . A Mouans-Sartoux, et à compter de janvier 2010, l'introduction des pommes de terre, carottes, pâtes, céréales et compotes permettra d'atteindre 50% en bio , pour les 1100 repas/jour servis par les 3 cuisines intégrées ; l'augmentation du coût moyen du repas de 51,4% entre 2005 et 2009 étant financée par la collectivité. Soucieuse d'une gestion économe, elle étudie le passage en bio des 14000 kg de fruits et 30000 kg de légumes, consommés annuellement. Actuellement, l'impossibilité d'utiliser des circuits courts et les contraintes du code des marchés publics sont des éléments limitant pour obtenir des produits bio locaux à un prix raisonnable (surcoût actuel de +106% par rapport aux offres en conventionnel). Pour bénéficier de solutions qui réunissent qualité des produits, proximité de production et moindres coûts, la commune peut certes définir ses appels d'offre en allotissements précis ouverts aux petits producteurs locaux. La municipalité choisit surtout de créer une régie municipale agricole (RMA) pour la production de ses légumes bio sur des terrains agricoles communaux, régie qui devrait permettre de produire une part importante des produits de maraichage dont la restauration municipale a besoin. Les différentes étapes du projet de RMA permettront d'identifier les terrains de qualité susceptibles d'accueillir cette activité, de rechercher des professionnels du maraichage compétents en bio, de définir le cadre réglementaire permettant d'assurer la production en régie municipale		
CE QUE PREVOIT LE PLU Extension des zones PLU dédiées à l'agriculture, incluant des parcelles en propriété communale		
INDICATEURS - arrêt du projet de RMA - premières récoltes - Budgets achats et RMA - % de légumes de la RMA servis	RESULTATS ATTENDUS - confortement des régies municipales - lancement de la régie municipale agricole - réduction des coûts des légumes bio - Sensibilisation à l'agriculture BIO	DOMAINES D'ACTION CONCERNES <i>Solidarité-coop</i> Santé <i>Sécurité Risq NT</i> <i>Sécurité Prév Inciv</i> <i>Connaissance</i> <i>Culture</i> <i>Sport et loisirs</i> Dévt économique <i>Tourisme</i> <i>Agriculture Forêts</i> Emploi <i>Urbanisme-Habitat</i> <i>Déplacts-Infrastruct</i> Biodiversité RessNat <i>Énergie</i> Services au public
PORTEURS DU PROJET Maitre d'œuvre : le Maire Elus référents : Gilles Perole, Daniel Le Blay Techniciens référents : MF Pezzini, F Rebuffel Services concernés : Enfance, Restauration municipale, Esp Verts, Urbanisme, RH	PARTENAIRES ASSOCIES Associations de parents d'élèves, enseignants des écoles et du collège CAPAP, Région-Paca, CG-06 Association des Ecomaires, AMF, Chambre agriculture, Agribio 06	
CALENDRIER 2009 : étude et inventaire des sites agricoles 2010 : définition du projet, certification Ecocert, première plantation pour amorcer le projet 2010-2011 : travaux d'aménagement 2011-2012 : premières récoltes	BUDGET investissement : 100 000 euros fonctionnement : 60 000 euros/an dont 300 euros pour la certification ECocert	
		COHERENCE TERRITORIALE PAP Charte agricole REGION Agenda21 REGION plan AGIR 

« L'éducation coûte cher ? Hé bien, Messieurs, essayez donc l'ignorance ! ». (Abraham Lincoln)

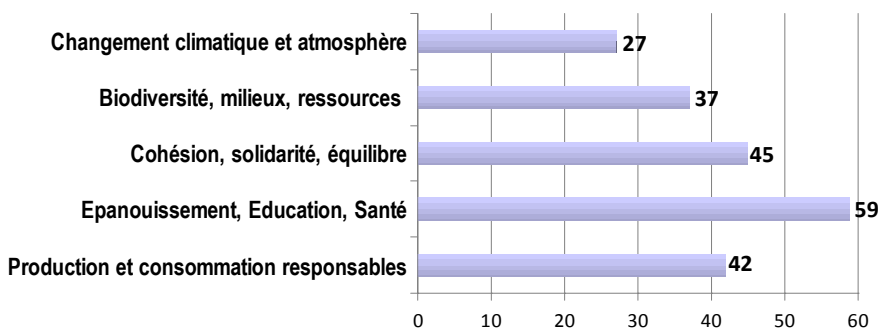
**répartition des actions
selon les 5 orientations choisies dans notre stratégie**



- n°1 : Promouvoir la solidarité et l'éducation pour l'épanouissement des êtres humains
- n°2 : Vivre dans un territoire à échelle humaine ou habitat de proximités s'articule avec mobilité durable
- n°3 : Environnement : patrimoine et ressources naturels, paysages, énergie, déchets, nuisances et risques
- n°4 : Accompagner les mutations sociales et économiques tout en soutenant l'agriculture
- n°5 : Affirmer l'exemplarité municipale en s'appuyant sur des services publics de qualité

Le moindre nombre d'actions envisagées pour l'économie locale (orientation 4) traduit le fait que la commune a beaucoup investi dans ce domaine sur les 30 dernières années. Elle est la seule commune du Pôle Azur Provence à présenter un nombre d'emplois supérieur aux nombre de résidents actifs. Et bien que le développement économique soit devenu une compétence de l'agglomération, la commune veille à améliorer la qualité d'organisation et des espaces d'activités. Elle se donne surtout comme priorité de soutenir le développement de l'agriculture périurbaine pour répondre à l'enjeu préoccupant dans la région de souveraineté alimentaire

**répartition des actions
selon les finalités du Développement Durable**



Le programme d'actions dans sa contribution aux finalités du développement durable pourrait laisser penser à une moindre mobilisation pour les questions liées au climat ou à l'énergie.

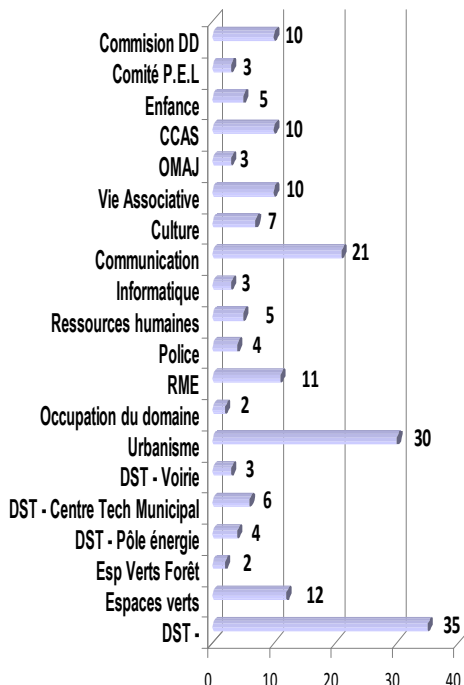
Cela traduit en fait un engagement déjà ancien de la commune pour cette finalité :

- dans l'équipement de nos bâtiments (panneaux solaires ECS, géothermie, démarche HQE...)
- par l'emploi d'un économe de flux pour le suivi des consommations et pour des solutions d'économie.

Plus globalement, l'engagement de la commune s'est traduit par une action de 30 ans pour préserver l'assiette de la voie ferrée et sa réouverture au trafic voyageur.

VUE SYNTHETIQUE DES ACTIONS SELON LES SERVICES ET COMPETENCES

les services de la ville, commissions ou organismes concernés par la mise en œuvre des actions

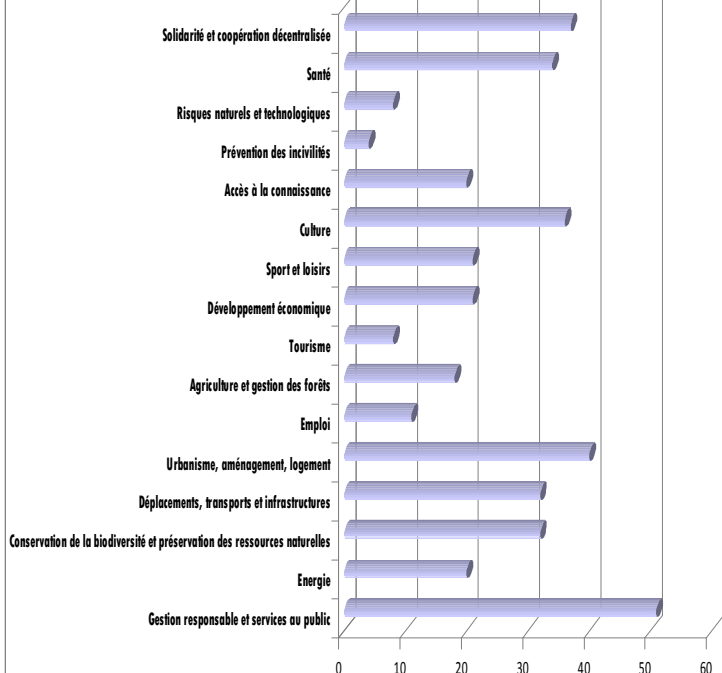


Cette vue synthétique a pour intérêt de faire apparaître la diversité des services ou secteurs de compétences concernés par la mise en œuvre de l'Agenda21.

Cette visualisation ne traduit pas complètement la mobilisation des services sur des démarches engagées depuis plusieurs années et qui concourent aux orientations retenues pour l'Agenda21. Parfois, les services non cités sont intégrés à des ensembles plus vastes ou spécifiques, (par exemple les Sports dans la vie Associative, ou le juridique dans l'occupation du domaine public)

Parfois, des groupes à constituer pour le portage des actions permettront d'accueillir des services non cités mais dont le rôle est précieux et essentiel pour améliorer la cohérence de la démarche (citons les services accueil, juridique ou financier qui devraient être impliqués dans les actions 15, 61, 62, 66, 69)

les domaines d'action territoriale concernés par les actions



En considérant les "domaines d'action" cités par le "cadre de référence", 5 secteurs apparaissent peu visés par notre programme d'action :

- **les risques naturels** qui nous concernent (incendie, glissements de terrains, et eaux pluviales) font l'objet de règlements (PPRIF, PPR, PPRI) déjà intégrés dans le POS. La base DFCI et le Comité CCFE sont des ressources communales importantes mises à disposition de la prévention
- **la prévention des incivilités** telle qu'elle est envisagée par les services concernés (jeunesse, police) donne des résultats satisfaisants sans recours à la vidéosurveillance, tout en veillant à ce que le droit soit appliqué.

- **le tourisme**, bien que n'ayant jamais été considéré comme un domaine d'activité déterminant pour l'économie locale, bénéficie d'un bon équipement en hôtellerie, et d'un office du tourisme dynamique 2 étoiles.

- **l'emploi** est une préoccupation qui a conduit la commune à accueillir depuis 1998 offres et demandes d'emplois dans un même lieu : l'espace activités emploi, souvent cité en référence, contribue à ce que le taux de chômage soit inférieur (9% en 2005) à celui du département (9,8%).

GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AEP : Eau Potable - Adduction
AMAP : association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ARPE : association régionale pour l'environnement
CAPAP : Communauté d'Agglomération « Pôle Azur Provence »
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CO² : gaz carbonique (facteur de réchauffement climatique)
CTM : centre technique municipal (département travaux de la DST de la commune)
CVE : Centre de valorisation énergétique (complément au CVO)
CVO : Centre de valorisation organique (traitement des déchets)
DD : Développement Durable (traduction française de l'anglais : « sustainable development », un concept qui exprime bien les changements incontournables à venir quand on le traduit par « *développement soutenable* »).
DDE : devenue DDTM
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE)
DFCI : base destinée à accueillir les moyens de « Défense de la Forêt contre les Incendies »
DIREN : devenue DREAL
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DIREN)
DST : Direction des Services Techniques (à Mouans-Sartoux)
DTA : Directive d'aménagement territorial
EDF : Electricité de France
EP : Eaux de Pluie
EU : Eaux Usées
ENVIE : Syndicat de transports de l'agglomération Antibes – Sophia Antibes
GES : Gaz à Effets de Serre (facteur de réchauffement climatique)
GTB : Gestion Technique des Bâtiments
OFME : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
OMAJ : Office Municipal d'Action pour la Jeunesse
ONF : Office National des Forêts
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable, contenu dans le PLU
PAP : Pôle Azur Provence (agglomération dont est membre Mouans-Sartoux)
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement social)
PLEE : Plan Local Energie Environnement
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (dispositif de mise en cohérence des actions d'insertion et d'emploi)
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social (logement social)
PLS : Prêt Locatif Social (logement social)
POS : Plan d'occupation des Sols (remplacés par les PLU)
PPA : personnes publiques associées
PPRI : plan de prévention des risques inondations
PPRIF : plan de prévention des risques incendies et forêts
RFF : Réseau Ferré de France
RME : Régie Municipale des Eaux (à Mouans-Sartoux)
RTE : Réseau de transport d'Electricité
SAGE : schéma d'aménagement et de la gestion des eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial (ex SDAU)
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (cf Agence de l'Eau)
SICASIL : Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (ou encore : syndicat de l'eau potable du Grand Bassin Cannois)
SIDOM : syndicat intercommunal des ordures ménagères (agglomération d'Antibes)
SILLAGES : Syndicat de transports de l'agglomération Grasse
SIVADES : Syndicat intercommunal de valorisation des déchets du Secteur Cannes-Grasse
STEP : Station d'épuration des eaux usées
TAM : Transport des Alpes-Maritimes – CG06
TCSP : Transport en Commun en Site Propre
TER : Transport Express Régional (Région)
TIC : Techniques d'informations et de communication
ZAC : zone d'aménagement concerté
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Extrait de la déclaration des 178 chefs d'Etat,
au « Sommet de la Terre »
à Rio de Janeiro,
du 3 au 14 juin 1992



Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Action 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un *mécanisme de consultation de la population* : ainsi naît « l'Agenda 21 local ».

Chapître 28 : *« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »*

Mairie de Mouans-Sartoux
Service Urbanisme – Développement Durable
Hôtel de Ville
Place Charles De Gaulle
06370 – MOUANS-SARTOUX
Tel : 04 92 92 47 11
Courriel : urbanisme@mouans-sartoux.net

